LA FSU TERRITORIALE
www.snuter34fsu.fr

La Revue Séquentielle

n°110

23 décembre 2019

REVUE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE DESTINEE AUX ADHERENTS FSU DES TERRITORIAUX DE L'HERAULT

La Revue Séquentielle est une sorte de revue de presse numérique non exhaustive qui aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclectisme des sujets abordés visent à attraper l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues.
Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

Le dessin

La phrase

« Ou se rebeller ou trahir, on ne nous laisse guère de choix, à nous les simples »

Attribuée à Umberto Eco

LA FSU TERRITORIALE DE L'HÉRAULT !

LA FSU TERRITORIALE
snuter34fsu@yahoo.com Tel : 07.83.83.77.65 www.snuter34fsu.fr

LA REVUE SEQUENTIELLE

n°110

MEDIAS - TRIBUNES - TRACTS - COMMUNIQUES - INFORMATIONS JURIDIQUES & STATUTAIRES

On vous explique la polémique sur BlackRock, ce fonds d'investissement soupçonné de vouloir imposer la retraite par capitalisation en France

France TV - 17 décembre 2019

« Depuis plusieurs années, BlackRock se montre intéressé pour mettre la main sur une partie de l'épargne des actifs français les mieux payés, afin de l'orienter vers l'épargne retraite. La réforme des retraites, qui a été présentée par le gouvernement mercredi 11 décembre, a-t-elle été inspirée par un fonds d'investissement américain ? Depuis plusieurs jours, des médias, des responsables politiques (de droite comme de gauche) et des internautes soulignent une proximité entre Emmanuel Macron et BlackRock, plus gros gestionnaire d'actifs au monde, qui rêve de voir instaurer en France un véritable système de retraite par capitalisation, aux côtés du système par répartition... » **Lire la suite en cliquant sur le lien suivant :** https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/carriere/vie-professionnelle/retraite/on-vous-explique-la-polemique-sur-blackrock-ce-fonds-d-investissement-soupconne-de-vouloir-imposer-la-retraite-par-capitalisation-en-france_3743427.html?fbclid=IwAR09V3S0w2T87Lh6hhHbd2-UxhvDR16yKcenJQWIZ7nqwDFCMCrkgBwaFD8

Le cri d'alarme de la Cour des comptes sur le chômage des seniors

Challenge – 10 octobre 2019

« Dans une missive au vitriol adressée à Edouard Philippe, publiée le 10 octobre, les magistrats de la Cour des comptes dénoncent l'inertie du gouvernement dans la lutte contre le chômage des seniors et pointent "un risque croissant de trappe à pauvreté" chez les plus de 60 ans. En plein débat sur la réforme des retraites, c'est un pavé dans la mare que lance la Cour des comptes. En moins de dix pages écrites serrées et quelques graphiques sidérants, les magistrats de la rue Cambon jettent une lumière crue sur un mal français: le chômage des seniors. Un sujet tellement grave que Didier Migaud, le Premier président de la Cour des comptes, a décidé d'adresser un référé au Premier ministre, Edouard Philippe, pour l'alerter sur "le risque de précarité pour les seniors exclus du marché du travail" et "le coût croissant pour la solidarité"... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :** https://www.challenges.fr/emploi/le-cri-d-alarme-de-la-cour-des-comptes-sur-le-chomage-des-seniors_679099?fbclid=IwAR3vvQRK60_PMqwSuFLpycF0zIfLtvHU2U9AhSQeKF1Qd7NztPg5HIdy4p0

Analyse Retraites

Par le comité de mobilisation de la DG de l'Insee

« Nous sommes des statisticiennes et statisticiens de l'Insee, l'Institut national de la statistique et des études économiques. À ce titre, nous réaffirmons que le rôle de la statistique publique est d'éclairer le débat public et d'apporter aux citoyens des éléments de compréhension des enjeux sociaux et économiques. La responsabilité, c'est tenir compte, comme tous nos voisins, de données économiques et démographiques incontestables.» Nous le prenons au mot en rappelant quelques chiffres fondamentaux, afin que les citoyens s'en saisissent et comprennent l'enjeu d'un refus collectif de la réforme régressive en cours... » **Lire la suite et écouter l'émission en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :** https://tendanceclaire.org/contenu/autre/Analyse_Retraites_Comite_mobilisation_Insee.pdf

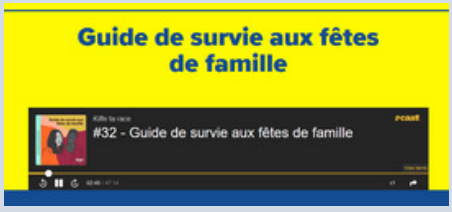

Guide de survie aux fêtes de famille

Kiffe ta race

« Il y a la tante qui dit n'avoir jamais été victime de sexisme dans sa vie. Il y a la grand-mère qui répète que les Noir·e·s courent plus vite que les Blanc·he·s et que bon, c'est la nature, hein. Il y a le frère qui n'aime pas trop le mot « féminisme » ou le cousin qui n'a rien contre les gays tant qu'ils ne se montrent pas trop… Alors que faire ? Faut-il répondre, et si oui, comment, aux propos sexistes, racistes et homophobes prononcés autour de la table de fête ? Pour vous aider à passer les fêtes de fin d'année et tout autre repas de famille en toute sérénité, Kiffe ta race s'associe à deux autres podcasts de Binge Audio, Les Couilles sur la table et Camille, dans un épisode spécial. Que répondre pour que les conversations soient les plus constructives possibles ? Comment éviter certaines impasses de raisonnement ? Quand et comment clore une discussion ?... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :** https://www.binge.audio/guide-de-survie-aux-fetes-de-famille-3/

La Revue Séquentielle part en vacances et vous souhaite de passer de bonnes fêtes. On se retrouve dans la rue le jeudi 9 janvier !

SNUTER-FSU - LA FSU TERRITORIALE
104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS
contact@snuter-fsu.fr
www.snuter-fsu.fr

Appel aux agents territoriaux

Depuis le 5 décembre, la mobilisation contre le projet de réforme des retraites connaît une ampleur considérable qui témoigne de l'opposition massive des travailleurs et travailleuses à un système universel à points. Les agents territoriaux, titulaires ou contractuels, prennent toute leur part dans ce mouvement, à juste titre.

En effet, ils feront partie des grands perdants de cette réforme si elle se met en place. Avec les plus bas salaires de la fonction publique, un salaire médian inférieur à celui du secteur privé et peu de primes pour la grande majorité des agents, le système par points fera mécaniquement baisser leurs pensions et les obligera à travailler plus longtemps.

Espérant convaincre, le gouvernement a publié sur son « simulateur » des cas types cherchant à faire croire au caractère avantageux du système, mais c'est tout le contraire :
Ainsi, alors que l'âge moyen de départ en retraite dans la territoriale se situe aujourd'hui autour de 62 ans, le nouveau système n'apparaîtrait plus favorable qu'à partir de 64 ans pour les agents de catégorie A, 65 ans pour la catégorie B, et 67 ans pour la catégorie C.

De plus, les carrières prises en exemple sont calculées sur la base d'un point d'indice qui suivrait l'inflation, alors que le gouvernement a pris le parti de ne plus revaloriser le point, ainsi que de primes qui augmentent selon un coefficient dont on ne saisit pas le fondement.

Enfin, la part des primes pour certains métiers semble nettement surévaluée (22% de primes dans le salaire d'un rédacteur territorial est bien au-delà de la réalité).

Ces nombreuses distorsions des chiffres montrent bien que ce nouveau régime de retraite est un danger pour les agents territoriaux.

Cette nouvelle attaque s'ajoute aux mesures de destruction du statut et du service public contenues dans la loi dite de transformation de la fonction publique : recours accru aux contrats, restriction du droit de grève, détachement d'office en cas de privatisation… La coupe est pleine !

Pour défendre le statut, pour l'augmentation des salaires et l'amélioration de notre système actuel de retraites, la FSU territoriale appelle les agents des collectivités à poursuivre dans l'unité la plus large possible et amplifier dès à présent la mobilisation contre le projet du gouvernement afin que le 9 janvier 2020 soit une journée de grève et de manifestations encore plus massives.

Dans la continuité du précèdent préavis la FSU Territoriale déposera un nouveau préavis de grève pour couvrir les agents de son champ de syndicalisation à compter du 1er janvier 2020.

La FSU Territoriale
Les Lilas, le 20 décembre 2019

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Retraites : 12 idées reçues à combattre

Texte rédigé par Anaïs Henneguelle, maîtresse de conférences en économie à l'Université de Rennes 2, membre du collectif d'animation des Économistes Atterrés[1].

Ce guide d'auto-défense a pour vocation de fournir des arguments à tous ceux et toutes celles qui s'opposent à la réforme des retraites mais sont parfois démunis face aux éléments de langage (parfois faux, la plupart du temps incomplets ou simplistes) **qu'on leur oppose**.

Comment répondre aux éléments de langage du gouvernement ? Que rétorquer à son oncle, salarié du privé, qui prétend que « ça fait les pieds aux fonctionnaires » lors du repas de Noël ? **Quels chiffres simples mais efficaces mettre en avant pour exprimer sa colère ou son inquiétude ?**[2]

En bref, comment (se) mobiliser contre la réforme des retraites ?

Liste des 12 idées reçues à combattre

1 – « Il n'y a pas de perdants à la réforme »....2
2 – « Le système n'est pas viable financièrement : il faut réformer »....4
3 - « L'espérance de vie augmente et il faut en profiter »....6
4 – « Il faut un âge d'équilibre à 64 ans »....8
5 – « Il faut sanctuariser la part des retraites dans le PIB à 14 % »....10
6 – « On conserve un système par répartition »....11
7 – « Il faut en finir avec les régimes spéciaux »....12
8 – « La réforme permet de protéger les droits des plus faibles »....14
9 – « Le nouveau système bénéficiera aux femmes et aux familles »....16
10 – « Les hauts salaires contribuent plus dans le nouveau système »....17
11 – « Le nouveau système sera plus lisible »....18
12 – « Le Président a annoncé cette réforme durant sa campagne présidentielle »....20

1 J'ai bénéficié de nombreux conseils de collègues et d'amis (notamment Alexandre Berthe, Léo Charles, Arthur Jatteau, Fanny Jedlicki, Philippe Légé et Henri Sterdyniak) mais je reste bien sûr seule responsable des erreurs présentes dans ce texte.

2 La liste des arguments décodés ici s'inspire de l'allocation d'Édouard Philippe du 11 décembre dernier.

1 – « Il n'y a pas de perdants à la réforme »

- **Toutes les pensions vont baisser, dans le public comme dans le privé, car l'ensemble de la carrière sera désormais prise en compte.**

Avec le nouveau système universel à points, la référence aux **25 meilleures années** (pour les salariés du privé) et aux **6 derniers mois** (pour les fonctionnaires) disparaît. Seuls comptent les points accumulés durant la vie active. On voit mal comment le niveau des pensions pourraient ne pas baisser si on prend en compte dans leur calcul les 17 années les moins bonnes qui ne sont pas prises en compte actuellement pour les salariés du privé, et tous les autres trimestres des fonctionnaires (qui sont mieux payés en fin de carrière).

Concrètement, cela signifie des **baisses de pension importantes** puisqu'on prendra aussi en compte les mauvaises années, les années où on a été mal payé (donc où on n'a pas accumulé beaucoup de points), les années au chômage, etc[3].

Les infographies du **collectif « nos retraites »** établies à partir des chiffres du rapport Delevoye, sont ici très éclairantes[4] :

Dessin 1: Source : Collectif "Nos retraites", https://reformedesretraites.fr/dossier/

Tout le monde va donc y perdre : **il est inutile de prétendre qu'une réforme qui fait perdre des droits à tous en nivelant par le bas est « plus juste » comme le fait le gouvernement…** De la même manière, il est faux de dire que la réforme touche uniquement les fonctionnaires : elle concerne l'ensemble des travailleurs.

- **Le système à points permet de faire baisser discrètement le niveau des pensions.**

Il y aura des perdants : c'est ce qu'affirmait déjà François Fillon en 2016 devant le patronat : « **Le système par points, ça permet une chose, qu'aucun politique n'avoue, ça permet de baisser**

3 Pour se convaincre que (presque?) tout le monde sortira perdant, on peut aller lire la BD de la dessinatrice Emma.
4 On peut les retrouver dans cette petite vidéo d'Attac et du collectif « Nos retraites ».

chaque année, le montant des points, la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions »[5]. C'est justement l'objectif d'un système à points que de pouvoir faire baisser les pensions plus discrètement !

- **Tout le monde est perdant car tout le monde devra travailler plus longtemps.**

Avec l'introduction d'un âge pivot à 64 ans, les salariés du public comme du privé y perdent car tout le monde va devoir plus travailler pour ne pas subir une décote de sa pension.

- **Les fonctionnaires à faible niveau de primes vont particulièrement y perdre dans cette réforme.**

Dans la fonction publique, la retraite est actuellement de 75 % du dernier traitement indiciaire, mais ne tient pas compte des primes. Un calcul sur l'ensemble de la carrière, prime comprise[6], aura obligatoirement un effet négatif très fort sur les fonctionnaires avec peu de primes, en particulier les enseignants (9 % en moyenne), les infirmières, les aides-soignantes[7].

Sur ce point, le gouvernement (et Édouard Philippe en premier chef) a promis des **« revalorisations » des salaires des fonctionnaires à faible niveau de primes**, sans que l'on sache exactement quelle(s) forme(s) elles vont prendre : s'agira-t-il des primes ? Si oui, seront-elles ponctuelles ou durables ? S'agira-t-il plutôt de hausses de salaire ? Ou bien de la fin durable du gel du point d'indice[8], qui conduit chaque année à une perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires compte tenu de l'inflation, de l'ordre de 18 % depuis 2000 ? Le fait est que les sommes évoquées (400 millions d'euros par an) ne sont pas à la mesure de l'enjeu (de l'ordre de 20 milliards d'euros par an).

- **La Suède, pays de retraites par points, ne semble pas être un exemple à suivre.**

On parle souvent de la **Suède**, qui a mis en place un système de retraites par points. L'évaluation du système suédois menée par trois économistes de la Commission européenne[9] pointe les **inégalités** engendrées par un tel système (p. 2). On peut également évoquer le taux de pauvreté des retraités suédois, deux fois plus élevé qu'en France (14,7 % contre 7,5 % pour la tranche d'âge des 65-74 ans)[10], ou encore la part non négligeable de retraités suédois qui travaillent à côté de leur pension pour maintenir un niveau de vie correct[11].

---

5 On peut retrouver la vidéo de son intervention ici.
6 L'intégration des primes est annoncée p. 34 du Rapport Delevoye.
7 Pour connaître les montants des différentes primes en proportion des traitements, voir le « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », Faits et Chiffres, édition 2017, p. 134, qui est disponible ici.
8 Qui a été gelé entre 2010 et 2016, puis à nouveau depuis 2018.
9 On peut le consulter en intégralité (mais en anglais) ici.
10 Comme le rappelle cet article.
11 Comme on peut le lire ici.

2 – « Le système n'est pas viable financièrement : il faut réformer »

- **Le système est tout à fait soutenable à moyen terme.**

Dans le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) de novembre 2019[12], on peut lire que : « Le **besoin de financement** du système de retraite varierait en 2025 entre 0,3 % et 0,7 % du PIB selon les scénarios et la convention retenue, soit entre **7,9 et 17,2 milliards d'euros** constants » (p. 50). D'après le gouvernement, ce chiffre signifie que le système de retraites actuel ne serait pas viable. Néanmoins, il oublie de mentionner que les **réserves** de l'ensemble des régimes de retraite actuels s'élèvent à **127 milliards d'euros** (p. 54)[13].

Cela signifie concrètement que le système de retraite **pourrait être** en déficit à partir de 2025 (date de l'entrée en vigueur prévue de la réforme), mais qu'il possède des réserves de l'ordre de 127 milliards d'euros en parallèle. Or, ces réserves sont justement supposées servir à financer d'éventuels déséquilibres… ce qui rend **le système tout à fait soutenable à moyen terme**.

- **Si déficit annoncé il y a, c'est à cause de la baisse des ressources et non à cause de la hausse incontrôlée des dépenses.**

Le chiffre de déficit indiqué par le COR provient surtout de la **baisse des ressources affectées au système[14] dans les prévisions du rapport COR**. Il ne provient en revanche pas du tout d'une hausse des dépenses de retraites.

Comment expliquer cette baisse des ressources qui conduit mécaniquement à une hausse du déficit? Le COR retient plusieurs hypothèses :

- **Les exonérations de cotisations sociales non compensées**, qui diminuent les ressources de l'assurance retraite (tout comme la baisse non compensée de la CSG). En effet, depuis la loi Veil du 25 juillet 1994, l'État doit compenser intégralement les allègements et exonérations de cotisations sociales aux caisses de la Sécurité sociale. Mais en 2018, le gouvernement est revenu sur ce principe (notamment pour financer les mesures d'urgence destinées aux « gilets jaunes ») et cette absence de compensation pèse lourd sur le budget de la protection sociale (et donc aussi de l'assurance retraites)[15].
- **L'austérité salariale dans la fonction publique** : le COR prévoit que l'État va recruter moins de fonctionnaires titulaires ; or, l'employeur public cotise plus que les employeurs privés et cette baisse a un effet direct sur les ressources de l'assurance retraite. En effet, les cotisations sociales salariales pour le système de retraite sont inférieures pour le personnel

12 Disponible en intégralité ici.
13 Comme le relève très justement l'économiste Éric Berr dans une note sur son blog de Mediapart.
14 Comme le montrent respectivement Henri Sterdyniak et Michaël Zemmour dans des articles d'*Alternatives Économiques* que l'on peut lire là et là.
15 Comme on peut le lire sur cette note du Sénat.

de la fonction publique (7,85 % contre 10,65 % pour les salariés du privé), mais **l'employeur public cotise beaucoup plus** (62,14 % pour la fonction publique d'État, 108,63 % pour les militaires, 27,3 % pour les hospitaliers… contre 15,6 % dans le secteur privé)[16].

- D'autres éléments plus marginaux comme la baisse des transferts de l'Unédic ou de la CAF (qui participent un peu à l'assurance retraite).

Donc finalement, le déficit se creuse non pas parce que les dépenses sont « hors de contrôle », mais parce que **les recettes diminuent**. On peut dire que ce déficit est créé de toute pièce… ce qui incite à la réforme !

- **Le gouvernement joue le jeu de la « politique des caisses vides ».**

De façon plus générale, on assiste en fait avec cette diminution des recettes à la mise en œuvre de la « **politique des caisses vides** » (*starving the beast* en anglais) : cette stratégie politique consiste à générer d'abord un déficit pour ensuite justifier politiquement une réforme impopulaire, au nom de la « bonne gestion ».

Cette stratégie a été mise en place pour réformer de nombreux services publics : la Sécurité sociale dans son ensemble, mais aussi les hôpitaux ou la SNCF par exemple[17]. C'est une politique de « **chantage à la dette** » qui permet de faire passer des réformes difficiles, comme l'explique clairement une note publiée en 2010 par le FMI (Fonds Monétaire International) :

« *Les pressions des marchés pourraient réussir là où les autres approches ont échoué. Lorsqu'elles font face à des conditions insoutenables, les autorités nationales saisissent souvent l'occasion pour mettre en œuvre des réformes considérées comme difficiles, comme le montrent les exemples de la Grèce et de l'Espagne.* »[18]

- **D'autres solutions sont envisageables pour combler un éventuel déficit.**

De toute façon, même si le système connaît un déficit, il n'est pas évident pour tout le monde qu'il faille faire des mesures d'économie en baissant le niveau des pensions et en reculant l'âge de départ en retraite. On pourrait envisager **d'autres solutions** !

C'est d'ailleurs ce qu'indique aussi le rapport du COR : « le fait que le système de retraite présente un déficit à cet horizon [2025] n'implique pas nécessairement pour tous les membres du COR que celui-ci doive être résorbé par des mesures d'économies » (p. 61).

---

16 Comme on peut le lire sur fonction-publique.gouv.

17 Voir Pierre-André Juven et Benjamin Lemoine, « Le marché sur de bons rails. Découpages comptables et chantage à la dette à la SNCF », *Revue française de socio-économie*, 2017.

18 Cité notamment dans un débat à l'Assemblée Nationale ou par François Chesnais dans son ouvrage *Les dettes illégitimes. Quand les banques font main basse sur les politiques publiques*, 2011.

3 - « L'espérance de vie augmente et il faut en profiter »

Arguments similaires / liés souvent entendus :

- **C'est normal de travailler plus puisqu'on vit plus longtemps.**
- **Il y avait 4 actifs pour un retraité en 1950, il y en a désormais 1,7 pour un retraité.**

- **L'espérance de vie en bonne santé est inférieure ou égale à l'âge pivot promis.**

En France, en 2018, l'espérance de vie à la naissance est de 85,3 ans pour les femmes et de 79,4 ans pour les hommes. Ces chiffres sont plutôt stables pour les femmes depuis 2010 et stagnent chez les hommes depuis 2014[19] : **l'espérance de vie n'augmente pas mécaniquement chaque année**.

Si on regarde à présent l'espérance de vie en bonne santé, en 2018, en France, on obtient un chiffre de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes[20]. Ces deux chiffres se situent juste au niveau de ou en-dessous de l'âge pivot voulu par le gouvernement : cela signifie qu'**on a toutes les chances d'arriver à la retraite en mauvaise santé, et donc de ne pas pouvoir en profiter**…

- **Il existe de forts écarts d'espérances de vie selon les métiers et les situations, qui ne sont pas pris en compte par la réforme annoncée.**

L'espérance de vie est également très disparate selon la catégorie socio-professionnelle. Ainsi, en 2009-2013, l'espérance de vie des hommes cadres de 35 ans était de 49,0 ans et celles des ouvriers de 42,6 ans : en moyenne, **un ouvrier vit 6,4 ans de moins qu'un cadre**[21]. Pour les femmes, cet écart n'est « que » de 3,2 années en moyenne. On peut aussi noter que, pour **les hommes, les 5 % les plus riches vivent en moyenne 13 ans de plus que les 5 % les plus pauvres**[22]. Chez les femmes, cet écart n'est « que » de huit ans.

Or, la réforme annoncée ne prend pas en compte ces différences sociales dans l'espérance de vie. Pour les pauvres ou les ouvriers, c'est la triple peine : non seulement ils gagnent moins tout au long de leur vie, mais en plus ils touchent une pension de retraite plus faible et pour moins longtemps que les autres. À l'inverse, les personnes aux revenus les plus élevés raflent la mise : rémunérations plus hautes tout au long de la vie, pensions plus élevées pour beaucoup plus longtemps. Là encore, **le futur système est loin d'être juste**.

---

19 D'après les *Tableaux de l'économie française* de l'Insee, édition 2019, disponibles ici.

20 D'après des statistiques issues de la série « Indicateurs de richesse nationale », publiées par l'Insee et consultables là.

21 D'après des statistiques issues de la série « Espérance de vie à 35 ans par catégorie socioprofessionnelle et diplôme en 2013 » et consultables ici.

22 D'après cette étude de l'Insee.

- **<u>L'effet de la pénibilité sur l'espérance de vie n'est pas vraiment prise en compte dans la réforme annoncée.</u>**

D'après le Premier Ministre, les personnes qui exercent une profession « pénible » (ce terme restant à définir[23]) continueront à partir plus tôt que les autres. Oui, mais dans le système actuel, elles peuvent espérer partir au minimum à 60 ans (soit 2 ans avant les autres)[24]. **Avec la réforme, elles pourront toujours partir deux ans avant… l'âge pivot, désormais fixé à 64 ans, soit un recul de deux ans de leur âge d'ouverture des droits à la retraite !**

Cet écart de deux ans pour les métiers les plus pénibles est assez faible lorsqu'on compare par exemple l'espérance de vie d'un cadre et d'un ouvrier (de 6,4 ans en moyenne chez les hommes). Or, **la pénibilité a des conséquences importantes sur l'espérance de vie[25]**, difficilement chiffrables mais qui vont certainement au-delà de ces deux années d'écart proposées par le gouvernement.

- **<u>Réformer les retraites ne modifie pas le ratio actifs / retraités.</u>**

On entend souvent dire qu'il faut réformer car le ratio actifs / retraités se dégrade au fil des ans (on passe de 4 actifs pour un retraité en 1950 à 1,7 actifs pour un retraité aujourd'hui)[26]. Mais en quoi est-ce qu'une réforme changerait ce ratio ? **La situation sera exactement la même après la réforme annoncée…** À ce niveau, la variable sur laquelle il faudrait agir serait plutôt le taux d'emploi (et non l'âge d'ouverture des droits ou le calcul des futures pensions).

23 Ce terme est contesté par Emmanuel Macron lui-même, pour qui la notion de « pénibilité » donnerait l'impression que « le travail est pénible ».
24 Comme le montre cette page de calcul de ses droits à la retraite dans le système actuel.
25 Comme le souligne le sociologue Michel Gollac dans cet entretien au *Monde*.
26 D'après le discours d'Édouard Philippe lui-même.

4 – « Il faut un âge d'équilibre à 64 ans »

Édouard Philippe annonce que l'âge minimal de départ à la retraite sera maintenu à 62 ans, mais qu'il faut « inciter les Français à travailler plus longtemps », en instaurant au-dessus de l'âge légal un « âge d'équilibre » avec un système de bonus-malus.

- **Instaurer un âge pivot, c'est faire discrètement reculer l'âge de départ à la retraite**

En fait, **instaurer un âge pivot à 64 ans en 2025 (ou 2027 selon les versions) revient de fait à reculer l'âge de départ à la retraite à taux plein…** Qui passe donc pour tout le monde, salariés du public comme du privé, de 62 ans actuellement à 64 ans après la réforme.

- **Il y a d'autres solutions pour « garantir les pensions », contrairement à ce que fait croire le gouvernement.**

En fait, la solution proposée par Édouard Philippe pour « garantir les pensions » **n'est pas la seule possible**. En effet, il y a trois leviers pour maintenir un équilibre[27] :

- **On peut augmenter le taux de cotisations, salariales ou patronales**. L'État se refuse à le faire, sous prétexte « qu'il y a déjà beaucoup de charges sociales sur les Français ». Pourtant, le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR)[28] indique que, pour résorber l'éventuel déficit qui apparaîtrait en 2025, il faudrait simplement augmenter les cotisations d'un point sur cinq ans, soit de 0,2 point par an… C'est loin d'être insurmontable, mais cette solution semble complètement laissée de côté par le gouvernement ![29]
- **On peut aussi reculer l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite**, qui est fixé à 62 ans depuis 2010. Le gouvernement refuse officiellement de le faire, mais il suit une voie détournée qui aura *in fine* les mêmes effets…
- **On peut allonger la durée de cotisation** : c'est la solution de **l'âge pivot**. Cet âge pivot a pour conséquence directe de reculer l'âge de départ à la retraite de nombreuses personnes.

- **L'âge pivot ne restera pas à 64 ans.**

L'âge pivot ne sera en réalité pas fixe à 64 ans, il évoluera pour équilibrer le système par points[30].

---

27 Comme le résume l'économie Éric Berr dans une note sur son blog de Mediapart.
28 Que l'on peut lire ici.
29 Voir à ce sujet l'article de l'économiste Sébastien Villemot dans Mediapart.
30 Comme le montre cet article d'*Alternatives Économiques.*

Pour le comprendre, revenons d'abord sur le système actuel. Aujourd'hui, pour toucher une retraite à taux plein, il faut à la fois avoir atteint **l'âge légal** (62 ans) et cumulé un nombre de **trimestres** cotisés (41 ans et 6 mois, soit 166 trimestres). Au maximum, même si on n'atteint pas le bon nombre de trimestres, on touche une retraite à taux plein automatique à partir de **67 ans**.

Avec le système de retraites à points, la notion de trimestres cotisés disparaît au profit des points. Peu importe sa durée de cotisation, on peut toucher l'intégralité de sa pension (calculée à partir des points accumulés) à partir d'un **âge-pivot**. Ceux qui partiront avant subiront une pénalité (**la décote**), ceux qui partiront après auront droit à un bonus (**la surcote**).

Or, **pour que le système à points puisse s'équilibrer automatiquement, il est nécessaire que ce pivot soit mouvant…** Dans le rapport Delevoye, l'âge pivot évolue d'ailleurs en fonction de l'espérance de vie. Ainsi, l'âge d'équilibre de la génération née dans les années 1990 pourrait être de 67 ans. D'après ce rapport (ce qui n'a pas été confirmé ni infirmé par Édouard Philippe lors de son allocution), si l'espérance de vie augmente d'un an, l'âge pivot augmentera en parallèle de **huit mois**[31].

Si modifier l'âge de départ à la retraite (62 ans aujourd'hui) était très difficile précédemment (puisqu'il fallait une nouvelle réforme)**, modifier l'âge pivot** (et instaurer plus de décotes) **sera par la suite un jeu d'enfant !**

- **<u>Non, les Français ne choisissent pas aujourd'hui de partir à 64 ans !</u>**

Tout comme c'est écrit dans le rapport Delevoye, Édouard Philippe indique dans son discours que l'âge pivot de 64 ans constitue un « horizon raisonnable » de départ à la retraite puisqu'il s'agit de « l'âge moyen de départ à taux plein en 2025 actuellement projeté » (notamment par le COR)[32].

Effectivement, le rapport de novembre 2019 du Conseil d'Orientation des Retraites prévoit bien que l'âge moyen de départ à la retraite va s'allonger : d'après ses prévisions, il passera de 62,1 ans en 2018 à 62,8 ans en 2025 puis à 63,3 ans en 2030 (p. 42). Néanmoins, le COR ne parle pas de 64 ans. De plus, le COR explique que cette augmentation s'explique en grande partie par l'allongement de la durée de cotisation requise et de l'entrée plus tardive en emploi… **Ce n'est donc pas vraiment un « choix » de la part des travailleurs**, qui se plient plutôt à une contrainte imposée.

31 On peut le lire p. 48 du rapport Delevoye.
32 On peut le lire p. 47 du rapport Delevoye.

5 – « Il faut sanctuariser la part des retraites dans le PIB à 14 % »

Les membres du gouvernement ont affirmé à de nombreuses reprises qu'un des objectifs de la réforme était également de sanctuariser la part des retraites dans le PIB à 14 %, soit la proportion actuelle, pour des raisons de « sérieux budgétaires »[33].

- **Le chiffre de 14 % n'a pas de réel fondement.**

Ce chiffre de 14 % est un totem, qui n'a pas de fondement économique. On peut le rapprocher de ce qu'impose l'Union européenne aux différents États membres en matière de dette publique : les ratios bien connus de 3 % (déficit / PIB) et de 60 % (dette / PIB) souvent appelés « critères de Maastricht »[34].

Pourquoi 14 % et pas plus ou moins ? Aucune justification n'est jamais apportée (hormis le chiffre de la part actuelle des dépenses dans le PIB). En creux, on peut comprendre que cette proportion serait optimale… sans en avoir aucune preuve ! **Cet objectif semble avant tout idéologique.**

- **Sanctuariser la part des retraites dans le PIB revient à organiser la baisse future des pensions.**

Ce chiffre de 14 % s'oppose nettement à l'idée selon laquelle « il n'y aura pas de perdants ». En effet, sachant que le nombre de personnes de plus de 65 ans va augmenter de plus de 6 millions d'ici 30 ans[35], **cet objectif organise l'appauvrissement relatif des retraités**. Comment alors croire le gouvernement lorsqu'il affirme « ne pas vouloir diminuer les pensions », ce qui serait son « engagement vis-à-vis des Français » ?[36]

C'est en fait un **blocage très clair** du montant des **dépenses** de l'assurance retraite : concrètement, on va partager le même gâteau entre beaucoup plus de personnes.

33 Comme l'affirmait déjà par exemple Jean-Paul Delevoye le 11 octobre 2018 dans la matinale de France Inter.
34 Cette règle a d'ailleurs été vertement critiquée par Emmanuel Macron en novembre dernier.
35 Voir à ce sujet la note d'Éric Berr sur Mediapart.
36 Comme l'a rappelé par exemple Jean-Michel Blanquer sur RTL le 2 décembre.

6 – « On conserve un système par répartition »

- **La baisse future des pensions va favoriser les retraites par capitalisation.**

D'accord, on conserve effectivement une part de système par répartition. Pour rappel, un système par répartition correspond à une **solidarité intergénérationnelle** : la génération de travailleurs actuelle cotise pour financer les retraites de la génération de retraités actuelle. À l'inverse, un système par capitalisation correspond à une **logique individuelle :** chacun cotise actuellement pour se garantir sa propre retraite dans le futur (par l'intermédiaire notamment des fonds de pension).
Mais **cette réforme fragilise en grande partie le système de répartition**. En effet, **avec la baisse future des pensions**, il y a fort à parier que celles et ceux qui le peuvent vont se tourner vers des mécanismes complémentaires de retraite en épargnant de l'argent au fur et à mesure de leur carrière. **L'incitation à la capitalisation *via* la baisse des pensions est claire !**

- **La solidarité intergénérationnelle nécessaire à la répartition est mise à mal.**

Un système par répartition repose sur une forte solidarité entre les générations. Or, **la réforme actuelle brise ce type de solidarité intergénérationnelle** en distinguant trois groupes, ceux nés avant 1975 (pas affectés par le nouveau système, mais qui le seront par l'introduction rapide d'une décote pour un départ à 62 ans), ceux nés entre 1975 et 2004 (affectés par le nouveau système pour la partie de leur carrière qui a lieu après 2025) et ceux nés après 2004 (entièrement affectés par le nouveau système). **On monte ainsi les catégories de Français les uns contre les autres[37].**

- **La réforme annoncée intervient dans un contexte particulier, celui de l'arrivée en France des fonds de pension.**

L'objectif inavoué de la réforme est clair : le passage progressif à un régime par capitalisation, en diminuant progressivement les pensions, ce qui incite les Français à y avoir recours pour compenser[38].
Comment en effet ne pas le penser lorsqu'on lit par exemple que « plusieurs géants américains se positionnent sur les opportunités offertes par la réforme de l'épargne retraite »[39] (dont la très puissante société de « gestion d'actifs » BlackRock) ? Ou bien que « le gouvernement introduit par la loi PACTE des fonds de pension à la française »[40] ? Comment ne pas le penser non plus lorsqu'on découvre **les (nombreux) liens du Haut Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, avec le monde de l'assurance**[41] ?

37 Comme l'explique Dominique Méda dans son intervention au « Téléphone sonne » de France Inter du 11 décembre.
38 Voir à ce sujet le très clair article de Martine Orange dans Mediapart.
39 Comme on peut le lire dans *Les Échos* dès septembre 2019.
40 Voir cet article d'Europe 1 d'octobre 2019, ou cet article de *Libération* dans la même veine.
41 Par exemple là.

7 – « Il faut en finir avec les régimes spéciaux »

Arguments similaires / liés souvent entendus :

- **« Les régimes spéciaux bénéficient à des privilégiés »**
- « Les régimes spéciaux vivent aux dépens du régime général »
- « Le système des 42 régimes est complètement illisible »

- **Les régimes spéciaux constituent un alibi pour réformer l'ensemble du système des retraites par le bas.**

Mettre l'accent sur la fin des régimes spéciaux permet au gouvernement d'avoir **des éléments de langage pour justifier sa réforme** : il s'agirait avant tout de « rétablir l'égalité » entre tous les régimes. Les régimes spéciaux, en ce sens, jouent le rôle d'un écran de fumée qui permettent de focaliser l'attention des Français tout en modifiant le système en profondeur à beaucoup d'autres endroits.

On entend d'ailleurs souvent dire que les régimes spéciaux sont des « privilégiés » et que « les [remplacez par n'importe quel nom de profession pénible] travaillent aussi d'arrache-pied, et sans tous ces avantages ! ». Oui. **Cette logique revient à appliquer un principe égalitariste strict : puisque certains n'ont pas cette chance, personne ne doit l'avoir[42].**

- **Les régimes spéciaux sont très minoritaires.**

Le gouvernement parle souvent des « 42 régimes » du système actuel. Comme on sait finalement peu de choses sur notre système de retraite, on a tendance à penser qu'il y a un régime général et 41 régimes spéciaux… Or, ce n'est pas du tout le cas.

Il y a en fait quatre blocs de régimes de sécurité sociale : **le régime général** (qui couvre 80 % des travailleurs), **le régime agricole**, **le régime des non salariés non agricoles**, et enfin le bloc des **régimes spéciaux**. Ces régimes sont « spéciaux » car ils fonctionnent sur la base d'une solidarité restreinte à une profession (comme pour les marins, les militaires, les avocats) ou à une entreprise (comme pour la SNCF ou la RATP). Ils sont généralement antérieurs à la création de la sécurité sociale[43]. Chaque régime spécial est soumis à ses règles propres de cotisation et de calcul des pensions[44].

---

42 À ce sujet, rappelons également que, non, les cheminots ne touchent plus de prime de charbon, et cela depuis 1974, date de l'arrêt de la dernière locomotive à charbon en France. Pour un petit florilège (et des réponses) des idées reçues sur les cheminots, voir cet article du *Monde*.

43 Pour en savoir plus sur les régimes spéciaux, on peut consulter cette page du site vie-publique.fr.

44 Pour quelques exemples, voir cette page de Wikipédia.

Les régimes spéciaux concernaient environ 1 million de bénéficiaires sur les 17,2 millions de retraités que comptait la France au 1er décembre 2017 : **ils représentent donc environ 6 % des retraités**[45]. Cela représente donc une très petite minorité, qui ne justifie pas à elle seule que l'on bouleverse tout le système de retraites actuel…

- **Beaucoup de régimes spéciaux vont disparaître d'eux-mêmes.**

On comptait en 1945 plus d'une centaine de régimes spéciaux. Actuellement on en compte une quinzaine seulement[46]. En effet, **beaucoup de régimes spéciaux ont vocation à disparaître par eux-mêmes**, car la profession qu'ils représentent n'existe plus. C'est le cas par exemple des personnels de l'ex-SEITA (régie publique des tabacs), qui comptait en 2017 5 cotisants pour 8 482 bénéficiaires. En 2017, la caisse des Chemins de fer de l'Hérault, qui faisait partie jusque là de la liste des régimes spéciaux, a disparu suite à la mort de son dernier bénéficiaire[47].

Les régimes spéciaux de retraite ne sont donc pas si nombreux que ça (entre 10 et 13 selon la façon de les compter[48]) et leur nombre a encore vocation à diminuer à l'avenir.

- **Les problèmes de financement des régimes spéciaux sont avant tout démographiques.**

Les régimes spéciaux ont-ils un problème de financement ? La réponse est majoritairement oui… car ils ont avant tout un problème démographique ! Par exemple, le régime spécial de la SNCF compte 144 000 cotisants environ pour 258 000 bénéficiaires, soit presque 1 actif pour 2 retraités…

Néanmoins, inclure tous ces régimes dans un « régime universel » ne règle pas du tout ce problème du déficit de certaines branches, puisque ce dernier est structurel (il est démographique) et ne sera pas résolu en rassemblant différemment les travailleurs. Heureusement, d'autres secteurs d'activité comporte un ratio cotisants / bénéficiaires plus favorable, ce qui contribuera à l'équilibre des comptes de l'assurance retraite. Mais cette branche là spécifiquement (celle des cheminots) continuera à être en déséquilibre dans l'avenir : **affirmer que la suppression des régimes spéciaux résout le problème budgétaire, c'est de la poudre de perlin-points-points…**

45 Ces chiffres se trouvent dans la publication du Ministère de la santé et des solidarités « Les Retraités et les Retraites », édition 2019, p. 9.

46 D'après la page du site vie-publique.fr déjà citée.

47 Comme on peut le lire dans *Libération*.

48 Le Code du Travail en reconnaît ainsi dix, dont la liste a été fixée par décret en décembre 2014. La Sécurité sociale, dans ses bilans annuels, compte 13 « régimes spéciaux et assimilés ».

8 – « La réforme permet de protéger les droits des plus faibles »

Arguments similaires / liés souvent entendus :

- **« La réforme est une réponse à la crise des gilets jaunes »**[49]
- **« La pension minimale à 1 000 euros pour une carrière complète est une conquête sociale »**
- **« Le nouveau système est plus juste car chaque euro cotisé ouvrira les mêmes droits »**

- **La pension minimale annoncée se trouve en-dessous du seuil de pauvreté.**

En France, en 2017, le seuil de pauvreté pour une personne seule était de 1 041 euros nets par mois[50]. **« La conquête sociale » promise par le gouvernement revient donc à instaurer une retraite minimale inférieure au taux de pauvreté actuel** : les retraités qui en bénéficieront seront sous le seuil de pauvreté…

- **La pension minimale annoncée sera réservée aux carrières complètes.**

Certes, avec le système actuel, plus d'un tiers des retraités touchent moins de 1 000 euros par mois et ce n'est pas normal (cette situation concerne plus les femmes que les hommes).

Néanmoins, **le gouvernement précise bien que sa « conquête sociale » des 1 000 euros nets par mois sera réservée aux carrières complètes de 43 années, à l'âge de 64 ans…** Or, parmi celles et ceux qui touchent moins de 1 000 euros par mois aujourd'hui, la moitié environ n'a pas eu une carrière complète[51] et n'est donc pas concernée par l'annonce d'Édouard Philippe. En particulier, beaucoup de femmes ou d'agriculteurs, qui ont eu des revenus faibles et variables au cours de leur carrière, seront exclus de la mesure.

- **La pension minimale annoncée… avait déjà été votée dès 2003 !**

Le gouvernement présente les agriculteurs, les artisans et les commerçants comme les grands gagnants de sa réforme. Par exemple, la FNSEA, gros syndicat d'agriculteurs, a déjà plusieurs fois été dans son sens[52]. Dans le secteur agricole, les pensions moyennes sont en effet très faibles : elles oscillent aux alentours de 730 euros pour une carrière complète.

---

49 Comme l'a affirmé la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, sur France Info en novembre dernier.

50 Ce seuil correspond à 60 % du revenu médian en France. On trouve les chiffres correspondants sur le site de l'Observatoire des inégalités.

51 Tous ces chiffres sont à retrouver dans la publication de la Drees, « Les retraités et les retraites », édition 2019 (p. 64).

52 Comme l'explique ce site destiné aux professionnels du monde agricole.

Néanmoins, **Jean-Paul Delevoye ne fait que reprendre une promesse non tenue inscrite dans la loi du 21 août 2003**, votée alors qu'il était lui-même ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire[53]. En effet, l'article 4 de cette loi[54] indique que « la Nation se fixe pour objectif d'assurer en 2008 à un salarié ayant travaillé à temps complet et disposant de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier du taux plein un montant total de pension lors de la liquidation au moins égal à 85 % du salaire minimum de croissance net ». Cet article devait donc, en particulier, concerner les salariés agricoles et leurs petites retraites.

Cette promesse, pourtant inscrite dans la loi, n'a cependant jamais été respectée… Et le gouvernement, sous les conseils du désormais Haut Commissaire à la Réforme des Retraites Jean-Paul Delevoye, la reprend donc 16 ans plus tard !

- **La réforme annoncée n'est pas du tout équitable.**

En parlant au sujet du système par points de « **justice** », Édouard Philippe semble en fait confondre les notions d'égalité stricte et d'équité[55]. Ce nouveau système serait effectivement égalitaire : tout le monde serait logé à la même enseigne : pour chacune et chacun, un euro de revenu donnerait lieu au même nombre de points.

Mais cette réforme n'a rien d'équitable, et on ne peut pas la qualifier de juste ! En effet, tout le monde n'a pas les mêmes chances d'accéder aux métiers les plus rémunérateurs et donc de cotiser plus. **Les personnes aux hauts revenus seraient dans ce système gagnantes deux fois[56] :** la première fois durant leur vie active, car elles gagneraient beaucoup, et la deuxième fois lors de leur retraite, car elles auraient engrangé beaucoup de points et toucheraient donc une bonne pension. **Ce serait le contraire pour les plus bas salaires…**

Le système est donc très inégalitaire pour beaucoup de travailleurs : les femmes, les ouvriers, les précaires, les chômeurs… toutes les personnes qui cotiseront peu pour différentes raisons et toucheront une pension moindre *in fine*[57].

53 Comme le raconte cet article.
54 Que l'on peut lire ici en intégralité.
55 Comme l'explique Thomas Piketty dans cette matinale de France Inter.
56 Notons que le système actuel fonctionne déjà sur ce principe : plus ses revenus sont importants lors de sa vie active et plus on cotise, donc plus sa future pension sera élevée. Néanmoins, le système par points exacerbe encore plus cette logique puisque désormais le montant de la pension sera directement indexé sur son nombre de points personnel, accentuant par là la logique individualiste : je constitue ma « cagnotte » de points pour augmenter ma future retraite (alors qu'aujourd'hui la retraite est calculée sur la base d'un taux de remplacement des salaires précédents).
57 Comme l'explique l'économiste Christophe Ramaux ici.

9 – « Le nouveau système bénéficiera aux femmes et aux familles »

Pour Édouard Philippe, « les grandes gagnantes de la réforme, ce sont les femmes » :

- *Des points supplémentaires seront accordés pour chaque enfant (majoration de 5%), et ce dès le 1er enfant (**ces points seront, sauf choix contraire des parents, attribués à la mère**). Dans le système actuel, il y a une majoration de 10 % mais seulement à partir du 3e enfant.*
- *Le système sera aussi favorable aux familles, notamment à celles de 3 enfants et plus (avec une majoration supplémentaire de 2 % accordée à partir du 3e enfant).*

- **Les femmes vont subir de plein fouet la réforme annoncée.**

Il ne suffit pas de proclamer partout que « les femmes sont les grandes gagnantes du système » pour qu'elles le soient. Édouard Philippe s'attarde sur des mesures techniques mais semble oublier qu'en calculant le montant de la pension de retraite sur l'ensemble de la carrière (et non plus sur les 25 dernières années pour les salariés du privé, ou sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires), de nombreuses femmes seront pénalisées car elles ont des carrières plus souvent hachées, interrompues, précaires ou à temps partiel[58] que les hommes[59].

- **Le gouvernement confond les « femmes » et les « mères ».**

Édouard Philippe semble également oublier que ce ne sont pas du tout les femmes qui profitent de ces quelques mesures, ce sont les mères ! Les femmes sans enfants ne sont nullement concernées.

- **Les hommes risquent de beaucoup plus bénéficier des mesures annoncées.**

La mesure concernant la majoration de 5 % pour tout enfant à partir du premier semble effectivement bénéficier aux mères : par défaut, elle leur sera attribuée, « sauf si le couple en décide autrement ». **Le diable se niche dans les détails** : comme la majoration est exprimée en pourcentage et non en montant absolu de points, **il sera beaucoup plus rentable pour beaucoup de couples de faire bénéficier de cette majoration à l'homme…** puisque c'est l'homme qui gagne en moyenne plus que la femme dans un couple hétérosexuel.

Les deux conjoints auront donc intérêt à s'entendre pour attribuer cette majoration au conjoint homme pour augmenter plus sa pension à lui. Ce système incitatif est donc mal configuré : **les femmes risquent encore d'y perdre en cas de séparation avec leurs conjoints et d'être ainsi précarisées**[60].

---

58 En 2017, 30,6 % des femmes actives en France étaient à temps partiel contre seulement 8 % des hommes, selon ces chiffres de l'Insee.

59 Comme l'explique l'économiste Sabina Issehnane ici.

60 Il faudrait ici évoquer également la suppression de la pension de réversion pour les femmes divorcées. Citons également ce rapport d'Attac, qui indique que les femmes de plus de 3 enfants pourraient elles aussi être pénalisées.

10 – « Les hauts salaires contribuent plus dans le nouveau système »

- **Les hauts salaires resteront affiliés seulement sur un « bout » de leurs revenus.**

En écoutant le gouvernement, on a l'impression que les plus riches, sur leurs revenus supérieurs à 120 000 euros bruts par an, vont payer plus de cotisations que sur les 120 000 premiers euros. Or, c'est justement le contraire ! Les cotisations seront de 28 % sur les 120 000 premiers euros (comme pour tous les travailleurs : c'est le taux unique annoncé dans le rapport Delevoye) et de 2,8 % pour tous les revenus suivants[61].

En clair, au-delà de 120 000 euros bruts par an, les plus riches paieront moins de cotisations que les autres travailleurs. Certes, ils n'ouvriront pas de droits supplémentaires, mais ils pourront utiliser cet argent non utilisé par le système de retraites pour épargner… et s'ouvrir des droits à la retraite par capitalisation ! **En fait, les hauts salaires restent affiliés au système de retraites par répartition, mais uniquement sur le bas de leur rémunération…**

- **La « cotisation de solidarité » n'est pas du tout nouvelle.**

Même si le gouvernement communique beaucoup sur le sujet, **la « cotisation de solidarité » appliquée aux hauts revenus n'a en fait rien de nouveau** : il s'agit d'un léger relèvement du taux par rapport à celui pratiqué dans le système actuel (de 0,4 point)[62].

- **Les plus riches cotiseront en fait moins dans le régime annoncé.**

En fait, **cette idée de séparer en deux les revenus des plus riches** (avant 120 000 euros et après 120 000 euros) **revient finalement à abaisser le plafond sur les cotisations** : on ne pourra cotiser pour le système des retraites que jusqu'au plafond de 120 000 euros, soit 10 000 euros bruts par mois. Or, dans le système actuel, un tel système de plafond existe déjà, mais il est bien plus haut : les cotisations sociales sont obligatoires jusqu'à 27 000 euros bruts environ.

Donc, pendant plusieurs décennies (le temps que les générations nées avant 1975, donc concernées uniquement par le système actuel, finissent d'écluser leurs droits), **il faudra continuer à payer malgré tout des pensions très élevées à certaines personnes** (puisqu'elles ont beaucoup cotisé, jusqu'à 27 000 euros bruts environ), **sans plus percevoir de très hautes cotisations** (puisqu'on ne percevra plus les cotisations sur les salaires compris entre 10 et 27 000 euros…)[63].

---

61 Pour plus d'éléments sur ce taux à 2,8 % (et sur la polémique suscitée par les propos de Thomas Piketty), voir cet article du *Monde Diplomatique*.

62 Voir l'article de Michaël Zemmour.

63 C'est le problème que pointe l'économiste Michaël Zemmour dans cet article.

11 – « Le nouveau système sera plus lisible »

Dans son allocution, Édouard Philippe a distingué trois catégories de travailleurs :

- ***Ceux nés à partir de 2004****, qui auront 18 ans en 2022, intégreront directement le nouveau système.*
- ***Ceux qui sont nés avant 1975****, qui auront donc plus de 50 ans en 2025, ne sont pas du tout affectés par cette nouvelle réforme (**hormis avec l'instauration rapide de l'âge pivot**).*
- ***Ceux qui sont nés après 1975 mais avant 2004*** *: toute la partie de carrière effectuée jusqu'en 2025 donnera lieu à une retraite calculée selon les anciennes règles. Seule la partie de carrière effectuée après 2025 sera concernée par les nouvelles règles.*

- **La réforme annoncée n'est ni lisible, ni compréhensible.**

La lisibilité du système pose question tant **on manque de réponses sur des points précis**[64] ! Par exemple, **comment calculera-t-on la retraite de celles et ceux du « milieu », nés entre 1975 et 2004 ?** Pour la première partie de carrière, celle effectuée avant 2025, comment calculera-t-on la pension de retraite ? Pour les fonctionnaires, prendra-t-on en compte leurs 6 derniers mois de salaire avant 2025 (puisque cela correspond aux anciennes règles) ? Pour les agents du privé, prendra-t-on en compte leurs 25 meilleures années avant 2025 ? Ou bien prendra-t-on en compte ces 6 derniers mois / 25 meilleures années sur l'ensemble de leurs carrières ? **Ceux nés avant 1975 sont-ils concernés par l'âge pivot et donc par la décote avant 64 ans ?** Bref, il manque beaucoup d'éléments…

- **Aucun simulateur gouvernemental ne permet de calculer le montant des pensions futures.**

Dans la même veine, on note **qu'aucun simulateur gouvernemental** n'est mis en place à ce jour. Des annonces feraient état d'un simulateur mis en place « trois à six mois » après le vote de la réforme[65].

À l'inverse, les membres du gouvernement ne cessent de fustiger la « **désinformation** » induite par les simulateurs existants[66], sans proposer de solution alternative.

- **La réforme annoncée fait dépendre les pensions futures de trois paramètres différents et les rend donc incalculables.**

64 Comme le confirme en creux l'embarras de Sibeth Ndiaye à répondre à des questions précises sur France Inter dans la matinale du 12 décembre.
65 Comme l'indique cet article.
66 Par exemple là.

Cet argument de la « lisibilité » du nouveau système doit se comprendre en opposition à l'illisibilité supposée du système actuel, avec ses « 42 caisses de retraite existantes ».

Dans le nouveau système, chacun pourra, à tout moment, connaître le nombre de points qu'il a accumulés et avoir accès à ses « perspectives » en matière de retraite : ce sera « facile comme un coup de fil »[67] ! Mais aucun membre du gouvernement n'ose dire que l'on pourra connaître précisément le montant de sa pension… Et pour cause !

Dans l'ancien système, à prestations définies, on peut avoir assez facilement une bonne estimation du montant de sa pension. Ce n'est plus le cas avec un système par points ! En effet, ce système est à cotisations définies et non à prestations définies. Le nombre de points chaque mois est calculé à partir de la part cotisée du salaire mensuel brut (28,31 % de celui-ci), qui doit être divisée par la valeur d'acquisition du point (estimée pour le moment à 1 point = 10 euros de cotisations passées)[68]. Au moment du départ à la retraite, le montant de la pension annuelle dépendra de la somme des points acquis sur la carrière, mais aussi de la valeur de restitution du point (estimée pour le moment à 1 point = 0,55 euros[69]) et de l'âge pivot (en-deça duquel on subira une décote).

Finalement, le montant des futures pensions pourra évoluer dans le temps en fonction de trois paramètres :

- **La valeur d'acquisition (ou d'achat) du point**.
- **La valeur de restitution (ou de service) du point**.
- **L'âge pivot**.

Ces trois paramètres pourront servir de **variables d'ajustement** en cas de conjoncture défavorable pour maintenir un système équilibré : il n'y a donc aucun moyen de connaître à l'avance avec certitude le montant de sa future pension…

- **<u>La règle d'or annoncée ne garantit aucunement le montant futur des pensions.</u>**

Édouard Philippe promet qu'**une « règle d'or » garantira la « valeur [de restitution] du point »**. **D'accord, mais qu'en est-il de la valeur d'acquisition du point ?** Pour garantir la valeur des pensions futures, il faudrait donc que la valeur d'achat du point soit revalorisée comme les salaires, pour garantir que les cotisations passées soient bien pris en compte dans le calcul de la retraite. Or, rien ne dit que ce sera le cas !

La règle d'or dont parle Édouard Philippe ne garantit donc aucunement le montant futur des pensions !

---

67 Pour reprendre l'expression utilisée par Gilles Le Gendre dans la matinale de France Inter du 11 décembre que l'on peut écouter là.

68 Comme l'explique l'économiste Éric Berr dans une note sur son blog de Mediapart.

69 D'après le texte du rapport Delevoye, consultable là (p. 7).

12 – « Le Président a annoncé cette réforme durant sa campagne présidentielle »

- **Les électeurs n'ont pas plébiscité la réforme des retraites.**

Rappelons d'abord que beaucoup de Français n'ont pas voté « pour Emmanuel Macron » mais « contre Marine Le Pen »… mais ça devient lassant tant on l'a déjà dit. Soulignons également que la réforme des retraites n'était pas un thème de campagne majeur du candidat Macron : il est peu sérieux, dans ces conditions, d'affirmer que les Français ont implicitement donné leur soutien à la réforme des retraites lors de l'élection présidentielle de 2017.

Cet argument est d'ailleurs peut-être le plus dangereux politiquement. En effet, il est probable qu'en 2022, l'alternative du second tour se situe encore une fois entre Marine Le Pen et Emmanuel Macron. Mais si voter pour le second signifie lui donner un blanc-seing complet pour l'intégralité de son programme, il y a fort à parier que de nombreux électeurs (notamment tous ceux de gauche) s'en détournent… faisant alors mécaniquement monter le score du RN.

- **La réforme des retraites présentée n'est pas conforme au programme du candidat Emmanuel Macron.**

Dans le programme de campagne d'Emmanuel Macron pour l'élection présidentielle du 7 mai 2017[70], il est écrit :

- **« Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions. »** (p. 13)

Certes, l'âge ouvrant le droit au départ à la retraite reste fixé à 62 ans (mais ce n'est pas l'âge de départ à taux plein !), mais le gouvernement souhaite également instaurer un « âge pivot » à 64 ans (reculant ainsi *de facto* l'âge de départ sans décote !) ; de plus, le niveau des pensions futures sera largement affecté par la réforme. Faut-il oublier, de plus, que ce gouvernement a déjà fait baisser le niveau des pensions de beaucoup de retraités par la désindexation et la hausse de la CSG.

70 On peut le trouver là. Pour une version plus longue, cliquer ici.

Le haut-commissaire chargé des retraites, Jean-Paul Delevoye, au ministère de la Santé à Paris, le 9 décembre. PHOTO DENIS ALLARD

Age pivot et espérance de vie : ce que l'exécutif préfère taire

C'était «la ligne rouge» de la CFDT : un «âge d'équilibre» à 64 ans pour partir avec une retraite à taux plein. Et le gouvernement se garde bien de préciser que ce seuil est censé être repoussé pour les jeunes générations.

Et si le futur «âge d'équilibre», mis sur la table la semaine dernière par Edouard Philippe pour *«inciter les Français à travailler plus longtemps»*, ne restait pas à 64 ans ? Et si, pour les générations nées en 1980, 1990 et au-delà, il était finalement de plus de 65, 66 ou 67 ans ? Vu la crise provoquée par la mesure – qui a conduit la CFDT à rejoindre la mobilisation –, le gouvernement se garde bien d'expliquer le fonctionnement concret de cette *«mesure d'âge»* assortie d'un bonus-malus, pour laquelle plaidait Matignon afin de maintenir l'équilibre (d'où son nom) des caisses de retraite. Et pour cause, cela viendrait ruiner un argument majeur de la majorité : en faisant passer de 67 ans à 64 ans l'âge d'annulation de la décote, les personnes qui n'ont pas assez cotisé – car elles ont eu notamment des difficultés personnelles et professionnelles – pourront partir plus tôt à la retraite avec une pension complète. *«Un progrès social majeur»*, a défendu le Premier ministre dans son discours, mercredi. *«Je rappelle que 80 000 femmes chaque année sont contraintes d'attendre 67 ans pour liquider leur retraite parce qu'elles n'ont pas assez de trimestres travaillés,* a-t-il souligné à la tribune du Conseil économique, social et environnemental (Cese). *Ces femmes pourront à terme toucher leur pension deux à trois ans plus tôt qu'aujourd'hui.»*

En réalité, cela ne fonctionne pas forcément pour celles qui ont aujourd'hui entre 20 et 30 ans. Car dans une interview à *Libération,* le haut-commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye, a confirmé vendredi qu'il serait *«logique»*, comme il l'avait proposé en juillet dans son rapport, que cet *«âge d'équilibre»* (qu'il appelait alors *«âge du taux plein»*) évolue en fonction de l'espérance de vie. *«C'est un âge d'équilibre, il doit prendre en compte la situation économique, par rapport à la situation démographique,* admettait-il. *Mais ce sera aux partenaires sociaux, dans le cadre de la gouvernance, d'en décider.»* Dans son rapport, Delevoye expliquait ainsi que le futur *«pilotage de l'âge du taux plein»* devrait *«tenir compte de l'évolution de l'espérance de vie et de l'allongement de la durée passée en retraite»*. Cela donnait un âge pivot à 64 ans, certes, mais pour la génération née en… 1963. Pour la génération 1980 c'était, sous sa plume, 65,4 ans puis 66,25 ans pour la génération 1990. Et on peut facilement extrapoler que les générations 2000 et 2010 iront jusqu'à 67 ans… Difficile, donc, d'imaginer que cet âge d'équilibre détaillé mercredi par Philippe reste longtemps à 64 ans.

«Règle d'or». La raison en est simple : le gouvernement tient à ce que ressources et dépenses de retraites s'équilibrent et que la future gouvernance paritaire, composée de représentants des syndicats et du patronat, garantisse cette *«règle d'or»*. Or, il a exclu tous les autres leviers qui permettraient de garantir cet équilibre dans un contexte de vieillissement de la population et de faible croissance : pas de report de l'âge légal (promesse du candidat Macron), ni de hausse de cotisations sociales (pour cause de *«compétitivité»*) et interdiction de toucher aux pensions des retraités (le gouvernement Philippe s'y est déjà essayé et a dégusté). Pour maintenir l'équilibre, l'exécutif ne laisse donc pas d'autre choix aux partenaires sociaux que de jouer sur cet âge d'équilibre. Dans son rapport de juillet, Delevoye prévoyait qu'à chaque année d'espérance de vie en plus pour une génération, l'âge d'équilibre puisse augmenter de huit mois.

Pour ne pas ajouter d'inquiétudes supplémentaires, Matignon refuse d'évoquer le sujet et renvoie les futurs arbitrages aux partenaires sociaux qui intégreront la gouvernance. *«Elle devra prendre ses responsabilités»*, répondent les conseillers du Premier ministre, insistant sur l'importance de ce *«dialogue social renforcé»*. Refus net de la CFDT. *«C'est très simple,* explique Laurent Berger, son secrétaire général, dans *le Journal du dimanche. Pour que la CFDT porte un autre regard sur ce projet de loi, le gouvernement doit accepter de retirer l'âge d'équilibre. Un point, c'est tout.»*

Pour l'instant, Matignon se concentre sur la seule solution préconisée par le chef du gouvernement pour combler le déficit actuel du régime de retraite si les partenaires sociaux ne lui proposent pas autre chose dans le courant de l'année 2021 : instaurer dès le 1er janvier 2022 cet âge d'équilibre. Pas *«d'un coup d'un seul»* à 64 ans, a promis le chef du gouvernement mais de façon progressive : les actifs partant en retraite en 2022 ne pourraient pas bénéficier de leur pension à taux plein (même s'ils ont tous leurs trimestres de cotisation) avant l'âge de 62 ans et 4 mois. Cette nouvelle borne augmenterait ensuite de quatre mois par an *«pour atteindre progressivement l'âge d'équilibre du futur système, soit 64 ans en 2027»*, précise le dossier de presse du futur projet de loi, attendu le 22 janvier en Conseil des ministres.

> Fin août, le président de la République avait souligné sa «préférence» pour une solution «plus juste» que l'âge d'équilibre.

Salle des fêtes. S'ils partent avant ces nouvelles bornes, les actifs verront s'appliquer un «malus» de 5 % par an sur leurs pensions. S'ils vont au-delà et qu'ils ont tous leurs trimestres (168 à 172 trimestres selon leur année de naissance), ils auraient droit à 5 % de «bonus» par an. Un mécanisme complexe que les responsables de la majorité ont beaucoup de mal à expliquer. La semaine dernière, plusieurs d'entre eux se sont emmêlé les micros. La porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, a par exemple expliqué (avant de se corriger) qu'en cas de départ à la retraite avant l'âge d'équilibre, *«on paie [rait] un malus pendant deux ans et à partir de 64 ans, on revien[drait] à taux plein»*. Cette proche de Macron confondait donc les règles du jeu dans le régime général actuel (si on part avec une décote sur sa pension, on la garde jusqu'à sa mort) qui s'appliqueront au futur système universel avec celle des régimes complémentaires Agirc-Arrco (dans lequel un éventuel «malus» disparaît à 63 ans).

On peut comprendre que même les macronistes historiques aient du mal à suivre. Cet «âge d'équilibre» n'a jamais été mentionné dans la campagne présidentielle en 2017 et le président de la République avait souligné, fin août, sa *«préférence»* pour une autre solution, *«plus juste»* pour ceux qui ont commencé à travailler tôt : l'allongement de la durée de cotisation. Mais ce serait un peu vite oublier que celui qui, le premier, a mis cette question sur la table est le même Emmanuel Macron. C'était le 25 avril à l'Elysée. Devant les journalistes réunis dans la salle des fêtes pour la première grande conférence de presse du quinquennat, le chef de l'Etat évoque sa solution pour *«travailler davantage»* et fait remarquer, citant Delevoye, que *«le point d'équilibre de notre régime de retraites, il est autour de 64 ans»* : *«Et donc, ce sur quoi peut travailler le gouvernement avec le Parlement, c'est de regarder si on peut allonger la période de référence […] pour avoir un système de décote qui incite à travailler davantage mais sans forcer tout le monde.»* Mercredi, le Premier ministre n'a donc fait que préciser ce que le Président, huit mois plus tôt, avait versé au débat.

LILIAN ALEMAGNA

Edouard Philippe accueille Jean-Paul Delevoye à Matignon, le 25 novembre.
PHOTO DENIS ALLARD

Un poste de perdu, treize de retrouvés

En omettant un nombre ubuesque d'activités dans sa déclaration d'intérêts, Jean-Paul Delevoye s'est tiré une balle dans le pied. Passage en revue de ses multiples casquettes.

Une *«légèreté coupable»*. C'est peut-être Jean-Paul Delevoye lui-même qui a le mieux résumé l'incroyable inconséquence ayant conduit à sa démission. Epilogue de dix jours de révélations en cascade sur les activités non déclarées du haut-commissaire chargé des retraites, cet ultime rebondissement vient clore une séquence chaotique pour la communication gouvernementale. Jusqu'au dernier moment, l'exécutif, Edouard Philippe en tête, aura tenté de faire passer pour une simple *«erreur de bonne foi»* les manquements de Delevoye, qui a fini par plier devant leur accumulation. Pas moins de treize mandats, dont onze toujours actifs, ont finalement été déclarés par le «monsieur retraites» du gouvernement, soit dix de plus que dans sa déclaration initiale mise en ligne le 7 décembre par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

Salaires sous évalués. En plus de ses attributions au ministère des Solidarités, on a ainsi découvert que le haut-commissaire siégeait aux conseils d'administration de la Fondation SNCF et de la fondation du Crédit agricole Nord de France, aux conseils d'orientation de l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG) et du comité stratégique de la Fédération française des diabétiques, ou encore qu'il présidait l'Observatoire régional de la commande publique des Hauts-de-France. Une liste loin d'être exhaustive. *«J'ai fait ces omissions car, pour moi, c'était de l'ordre de l'engagement social»*, a-t-il benoîtement expliqué au journal *le Monde*. Au risque d'aggraver son cas.

Car, comme tous les membres du gouvernement, Jean-Paul Delevoye est tenu de déclarer sa situation patrimoniale mais aussi l'ensemble de ses fonctions présentes et passées, susceptibles de créer des conflits d'intérêts en risquant d'interférer sur ses décisions futures. A peine ce document publié, *le Parisien* a révélé que Delevoye avait omis de mentionner son poste d'administrateur de l'Institut de formation de la profession de l'assurance (Ifpass), poste qu'il occupe depuis 2016. Le job n'est pas rémunéré, mais le mélange des genres apparaît d'autant plus flagrant que le milieu de l'assurance a naturellement intérêt à gérer une partie de l'épargne-retraite des Français. Une *«omission par oubli»*, se défend Delevoye, dont l'amnésie suscite aussitôt un tollé politique. Le ministre confie alors à *Libé* avoir *«pensé»* à démissionner, laissant la responsabilité de cette décision à Emmanuel Macron.

Une autre approximation, plus grave encore, va relancer la polémique. Décidément mal informé sur les règles en vigueur, l'ex-médiateur de la République a en effet déclaré deux postes rémunérés en plus de ses fonctions ministérielles : un ancien poste de *«conseiller du délégué général»* du groupe d'enseignement supérieur privé IGS et la présidence d'honneur du think tank Parallaxe, spécialiste des questions d'éducation, également rattaché au groupe IGS.

Un cumul formellement proscrit par la Constitution, dont l'article 23 interdit aux membres du gouvernement *«tout emploi public ou toute activité professionnelle»* durant l'exercice de leur fonction. Pire, les salaires touchés à ce titre ont aussi été largement sous évalués : Jean-Paul Delevoye a ainsi déclaré 78 408 euros net de rémunération en 2017 au titre de son poste de conseiller de l'IGS, contre 40 000 euros dans sa première déclaration. Même *«légèreté»* au sujet de Parallaxe, ses émoluments ayant été minorés de près de 7 000 euros entre 2018 et 2019.

«Pour ne rien faire». Quelle est la contrepartie de ces fonctions très lucratives ? *«Le système IGS repose sur le copinage avec des recrutements de personnalités payées à prix d'or pour ne rien faire ou presque dans l'espoir que leur influence permette de faire avancer l'activité de ce groupe»*, assure à *Libération* un ancien collaborateur d'IGS, selon lequel l'activité de Delevoye se limitait principalement à une réunion par mois au sein du groupe. *«Si j'ai touché une rémunération, c'est pour un travail concret dont je suis fier»*, avait pourtant dit le haut-commissaire à *Libération*, jeudi. Il s'est néanmoins empressé de démissionner de ses fonctions de Parallaxe en s'engageant à rembourser les sommes perçues depuis septembre 2017, soit environ 140 000 euros.

Une prise de conscience tardive qui ne l'exonère en rien d'éventuelles poursuites pénales. Le parquet de Paris vérifie actuellement si les rémunérations touchées par Jean-Paul Delevoye correspondent bien à une activité réelle. Dans le cas contraire, ces émoluments pourraient constituer un recel d'abus de biens sociaux. Le 12 décembre, le parquet a également adressé un courrier à la HATVP, en lui demandant à la fois de confirmer les manquements révélés par la presse et de préciser les suites qu'elle entend y donner. Si ces omissions étaient considérées comme *«substantielles»*, la HATVP, dont le collège doit se réunir mercredi matin, devrait logiquement décider de saisir la justice. Une perspective devenue de plus en plus menaçante pour le ministre déchu.

EMMANUEL FANSTEN

Le parquet vérifie si les rémunérations touchées par Delevoye correspondent bien à une activité réelle. Dans le cas contraire, ces émoluments pourraient constituer un recel d'abus de biens sociaux.

réclament les enseignants. Le ministre essaie de tempérer : *« Ne faisons pas de fétichisme sur les primes. »* Il répète que *« prime ne veut pas dire conditionnel »* ou assure que *« la prime peut être quelque chose d'universel pour les professeurs »*.

Le dialogue de sourds se confirme quand une enseignante du lycée Frédéric-Chopin se montre très critique au micro et emporte l'adhésion de ses collègues qui applaudissent avec vigueur : «*Au lycée notre avis n'a pas été pris en compte pour la réforme. Il n'a pas été pris en compte lors de la mise en place du plan 4.0 qui est une aberration* [un programme pour le numérique mis en place par le rectorat dans les lycées – ndlr]. *Comment voulez-vous que nous vous croyions quand vous dites que vous allez prendre en compte notre avis ? Vous ne nous écoutez pas parce que vous pensez qu'on a des choses intéressantes à vous dire. Vous nous écoutez parce que nous sommes dans la rue et que vous avez peur de la rue. »*

Édouard Philippe la détrompe avant de s'éclipser, car il est attendu à Paris pour une réunion. Il laisse Jean-Michel Blanquer se démener seul face à des enseignants inquiets et mécontents qui ne l'applaudiront pas à l'issue de la rencontre.

Pourquoi la retraite à points du gouvernement est bien une réforme néolibérale

PAR ROMARIC GODIN
LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019

L'attachement du gouvernement au changement structurel du système de retraites n'est pas surprenant, car cette réforme affaiblit le monde du travail. Elle permet aussi de réduire les transferts sociaux et d'envisager de futures baisses d'impôts. C'est une réforme profondément ancrée dans la pensée néolibérale.

La réforme systémique des retraites est cruciale pour ce gouvernement. L'exécutif s'accroche à cette *« retraite à points »* malgré l'évidence au mieux d'une méfiance, à tout le moins d'un rejet de ce système par la population. Mercredi 11 décembre au soir, sur TF1, le premier ministre Édouard Philippe assurait encore de sa *« détermination »* à aller jusqu'au bout de cette réforme. Se pose alors une question centrale : pourquoi ? Pour y répondre, plusieurs éléments de langage du gouvernement sont avancés, mais tous révèlent la vraie nature de cette réforme : l'accélération de la transformation néolibérale du pays.

Une réforme juste ?

Le premier, et sans doute le moins sérieux, est celui de *« l'égalité »* ou de sa variante, la *« justice »*. L'universalité du nouveau régime mettrait tous les Français face aux mêmes droits et, a même osé Édouard Philippe dans son discours devant le Conseil économique, social et environnemental (Cese), achèverait l'ambition du Conseil national de la Résistance (CNR). C'est un des arguments les plus utilisés, sans doute parce que c'est le plus simpliste : mettre chacun dans la même case correspondrait à l'égalité. Cela permettrait d'en finir avec des *« privilèges »* qu'Édouard Philippe affirme *« ne plus pouvoir justifier »*.

Édouard Philippe, premier ministre, le 11 décembre 2019. © DR

L'argument ne résiste néanmoins pas longtemps à l'analyse. D'abord parce qu'il est bien étrange d'entendre cette majorité se soucier d'une égalité de façade, alors qu'elle a assumé et revendiqué une politique fiscale qui a, en 2018, **creusé les inégalités comme rarement depuis trois décennies**. Il est étrange, au reste, de vouloir corriger cette politique par la réforme d'un système de pensions qui est un des plus redistributifs d'Europe et qui permet de réduire le taux de pauvreté des plus âgés.

On pourrait également souligner qu'à peine né, le nouveau régime est déjà criblé d'exceptions, notamment pour les fonctions « régaliennes » de l'État, celles qui sont traditionnellement ménagées par le néolibéralisme. Barricadé depuis un an derrière des forces de l'ordre qui lui permettent d'oublier son impopularité, le gouvernement s'est empressé d'accorder aux policiers une nouvelle exception à l'universalité du nouveau régime. Dès lors, on comprend quelle sera la réalité de celui-ci.

Ce ne sera pas un régime universel, mais, comme le régime actuel, un régime troué d'exceptions. À la différence que, cette fois, ce ne sont pas les luttes sociales ou les rapports de force internes aux entreprises qui décideront de celles-ci, mais les priorités gouvernementales. Or, chacun sait ce que sont les priorités de l'État aujourd'hui : c'est une politique de l'offre et c'est revendiqué par le ministre de l'économie et des finances Bruno Le Maire. Les exceptions concédées reflèteront cette politique. L'État n'est donc plus le garant de l'intérêt général ou d'un équilibre entre capital et travail, mais bien plutôt le reflet d'une politique favorable au capital.

Derrière l'universalisme de façade et l'égalité en vitrine, on aura donc un désarmement par l'État du monde du travail et de sa capacité de forger des conditions de travail acceptables. C'est assez piquant de la part d'un exécutif qui prétendait, pendant la réforme du marché du travail, qu'il fallait prendre les décisions au plus près du terrain. Mais il est vrai, qu'alors, la réalité devait être favorable au capital…

La justice d'un régime de retraite ne peut être réalisée sous la toise d'une règle unique parce qu'il n'existe pas d'égalité de conditions de travail, ni d'égalité d'espérance de vie, ni d'égalité de départ dans les carrières, ni enfin d'égalités de conditions au sein des entreprises. Placer le fils d'ouvrier sur la même ligne qu'un fils de notaire revient à faire partir le premier avec de lourdes chaînes aux pieds et à le condamner à une retraite difficile

Ce document est à usage strictement individuel et sa distribution par Internet n'est pas autorisée. Merci de vous adresser à contact@mediapart.fr si vous souhaitez le diffuser.11/89

et courte. **Selon l'Insee en France, les hommes les plus aisés vivent en moyenne 13 ans de plus que les plus modestes**. Est-il alors juste de faire partir tout le monde au même âge avec les *« mêmes droits »* ? N'est-il pas plus juste d'accepter alors des compensations à de faibles revenus par des avantages spécifiques à la retraite ? La justice, dans ce domaine, consiste nécessairement à sortir de l'égalité formelle. Mais la pensée néolibérale ne veut rien voir de ces réalités.

Les différences d'espérance de vie par niveaux de vie. © Insee

Ou bien alors faut-il entendre la justice autrement, comme un ajustement par le bas ? L'élargissement du calcul de la pension à l'ensemble de la carrière ne saurait être considéré comme une mesure de justice par rapport à un mode de calcul favorisant les meilleures années. Pour une raison évidente : le calcul va intégrer les moins bonnes années. C'est aussi simple que cela.

Certes, certains pourront acquérir des droits nouveaux s'ils travaillent moins des 150 heures de travail par trimestre, mais beaucoup d'autres verront leurs droits réduits. Lorsque le gouvernement annonce une très lente revalorisation du métier de professeur pour compenser les effets de la réforme, c'est bien qu'il reconnaît que leurs pensions seront beaucoup plus faibles. Ce n'est pas pour rien que le rapport Delevoye avait pris quelques liberté **avec la rigueur de ses projections**. Quant aux plus précaires, ils continueront à être doublement pénalisés, **comme le note l'économiste Éric Berr** : dans leur carrière et à la retraite. Autrement dit, la justice de cette réforme ressemble fortement à un écrasement vers le bas dans lequel certains « vainqueurs » passeront de presque rien à trop peu. L'illustration de ce tour de passe-passe est bien la fameuse retraite minimum à 1 000 euros par mois, soit 30 euros de plus qu'aujourd'hui. La justice et l'égalité pour la majorité, c'est donc avant tout partager la misère…

La logique de la retraite à points est de mimer l'épargne individuelle : il faudra glaner le plus de points. Comme le résumait Jean-Paul Delevoye, *« celui qui aura fait une belle carrière aura une belle retraite, celui qui aura une moins bonne carrière aura une moins bonne retraite »*. Et c'est sans doute cela ce que le gouvernement entend par la justice : refléter les *« efforts »* individuels. Les statuts et donc les protections issues de la lutte seraient des freins à cette réussite individuelle. Et c'est bien là l'idée de justice défendue par le néolibéralisme : une justice en forme d'égoïsme. Et ce n'est pas pour rien que, précisément, le système de retraite à points « mime » l'épargne individuelle. C'est un système qui promet un rendement de ses choix personnels, sans se soucier des conditions de ces rendements.

Dans ces conditions, l'argument le plus farfelu d'Édouard Philippe est sans doute celui de l'appel aux mânes du CNR. Car cette *« égalité »* revendiquée consiste surtout à réduire les droits de certains, à rebours de l'ambition du CNR. Rappelons que celui-ci avait défendu l'universalité du système de retraite pour donner des droits à tous dans un pays où l'assurance-vieillesse était une exception. L'universalité était celle de l'accès au droit à la retraite. **Mais l'ambition du CNR s'inscrivait dans une logique de rattrapage par le haut**, ce qui a motivé de conserver les exceptions pour les régimes plus généreux. Aplanir les pensions et les droits par le bas est l'inverse de l'esprit et de la lettre du projet de 1945.

Un déficit qui justifie la réforme ?

Le deuxième argument avancé en faveur de la réforme, c'est celui des finances. Le système de retraite français serait en péril en raison du déséquilibre croissant entre le nombre de cotisants et celui de pensionnés. Il a été répété le 11 décembre par Édouard Philippe. Ces oiseaux de mauvais augure en veulent pour preuve les prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR) prévoyant un déficit pouvant aller jusqu'à 27 milliards d'euros en 2030. Cette partition est jouée à chaque réforme pour défendre l'idée de la nécessité d'un *« effort »* et de l'allongement de la durée de cotisations. Mais, là aussi, l'argument ne tient pas.

D'abord parce que les réformes successives ont déjà prévu de réduire le montant et la durée des futures pensions. Les prévisions du COR ne prévoient pas de dépassement du niveau de 14 % du PIB pour les dépenses de retraites en France d'ici à 2030, ce qui est précisément la limite fixée par la réforme proposée qui, soit dit en passant, n'envisage pas de sortir de ces prévisions. Autrement dit, la retraite à points n'offre pas directement de nouvelles mesures d'économies. Le déficit provient donc principalement des recettes, ce qui s'explique par deux facteurs : une dynamique des salaires trop faibles (notamment du fait d'un rythme modéré de hausse du Smic) et, surtout, des mesures d'économies dans la fonction publique. En embauchant moins, l'État cotise moins et donc creuse le déficit des retraites. Mais, en théorie, ce déficit est le pendant des économies réalisées. Il n'est donc pas préoccupant en soi. Pointer le seul déficit des retraites, c'est donc viser le modèle de répartition intergénérationnel pour d'autres raisons que des raisons financières.

D'autant que les 27 milliards d'euros de déficit annoncé (chiffre soumis à des conditions très nombreuses et à l'incertitude naturelle de ce type de projection) ne sont guère un souci en soi. À partir de 2024, la dette sociale, autrement dit la dette de l'ensemble de la Sécurité sociale, aura été remboursée. Cela permettra de dégager pas moins de 18 milliards d'euros par an de recettes disponibles pour les caisses de la Sécu, donc des retraites, *via* la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et la part de la CSG qui est dirigée actuellement vers la Cades, l'organisme

Ce document est à usage strictement individuel et sa distribution par Internet n'est pas autorisée. Merci de vous adresser à contact@mediapart.fr si vous souhaitez le diffuser.12/89

qui amortit cette dette. Dès lors, le déficit peut être fortement minoré sans augmentation d'impôts. Sans compter que le système de retraite français est riche : son patrimoine net est évalué par le COR à 127,4 milliards d'euros, soit pas moins de cinq fois plus que le déficit cumulé maximal de 2030. Et sur cette somme, le Fonds de réserve des retraites (FRR) créé par Lionel Jospin en 1999 pour… faire face aux futurs déficits dispose de 36,4 milliards d'euros fin 2017. Comme avec la baisse attendue des pensions, le système doit se rééquilibrer vers le milieu du siècle, il faut donc bien le dire : le système français des retraites n'a pas de problème de financement ni de déficit.

Tableau 2.1 – Situation patrimoniale nette du système de retraite au 31/12/2017

Système de retraite	En milliards d'euros	En part de PIB
Régimes de base et régimes intégrés	10,8	0,5%
Régimes complémentaires	126,1	5,5%
Réserves des régimes de retraite	136,9	6,0%
Réserves du FRR	36,4	1,6%
Dette de la CADES imputée au système de retraite	-45,9	-2,0%
Situation patrimoniale nette du système de retraite	127,4	5,6%

Note : les réserves comprennent l'ensemble des fonds placés par les caisses, quelle que soit l'échéance des actifs admis en représentation ; elles agrégeant donc les réserves de moyen et long terme au fonds de roulement.
Bien que la Caisse de retraite complémentaire du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC) ne soit pas incluse dans l'exercice de projection, ses réserves ont été agrégées ici en raison des montants en jeu.
Sources : documentation des régimes ; « La situation patrimoniale des organismes de sécurité sociale », Les comptes de la sécurité sociale, septembre 2018, calculs SG-COR.

Le patrimoine du système des retraites. © COR

Le vrai problème, c'est bien la baisse du niveau de vie des retraités futurs qui a été programmée par les anciennes réformes et que la nouvelle n'entend pas corriger. Bien loin de là, puisque le gouvernement entend obliger le nouveau système à être à l'équilibre d'ici à 2027 par ses propres moyens. Comme les cotisations sont désormais fixes (c'est le principe de base de la retraite à points), on ne pourra jouer que sur les dépenses, donc les pensions. Mais alors, la question reste bien de savoir pourquoi le gouvernement veut absolument cet équilibre. Écartons d'emblée, le pseudo bon sens néolibéral des *« comptes en ordre »*. L'État n'est pas un ménage et la France n'est pas en faillite, n'en déplaise à François Fillon. Un déficit de 27 milliards d'euros en 2030 ne pose pas de problème.

En fait, le cœur de la question est ailleurs. Si le gouvernement insiste tant sur l'équilibre, ce n'est pas par souci d'équilibre financier. C'est parce qu'un tel équilibre va permettre de financer… des baisses d'impôts. Pour comprendre cette réforme, il faut comprendre le point de départ de l'idéologie gouvernementale : la dépense publique en France est trop élevée parce qu'elle empêche des baisses d'impôts qui favoriseront la compétitivité du pays. Or, la dépense publique, c'est d'abord et avant tout de la dépense sociale. Avec la retraite par points à *« cotisations définies »*, on pourra plus aisément maîtriser ces dépenses pour assurer l'équilibre et ainsi financer les futures baisses d'impôts et de cotisations. Avec le système actuel, il fallait une réforme tous les cinq à dix ans pour piloter le système. Désormais, le système se pilotera lui-même par la règle d'or de l'équilibre financier. Mieux même, ce pilotage sera assuré par les partenaires sociaux, permettant à l'État de se décharger de sa responsabilité.

Dès lors, il convient de bien se souvenir de ce qui vient de se passer avec l'article 3 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) qui met fin à la compensation systématique des exonérations de cotisations. Cet article oblige le système social à s'adapter aux politiques de compétitivité coûts décidées par l'État. L'État « affame la bête » puis, comme vient de le faire avec la retraite Édouard Philippe, tire la sonnette d'alarme du déficit et oblige à des réductions de dépenses et de prestations. Avec la retraite par points, ce système est automatique : le comité de pilotage, soumis à l'obligation d'équilibre et incapable de jouer sur le niveau des cotisations, devra amortir les futures exonérations par le niveau de remplacement des salaires en pensions. C'est donc une formidable machine à permettre de futures baisses d'impôts sur le capital et de destruction du système de solidarité. Immédiatement d'immenses possibilités de baisses d'impôts se présentent : de la CSG, à la CRDS, en passant par le niveau des cotisations, notamment pour les salaires moyens. Le véritable enjeu de cette réforme est là et c'est pourquoi cette réforme centralisatrice et étatiste est défendue bec et ongles par les élites néolibérales.

L'affaiblissement du monde du travail

Enfin, il y a une dernière raison derrière l'attachement à cette réforme. Elle est connexe de la prétention à la justice et à l'égalité du gouvernement : c'est l'adaptation *« aux réalités nouvelles du marché du travail »*. La construction de *« la protection sociale du XXIe siècle »*, a martelé Édouard Philippe. Cette protection doit prendre en compte *« les carrières parfois heurtées »* ou le développement du *« temps partiel »*. Très significativement, le premier ministre termine par ces mots : *« On peut à juste titre vouloir changer tout cela : revenir au plein emploi, limiter la précarité. Mais c'est le monde dans lequel nous vivons et il est sage de voir le monde tel qu'il est. »* Ce discours fait écho à plusieurs propos d'Emmanuel Macron, notamment un passage de son livre-programme *Révolution* où il estime que *« la France ne doit pas rester en dehors du cours du monde »*, et à **son entretien à *Forbes* du 1er mai 2018, où le président de la République affirmait** : *« La meilleure protection, ce n'est pas de dire : "Nous résisterons." »*

La vraie pensée qui motive cette réforme est donc celle de la soumission passive à ce qui est perçu comme l'ordre du monde et qui n'est que l'ordre du capital. Cet ordre agit comme une transcendance qui oblige aux réformes. Puisque le marché du travail change, il faut que le système de retraite change pour s'y adapter. Mais derrière ce fameux *« bon sens »*, dont se prévaudrait Édouard Philippe, il n'y a qu'une pensée circulaire autojustificatrice. Car ces conditions de travail, cette *« réalité que nous vivons »*, cette précarisation du monde du travail, ne sont pas le fruit d'une force qui dépasserait les hommes et les États. Tout cela provient de choix politiques de ce gouvernement : les réformes du marché du travail, le refus de réguler les travailleurs des plateformes, le développement de l'auto-entreprenariat. Si l'on voulait garantir plus de droits à ces salariés *de facto* ou de droit, si l'on voulait réduire le travail fragmenté et heurté, il suffirait de renforcer les contre-pouvoirs dans les entreprises et les régulations. On

Ce document est à usage strictement individuel et sa distribution par Internet n'est pas autorisée. Merci de vous adresser à contact@mediapart.fr si vous souhaitez le diffuser.13/89

a fait le contraire. Et précisément parce qu'on a fait le contraire, on en profite pour justifier la retraite par points.

Le système de retraite à points est donc le couronnement des réformes précédentes de destruction du modèle social. On a détricoté le système de protection du travail, puis on prétend que le « monde est ainsi fait » et qu'il faut adapter les retraites à cette *« réalité »*. Cela est d'autant plus vrai que ces réformes successives ont affaibli la capacité des salariés de former leur salaire, ce qui conduit à un affaiblissement structurel et radical du système par répartition (autant que les conditions démographiques). La nécessité de la réforme est donc née des réformes précédentes. C'est le principe fondamental du néolibéralisme : chaque réforme en entraîne inévitablement d'autres *(lire l'article « **La Rhétorique des réformes ou la fuite en avant permanente** »)…*

Et c'est bien ici que le bât blesse. Cette réforme sanctionne la dégradation des conditions sociales et le gouvernement n'entend rien faire pour réduire cette dégradation. En réalité, en assurant un système « adapté » à la précarisation de l'emploi, le gouvernement permet (ou prépare ?) de nouveaux pas dans la libéralisation du marché du travail. L'argumentation sera simple : il n'y aura aucune raison de rejeter une nouvelle libéralisation du marché du travail puisqu'il existe maintenant un système de retraite adapté à la précarité.

Mieux même : puisque la réforme à points est fondée sur une accumulation de droits, il faudra que les salariés acceptent un maximum d'emplois pour engranger un maximum de points. La compétition sera donc renforcée sur le marché du travail et, partant, elle nécessitera encore moins de régulations pour pouvoir « donner leur chance à tous » d'avoir une meilleure retraite. Comme, en parallèle, le gouvernement vient de réduire les droits à l'assurance-chômage, les actifs seront tentés d'accepter le travail comme il vient, quelles que soient les conditions et les salaires. D'autant que beaucoup de salariés âgés seront tentés de rester sur le marché du travail pour améliorer eux aussi leurs pensions dans les dernières années avant la retraite. La retraite à points est donc une garantie future pour une plus grande libéralisation du marché du travail, mais aussi une assurance de plus que le coût du travail va rester bas. C'est donc bien une machine à désarmer le travail face au capital.

Dans ces conditions, la réforme des retraites du gouvernement n'est pas qu'un simple ajustement technique. Elle ne peut être isolée en tant que simple « méthode ». C'est, intrinsèquement, un moyen de réduire les transferts sociaux, de baisser les impôts et de désarmer le monde du travail. Prétendre alors, comme le font certains, que cette réforme est de *« gauche »* suppose beaucoup d'audace. C'est bel et bien une réforme structurelle néolibérale. Et c'est bien pourquoi le gouvernement et le président de la République y sont si fanatiquement attachés.

A la raffinerie de Grandpuits, la détermination est totale

PAR MANUEL JARDINAUD
LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019

Piquet de grève à la raffinerie de Grandpuits (Seine-et-Marne), le 17 décembre 2019. © MJ

La grande raffinerie Total d'Île-de-France est bloquée par la grève, reconduite jusqu'au mercredi 18 décembre. Pour les salariés mobilisés, il s'agit de contester la réforme des retraites mais aussi d'exprimer une colère profonde face aux détricotages successifs des protections sociales.

Au même titre que les conducteurs de la RATP et les cheminots de la SNCF, ils font office d'épouvantail pour le gouvernement. Les salariés des raffineries ont décidé de maintenir leur grève, voire bientôt de la durcir. C'est le cas à celle de Total à Grandpuits, en Seine-et-Marne, où la mobilisation a été déclenchée le 5 décembre. Pour le moment, la grève est reconduite jusqu'au 18, après la journée de manifestation nationale.

« On est conscients que si la grève continue, on peut bloquer le pays. Mais ce n'est pas notre objectif. Notre but, c'est de contrer la réforme des retraites. » Paul, 27 ans, est l'un des plus actifs de la CGT sur place. Avec ses camarades, il a mis en place une grande tente à l'entrée de la raffinerie. Dimanche 15 décembre, un brasero réchauffe la poignée de salariés présents, dont certains viennent discuter lors de leur pause, au rythme des palettes débitées pour alimenter le feu.

Piquet de grève à la raffinerie de Grandpuits (Seine-et-Marne), le 15 décembre 2019. © MJ

L'ambiance est le plus souvent silencieuse, alors que la colère se révèle pourtant profonde et intense. Sur les 250 salariés postés (sur 450 en tout) – ceux qui font les trois-huit –, 70 % à 90 % sont en grève depuis 10 jours, affirme Adrien, délégué syndical CGT. Dès le 5 décembre, les expéditions de carburant ont été bloquées, plus rien de sort de l'usine. *« Il n'y a plus de carburant dans les stations Total dans les environs depuis vendredi, le gros dépôt de Gennevilliers n'est plus alimenté et le kérosène à destination d'Orly et de Roissy n'est plus livré. »*

Si le blocage continue, la capacité de stockage du site ne permettra plus à la production de perdurer. La direction ne pourra que mettre le site en veille en attendant une éventuelle levée de la grève.

Ce document est à usage strictement individuel et sa distribution par Internet n'est pas autorisée. Merci de vous adresser à contact@mediapart.fr si vous souhaitez le diffuser.14/89

Le Monde
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

RÉFORME DES RETRAITES

Dans les cortèges, « sous le sapin, la grève »

Les manifestants n'ont pas désarmé, mardi, dans toute la France, et n'entendent pas observer de trêve pour Noël

RÉCIT

C'est une simple planche posée contre un arbre, dans une rue pavée de la capitale. Quelques mots ont été tagués dessus, à la peinture mauve : *« Y aura-t-il de la grève à Noël ? »* Une semaine avant le 24 décembre, c'est l'une des questions que tout le monde se pose en cette troisième journée de mobilisation contre les retraites, qui a rassemblé 615 000 personnes dans toute la France, selon le ministère de l'intérieur, 1,8 million selon la CGT.

Dès le début de la matinée, elle hante les assemblées générales de salariés à la SNCF ou à la RATP. Rassemblés à la station Nation, dans l'est de Paris, les conducteurs des lignes de métro 6, 9 et 3 décident de reconduire la grève jusqu'au vendredi 20 décembre, au moins. Et rejettent toute trêve de Noël, d'emblée.

« On commence à entrer dans le dur pour tout le monde, mais surtout pour le gouvernement », veut croire le représentant de l'UNSA, Mohamed Bouzourène. Le syndicaliste dénonce cette *« pression de Noël »* que chercherait à instaurer l'exécutif : *« Ils veulent nous responsabiliser mais on n'est pas responsables, c'est eux qui veulent nous imposer un nouveau système de retraite ! »* Il est applaudi longuement.

Même tonalité gare de l'Est, où l'« AG » commence peu après 10 h 30 devant 200 cheminots, la plus grosse affluence depuis le début du mouvement. *« On a des taux de grévistes chez les conducteurs qui dépassent les 80 %. Au bout de treize jours de grève, il y a une pêche incroyable »*, s'enthousiasme le secrétaire de la CGT Paris-Est, Patrick Belhadj, qui invite lui aussi à continuer la grève pendant les fêtes. *« La trêve de Noël ? C'est de la flûte »*, assène de son côté Gauthier Tacchella, conducteur gréviste (FO) sur les lignes H et B du Transilien.

Dans toute la France, mardi 17 décembre, trains et métros sont restés à quai, encore une fois : un TGV sur quatre seulement en circulation ; un Transilien sur cinq. Dans le métro parisien, seules les lignes automatiques 1 et 14 ont fonctionné normalement. Les lignes 3, 4, 7, 8, 9 et 11, partiellement. Quant aux RER A et B, ils ont roulé uniquement aux heures de pointe.

Cortège du corps médical, le 17 décembre, à Paris. ÉDOUARD ELIAS POUR « LE MONDE »

A Lyon. BRUNO AMSELLEM/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Rassemblement intersyndical à la Maison de la RATP, à Paris. BENJAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »

Près de la place de la Nation, à Paris, le 17 décembre au matin. BENJAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »

LES CHIFFRES

53 %
de voyageurs auront leur TGV confirmé pour Noël
La SNCF pourra transporter tous les passagers ayant un billet dans les TGV pour les départs du jeudi 19 au dimanche 22 décembre inclus, mais avec des changements d'horaires dans la moitié des cas, a assuré la société mardi 17 décembre. Cela ne concerne pas les Intercités et les correspondances en TER.

15 %
de voyageurs seront replacés
Les 32 % restants (plus de 250 000 voyageurs) devront échanger eux-mêmes leur billet. La SNCF doit informer les voyageurs jeudi pour la période du 23 au 26 décembre, et *« au début de la semaine prochaine »* pour le week-end suivant.

Dans la matinée, un sondage Harris Interactive pour RTL et AEF Info indiquait que, si 62 % des Français soutenaient le mouvement de grève, 69 % souhaiteraient une « trêve de Noël ». Dans les cortèges, personne ne semble s'en soucier vraiment. Place de la République, à Paris, Agnès attend le signal du départ. Cette « gilet jaune » de la première heure, âgée de 55 ans, tient même une pancarte où il est écrit : *« 9 millions de pauvres exclus de fêtes (et bien plus à venir), trêve = indécence. »*

« Noël passe après »

Sans emploi, Agnès touche le revenu de solidarité active (RSA) et explique être retournée vivre chez sa mère de 83 ans, avec ses deux enfants. *« Ce gouvernement nous parle de trêve dans le mouvement, pour ne pas priver les Français de fêtes de Noël ? Mais de quels Français il parle ? »*, s'agace-t-elle en fustigeant *« une trêve pour les nantis ! »*. Pour Agnès, l'appel à la trêve de Noël serait une façon de *« diviser les Français, de les monter les uns contre les autres »*, pour *« démotiver »* les manifestants. Elle est interrompue par un homme, tout aussi furieux : *« Ce n'est pas la responsabilité des grévistes mais du gouvernement de laisser durer le mouvement ! »*

Dans le cortège parisien de *« l'opération retraite »*, de nouveaux slogans ont fait leur apparition : *« Sous le sapin ; la grève. Pas de trêve à Noël »*, *« grévolution »*, ou alors *« plus personne ne vous croit, Delevoye vous montre la voie »*. Des *« Macron démission »* sont également scandés. Ou encore : *« Macron prends ta retraite, pas la nôtre. »*

Place de la Bastille, les salariés de l'Opéra de Paris, qui souhaitent la conservation de leur régime spécial, entonnent une *Marseillaise*, sur le parvis. A côté de la place de la République, une vingtaine de lycéens bloquent le lycée Turgot, devant un amoncellement de poubelles, de palettes et de barrières de chantier. *« On en a marre de l'inaction, c'est terminé de tout laisser passer : cette réforme des retraites, la privatisation des aéroports, le réchauffement climatique et les violences policières ! »*, égrène tous azimuts Prune, 16 ans. Elle et ses camarades redoutent la coupure des vacances. *« L'an passé, ça avait tué le mouvement lycéen contre la réforme du bac. Mais ce mouvement-là est plus fort… »*

Mêmes paroles à Marseille, au sein de l'imposant cortège des cheminots CGT, qui s'ébranle en fin de matinée du haut de la Canebière. Elsa Vedrine, 43 ans, agent de maîtrise à la SNCF, est *« certaine que la mobilisation va se maintenir »*. *« Le sujet est tellement important que Noël passe après »*, insiste cette gestionnaire de l'information voyageurs. La manifestante affirme même ressentir *« une meilleure disposition du public face aux perturbations »* que lors de la grève sur le statut des cheminots, en 2018. *« Parce que cette fois, la réforme concerne tout le monde »*, conclut-elle.

En tête du cortège, le secrétaire départemental CGT, Olivier Mateu, explique qu'il a demandé à la direction de son syndicat que *« des initiatives soient prises tout au long de la période de Noël »*. Pour la première fois depuis le début de la mobilisation, un petit millier de « gilets orange » de la CFDT ferment la marche, cent mètres derrière le cortège principal.

« Si on utilise le mot "suspendre", on aura du mal à relancer en janvier »
ROBIN MATTA
aiguilleur et secrétaire CGT de Miramas (Bouches-du-Rhône)

« Dans les salles des professeurs, c'est l'assemblée générale permanente », raconte Caroline Chevé, porte-parole du FSU-13. Pour elle, l'idée de mettre la mobilisation entre parenthèses pour Noël n'a pas d'intérêt : *« L'opinion publique est derrière nous ! »*

En fin d'après-midi, la manifestation parisienne se termine place de la Nation, alors que la pluie commence à tomber. Beaucoup portent la tenue des black blocs. Les forces de l'ordre accélèrent la dispersion avec des gaz lacrymogènes. Le ministère comptabilise 76 000 manifestants dans la capitale ; le cabinet indépendant Occurence pour un collectif de médias dont *Le Monde*, 72 500 ; la CGT, 350 000 personnes.

« Renforcer la grève »

A Rennes, les manifestants se sont dispersés dans le calme dès le début d'après-midi. Bilan : 10 000 personnes selon la préfecture – soit 3 000 de moins que le 5 décembre – et 18 000 selon la CGT – soit 3 000 de plus que le 5 décembre. Même *« grand écart statistique »* à Toulouse, où la préfecture a recensé 17 000 manifestants, tandis que la CGT donne le chiffre de 120 000.

A Marseille, si le comptage de la Préfecture de police des Bouches-du-Rhône reste dix fois moins élevé que celui des organisateurs – soit 20 000 manifestants contre 200 0000 –, la mobilisation semblait en hausse par rapport aux journées d'action qui ont suivi le 5 décembre. Avant que le cortège ne se disperse, Robin Matta, aiguilleur à la gare de Miramas et secrétaire du syndicat CGT, prévient que *« cette idée de trêve à Noël ne passe pas du tout dans les assemblées générales. Les gars disent qu'en une semaine de mobilisation, ils ont gagné beaucoup et qu'en restant mobilisés le gouvernement peut craquer. Si on utilise le mot "suspendre", on aura du mal à relancer en janvier. De toute façon, les cheminots ont l'habitude de travailler le 25 décembre et le 1er janvier. Alors quitte à être là, autant rester dans l'action. »*

Plus tard dans la soirée, le communiqué de l'intersyndicale – qui se réunissait à l'issue de la manifestation parisienne – est tombé. Les syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires, à l'origine de la mobilisation contre la réforme des retraites, appellent *« l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et renforcer la grève, y compris reconductible là où les salariés le décident, pour maintenir et augmenter le rapport de force »*.

Ils appellent à organiser des actions de grève et de manifestation *« partout où c'est possible, notamment le 19 décembre par des mobilisations locales et ce, jusqu'à la fin de l'année »*. Le texte est intitulé : *« Pas de trêve jusqu'au retrait. »* ■

SOLENN DE ROYER
AVEC LE SERVICE FRANCE

Des coupures d'électricité contre la réforme

La CGT a revendiqué, mardi 17 décembre, des coupures d'électricité *« liées à la grève »* contre la réforme des retraites, qui ont brièvement privé de courant des dizaines de milliers de foyers. Ces coupures d'électricité *« sont bien liées à la grève »* et s'inscrivent dans *« la bagarre »* contre le projet du gouvernement, qui doit *« prendre ça comme un premier avertissement »*, car *« il s'expose à des coupures plus massives »*, a déclaré Francis Casanova, délégué syndical central CGT chez Réseau de transport d'électricité (RTE). Selon RTE, qui dénonce des actes *« illégaux »*, près de 50 000 foyers ont été privés de courant en Gironde dans la nuit de lundi à mardi, puis 40 000 foyers à Lyon, 37 000 à Nantes et 40 000 à Orléans au cours de la journée de mardi. La ministre de la transition écologique, Elisabeth Borne, *« condamne ces faits inadmissibles, qui sont contraires aux principes du service public et n'ont rien à voir avec l'exercice du droit de grève constitutionnellement garanti »*, a indiqué son ministère.

PARTI PRIS

NOS RETRAITES, LA GÂTERIE AU BANQUET DES ASSUREURS PRIVÉS

Grâce à la loi Pacte, le réforme des retraites est une étape de plus dans la mise à mal de l'État social. Assureurs et fonds de pension privés sont tout prêts à spéculer sur la manne que constitue l'épargne des Français. Véritable arnaque, cette refonte du système confine au hold-up !

Peut-être que le choix du gouvernement de la période de Noël pour annoncer sa réforme avait un sens caché : faire un beau cadeau aux intérêts privés. Cette réforme des retraites ouvre en effet la voie aux assurances privées et à la capitalisation pour deux raisons. La première est structurelle. En bloquant à 14 % du PIB le montant des pensions, alors que le nombre de retraités atteint les 24 % de la population française, non seulement c'est injuste, mais cela va mécaniquement entraîner une baisse des pensions.

Quoi qu'en dise le gouvernement, il ne peut aller contre cette froide réalité mathématique. Celle-ci est renforcée par le fait que les plus hauts revenus ne cotiseront plus, au-dessus de 10 000 euros mensuels, au régime des retraites – le plafond des retraites complémentaires par répartition Agirc-Arrco était à 27 000 euros jusqu'à la réforme. Cette seule bascule est évaluée à 3 milliards d'euros, qui n'auront qu'à aller alimenter les fonds privés. Les salariés les plus aisés continueront de participer à hauteur de 2,8 % à la solidarité, mais ne financeront pas le système général à hauteur de 28 %, la cotisation prévue.

« Tous les salariés vont payer ces 2,8 % de solidarité, c'est un taux unique… Dire que c'est une contribution des plus hauts revenus est faux ! Surtout qu'elle ne s'appliquera pas aux revenus du capital », pointe l'économiste atterré Henri Sterdyniak. Le régime des retraites français s'approche donc à grands pas des modèles américain et allemand : où la Sécurité sociale verse une pension à peine supérieure aux minima sociaux, ce qui rend quasi obligatoire le recours à une assurance complémentaire privée pour maintenir à peu près son niveau de vie.

MENER L'ÉPARGNE DES FRANÇAIS VERS LES MARCHÉS FINANCIERS

Sur ce point, cette réforme des retraites s'inscrit dans les pas de la loi Pacte, dite pour la croissance et la transformation des entreprises. L'un de ses buts clairement avoués était de « réorienter l'épargne des Français vers l'économie réelle ». Les Français ont accumulé plus de 13 000 milliards d'euros d'épargne. Une manne que le gouvernement Macron aimerait exploiter pour poursuivre sa politique de désengagement de l'investissement public, main dans la main avec les fonds privés, assureurs en tête, qui lorgnent cet argent dormant. Problème, les Français se méfient de la spéculation, la crise de 2007 n'ayant clairement pas arrangé les choses.

C'est ainsi que la loi Pacte a déjà permis « à »

JULIEN JAULIN / HANS LUCAS

JEAN-PAUL DELEVOYE, EN FLAGRANT DÉLIT DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

DENIS ALLARD / REA

La main dans le pot de confiture. Jean-Paul Delevoye a été pris en flagrant délit de conflit d'intérêts et d'omission volontaire de ses activités parrallèles à ses responsabilités gouvernementales. Après des jours de polémique et de rebondissements il a dû démissionner. Le haut-commissaire aux retraites du gouvernement était bien en mission commandée par le milieu de l'assurance privée, qui se frotte les mains à la perspective de la réforme des retraites. Grassement rétribué pour ses fonctions de conseiller au sein de l'institut de formation IGS, le leader du secteur, il était également membre du conseil d'administration de l'Ifpass, autre institut spécialisé dans les métiers de l'assurance. Une fonction bénévole, selon lui, mais il a perçu 123 000 euros du groupe IGS depuis sa nomination au poste de haut-commissaire aux retraites, en 2017. Une somme qu'il s'est engagé à rembourser, mais ce geste est loin d'être suffisant puisque cumuler une fonction gouvernementale et une activité professionnelle est strictement interdit par la loi, et même par l'article 23 de la Constitution, qui précise que l'interdiction concerne «tout emploi public ou toute activité professionnelle». Intenable, même en Macronie. **B. K.**

» l'épargnant de bénéficier d'un allègement fiscal » et d'une « gestion pilotée » de son plan d'épargne retraite, un outil programmé pour augmenter la part des investissements à risque, type actions en Bourse, spéculation sur les matières premières ou les taux de change, sans parler des produits dérivés. Les véhicules permettant de mener l'épargne des Français vers les marchés financiers étaient créés. La réforme des retraites prend la suite, en incitant les salariés à y recourir pour espérer une pension digne, sans garantie aucune que la prochaine crise financière épargnera leur placement…

LA FEUILLE DE ROUTE DES ASSUREURS

Selon la feuille de route dressée par les assureurs et fonds de pension au gouvernement, la moitié du chemin est faite. La prochaine étape est de déréguler le secteur. Car, pour l'heure, si l'épargnant exige un placement sûr, le gestionnaire d'actifs ne peut que placer l'épargne retraite dans l'immobilier et les dettes souveraines. Ce qui explique au passage que les assureurs sont les principaux créanciers de l'État français. Donc, pour augmenter leurs rendements, ils réclament de pouvoir tout placer sur les marchés financiers.

Bruno Le Maire, en octobre dernier lors de la conférence annuelle de la Fédération française de l'assurance (FFA), leur a déjà promis de déréguler l'assurance-vie en ce sens. Peu avant, le même ministre de l'Économie venait de créer un produit d'épargne dit « patriotique », déjà destiné à orienter l'argent des Français sur les marchés d'actions, mais uniquement à destination des entreprises françaises.

Enfin, il faudra obliger en douceur les salariés français, au moins à partir d'un certain revenu, à souscrire à une assurance retraite privée, la rendre automatique, à l'image d'une mutuelle. Le principe de la « gestion pilotée » préparée par la loi Pacte permet, par exemple, qu'un pourcentage du salaire brut soit prélevé sur la fiche de paye et parte dans un fonds de pension. Le piège est déjà préparé dans cette même loi, puisque le salarié doit « expressément » en faire la demande, pour avoir son mot à dire sur la gestion de son épargne retraite. Cette « gestion pilotée » est ainsi régie selon ce principe : plus le salarié est jeune, donc loin de prendre sa retraite, plus ses cotisations seront investies dans des placements à risques.

La « gestion pilotée » prévue par la loi Pacte suit un principe : plus le salarié est jeune, plus ses cotisations seront investies sur des placements à risques !

AU DÉBUT, C'EST INDOLORE

Cette manne financière, les fonds de gestion d'actifs, dont le plus gros au monde, BlackRock (7 000 milliards d'euros de placements, soit près de trois fois le PIB français), entendent la transformer en fonds négociés en Bourse (ETF). Au début, pour l'épargnant, c'est indolore. Comme son argent est mutualisé dans un vaste fonds spéculatif, les frais de gestion sont très faibles. Mais ces placements sont risqués et ne dégagent une rentabilité que tant que les marchés croissent et que les liquidités sont abondantes. En cas de récession, ils s'effondrent et peuvent même, en cas de retrait d'un grand nombre d'épargnants, provoquer un krach.

BlackRock a soumis au gouvernement, en juin dernier, une note. Le fonds y salue la loi Pacte, qui aurait permis de « combler les lacunes structurelles des régimes d'épargne retraite volontaire existants ». Il invitait aussi la France à s'aligner sur « le projet de produit paneuropéen d'épargne retraite individuelle » lancé également en juin dernier. L'idée est de permettre aux travailleurs mobiles de toute l'Europe d'alimenter un même compte épargne retraite individuel, évidemment privé, où qu'ils travaillent dans l'Union. La libre circulation de la retraite par capitalisation, peut-on résumer.

Avec son fonctionnement à points et la porte ouverte aux complémentaires privées, la nouvelle réforme des retraites s'inscrit parfaitement dans cette logique, qui conduit à la mise à mal de l'ensemble des systèmes par répartition en Europe. On comprend que BlackRock lorgne avec envie ce juteux fonds d'épargne retraite européen. ★

PIERRIC MARISSAL
pierric.marissal@humanite.fr

BLACKROCK, LE FONDS MULTIMILLIARDAIRE GRAND INSPIRATEUR DES RÉFORMES

Le plus grand fonds de gestion d'actifs au monde est à la manœuvre pour faire main basse sur les retraites par capitalisation des Français, mais aussi celles de tous les Européens.

BlackRock y gagne sur tous les points. Il gère directement le plus gros fonds de pension au monde. Plus de la moitié des 7 000 milliards d'euros présents dans son portefeuille sont constitués par de l'épargne retraite de salariés du privé, en premier lieu américains. Une somme qui pourrait doubler s'il met la main sur le marché européen. Et s'il n'en profite pas directement, ce sera via des dividendes. Le fonds détient ainsi 7 % d'Axa et de la BNP et 8 % de la Société générale – parmi les 18 groupes du CAC 40 dont il possède des actions. BlackRock est ainsi présent dans 17 000 des plus grandes multinationales au monde, et il n'hésite pas à utiliser de ses droits de vote aux conseils d'administration pour imposer ses vues.

Le groupe gagnera encore et toujours de la dérégulation de l'épargne, car il a déjà vendu à 30 000 fonds de gestion d'actifs concurrents son logiciel Aladdin. Cette intelligence artificielle de trading haute fréquence gère à la nanoseconde près 18 000 milliards d'euros. L'équivalent du PIB de l'ensemble de l'Union européenne.

DES CONSEILLERS TRÈS CAPÉS

BlackRock est partout, il ne lui reste plus qu'à continuer à imposer ses vues pour poursuivre la dérégulation. Pour ce faire, le fonds a recruté malin. Friedrich Merz, ancien chef de la majorité au Parlement allemand, dirige l'antenne locale. En Grèce, c'est l'ex-responsable du programme gouvernemental de privatisation aux commandes et, en Suisse, l'ancien patron de la banque centrale locale. Au Royaume-Uni, BlackRock s'est offert un consultant de choix, George Osborne, qui fut ministre des Finances britannique de 2010 à 2016, sous David Cameron. La filiale française est, elle, dirigée par Jean-François Cirelli, ancien conseiller économique de Jacques Chirac, ex-PDG d'Engie, qui fut membre du comité de campagne d'Alain Juppé aux côtés d'Édouard Philippe. C'est ce dernier qui l'a ensuite nommé au programme Action publique 2022-Cap 22 – chargé de redéfinir, ou plutôt de réduire, les missions de l'État. Cet ancien énarque a porte ouverte à Bercy, où il entend peser sur les réformes de l'épargne.

Non seulement BlackRock s'est ainsi ouvert des portes dans tous les gouvernements européens, mais son PDG, Larry Fink, a très tôt misé sur Emmanuel Macron. En avril 2017, avant le premier tour de la présidentielle, il assurait à la télévision américaine que le futur président – qu'il semblait déjà bien connaître – représentait le « plus grand bien de la France et de l'Europe ». C'est ainsi que, dès fin juin 2017, le patron de BlackRock se retrouve le premier grand financier invité en grande pompe à l'Élysée, le jour même où est révélée la réforme du marché du travail. Il reviendra moins de trois mois après, puis régulièrement, chaque fois qu'Emmanuel Macron a quelque chose à vendre.

La « finance verte » ? Son programme pour un « capitalisme plus inclusif » ? La loi Pacte ? Larry Fink est dans tous les coups. Il a même droit à des topos privés, donnés par les ministres de la République. La dernière fois, raconte « le Canard enchaîné », c'était au tour de Muriel Pénicaud, au moment du dessert, sur les évolutions du marché du travail français. **P. M.**

MICHEL EULER / POOL / AFP

Le patron de BlackRock, Larry Fink (centre), a très tôt misé sur Macron. Invité par son ami dès les premières réformes du marché du travail, il a depuis son rond de serviette à l'Élysée.

BlackRock est partout, il ne lui reste plus qu'à continuer à imposer ses vues pour poursuivre la dérégulation. Et pour ce faire, le fonds a recruté malin…

AVEC LA RETRAITE À POINTS, ON SAIT CE QU'ON COTISE, JAMAIS CE QUE L'ON REÇOIT

Les retraites sont intimement liés à l'emploi, aux salaires. Le projet présenté par Édouard Philippe vise à permettre d'ajuster le montant des pensions au manque chronique de ressources. La réforme fait ainsi payer aux retraités l'addition de la crise et du chômage.

En touchant aux retraites, le gouvernement s'attaque au bien de tous les salariés. Payées aux trois quarts par les cotisations sociales, elles sont le fruit du travail de chacune et chacun. C'est pour cela qu'elles sont intimement liées à l'emploi et aux salaires, dont les cotisations sont une partie socialisée. Alors, quand le travail manque, que les cotisations rentrent moins facilement, du fait des exonérations décidées par les gouvernements, de la faiblesse des salaires et des inégalités femmes-hommes, c'est tout le système qui est fragilisé.

Dès lors, il y a deux voies possibles. Soit conforter le système en rehaussant le niveau des salaires et de l'emploi. C'est la voie que préconisent la CGT, FO et plusieurs forces de gauche (PCF, FI, NPA…), en agissant sur le levier de l'utilisation des richesses détournées par la finance. Soit l'adapter au manque chronique de recettes en baissant les pensions.

C'est la deuxième voie que le gouvernement a choisie, même s'il ne peut pas l'avouer franchement. La réforme annoncée par Édouard Philippe le 11 décembre ne comprend aucune surprise, hors le décalage de son application pour la faire commencer à la génération 1975, et tenter ainsi de désamorcer la mobilisation sociale. Pour le reste, elle est un copié-collé du rapport de Jean-Paul Delevoye remis en juillet : régime unique public-privé par points, « âge d'équilibre » budgétaire à 64 ans en deçà duquel sera instaurée une réduction de la pension (décote)… Tout était déjà su, contrairement à ceux qui prétendaient que les syndicats s'opposaient à la réforme sans la connaître.

VARIABLE ET « RÈGLE D'OR »

Dans ce projet, la valeur du point servira de variable pour baisser les pensions afin de respecter une « règle d'or » budgétaire qui interdira les déficits, et pour garantir que les dépenses de retraite ne pèseront jamais plus de 14 % du PIB. Le premier ministre promet pour rassurer qu'il sera inscrit dans la loi que « la valeur du point ne pourra pas baisser » : mais ce qui compte vraiment, ce sont les règles d'évolution du point par rapport aux salaires, à l'inflation, etc. Un conseil d'administration étroitement surveillé par l'État, où siégeront aussi syndicats et patronat, sera chargé des réglages permanents du système. Fini, les réformes qui mettent les gens dans la rue…

Avant même sa création, le premier ministre a déjà missionné cette instance pour mettre en place « l'âge d'équilibre » ou toute autre mesure qui permette d'économiser 8 à 17 milliards d'ici à 2025… Et ce n'est qu'un début.

Philippe promet d'inscrire dans la loi que « la valeur du point ne pourra pas baisser » : mais ce qui compte vraiment, ce sont les règles d'évolution du point par rapport aux salaires, à l'inflation, etc.

8 à 17 MILLIARDS

C'est ce qu'espère économiser le gouvernement d'ici à 2025

Dans son rapport, le haut-commissaire aux retraites dit notamment ceci : « Personne ne peut prévoir ce que sera la croissance économique, l'évolution du monde salarial, l'inflation, les nouvelles formes d'activité. (…). Or notre système de retraite actuel est très dépendant des hypothèses de croissance économique et d'emploi. » Pour rendre moins « dépendant » de l'économie et de l'emploi un système de retraite qui a un besoin vital de ressources, il n'y a pas 36 solutions : il faut ajuster en permanence le niveau des retraites aux ressources disponibles pour faire en sorte que le système s'auto-équilibre même en cas de fort chômage ou de crise gravissime. Le rêve de tout gouvernement libéral !

C'est ce que permet la flexibilité du système à points, un système à « cotisations définies », qui remplacerait celui en vigueur, dit à « prestations définies ». La différence ? Désormais, on saura à l'avance ce qu'on cotise, non plus ce que l'on reçoit. Un peu comme en Suède, où le régime à points entré en vigueur il y a vingt ans a fait plonger le niveau de vie des retraités. ★

SÉBASTIEN CRÉPEL
sebastien.crepel@humanite.fr

L'ARNAQUE DE L'ÂGE D'ÉQUILIBRE

SITUATION ACTUELLE — **ÂGE D'ÉQUILIBRE À 64 ANS**

AGENT DE MAINTENANCE
Prendra sa retraite en 2027 à taux plein
(169 trimestres)

Pension
1 800 €
brut

Pension
1 710 €
brut *

* « Décote » de 5 % sur la pension, taux retenu par le rapport Delevoye

LE MENSONGE DU MINIMUM DE RETRAITE À 1 000 EUROS

CARRIÈRE COMPLÈTE — **CARRIÈRE COURTE**

CAISSIÈRES
Nées en 1976, prendront leur retraite en 2040

Pension
1 000 €
net (85 % du Smic)

Pension
790 €
net *

* 34/43 x 1 000 € = 790 €

RÉVERSION : DES VEUVES ET VEUFS VONT Y PERDRE

AUJOURD'HUI — **RÉGIME À POINTS**

Pension :
1 789,60 €

Pension :
1 680 €*

* 70 % du total des pensions du ménage

SOURCE : GOUVERNEMENT

INFOGRAPHIE : BRUNO.HEDOUIN

retraites, le 5 décembre, à Paris. PHOTO LUCILE BOIRON

«Pour le néolibéralisme, l'idée que l'on puisse se retirer est un archaïsme»

Barbara Stiegler La réforme des retraites reflète totalement la mentalité poussant à supprimer tous les espaces et temps offrant des abris face au grand jeu de la compétition, estime la philosophe.

La contestation autour de la réforme des retraites est-elle l'occasion de critiquer plus profondément l'injonction faite à chacun d'être dans la performance de soi, au travail comme dans la sphère privée, jusqu'au dernier jour de sa vie ? Gagner sa retraite comme on remporte l'ultime compétition de son existence ? Professeure à l'université Bordeaux-Montaigne, la philosophe Barbara Stiegler a publié cette année un essai remarqué sur cet esprit du néolibéralisme, intitulé *«Il faut s'adapter.» Sur un nouvel impératif politique* (Gallimard).

DR

L'ampleur du conflit social exprime-t-elle un refus de l'injonction politique à *«s'adapter»*, qui est au cœur de votre ouvrage ?

Je crois que nous assistons à un affrontement de très grande ampleur, probablement historique, qui dépasse très largement les débats techniques entre experts sur les avantages comparés d'une réforme «systémique» ou «paramétrique» et qui déborde la seule question des retraites, au sens étroit du terme. Ce qui est en question, c'est le maintien de la pensée politique dominante qui répète depuis un demi-siècle qu'«il faut s'adapter» à un nouvel environnement, désormais régi par une compétition mondiale aux rythmes accélérés. Selon ce grand récit inventé par le néolibéralisme dans les années 1930 et qui a gagné la bataille politique et culturelle à partir des années 1970, tel serait en effet le sens inéluctable de l'histoire, conférant à l'Etat une mission révolutionnaire : celle de faire table rase de tous les héritages du passé et de réquisitionner tous les temps de la vie pour les inclure dans ce grand jeu de la compétition mondiale. Or, ce sont très exactement les conséquences de cette politique que les professionnels d'éducation et de recherche, mais aussi de soin et de santé éprouvent aujourd'hui de plus en plus durement, et c'est ce qui explique l'ampleur de leur mobilisation dans ce mouvement. Enfants, élèves, étudiants, chercheurs, mais aussi chômeurs, précaires, malades chroniques, handicapés ou personnes âgées : tous ceux que l'on encourageait jusque-là à vivre selon d'autres rythmes, que l'on mettait à l'abri derrière la clôture des institutions et que l'on plaçait sous la protection de certains statuts doivent désormais prendre, comme tous les autres, le train de la compétition mondiale, qui défait toutes les clôtures et qui refuse tous les statuts. C'est une question de justice, nous dit-on. Et c'est cela aussi que tout le monde entend désormais derrière l'injonction à travailler toujours plus, toujours plus tard et toujours plus longtemps.

En quoi la réforme des retraites est-elle significative du projet néolibéral dans son ensemble ?

On y retrouve presque tous ses marqueurs intellectuels. Et d'abord son discours sur la justice, l'égalité des chances et les règles du jeu. Tandis que les conflits de l'histoire, la complexité des corps intermédiaires et l'accumulation des statuts sont accusés de produire une réalité opaque, le nouveau monde néolibéral fait table rase de tout le passé pour remettre tous les compteurs à zéro, avec des règles du jeu universelles et transparentes. A partir de là, et comme dans le sport de compétition, le but est que le meilleur gagne. Puisque chacun est soumis aux mêmes règles du jeu, les inégalités s'en trouvent automatiquement légitimées. Le jeu proposé est d'ailleurs double, mais c'est toujours le jeu de la compétition : si l'on n'a pas capitalisé assez de points dans le jeu «par répartition», ou si l'on anticipe par exemple que les points vont nécessairement baisser du fait de la démographie, on est encouragé à jouer au jeu de la retraite «par capitalisation», comme l'explique en toutes lettres la loi Pacte. Le sens même de la «retraite» se trouve alors intégralement inversé. Au lieu de permettre de se retirer du jeu, d'inventer un nouveau rapport au travail, au temps ou à la vie en général, elle intensifie le jeu de la compétition mondiale sur le marché. Rien d'étonnant dès lors si le pilotage du système est confié à un dispositif automatique, et pourquoi pas algorithmique, dont le but est de mettre hors circuit la conflictualité sociale en même temps que l'intelligence collective des sociétés, pour lui substituer une «gouvernance» par le haut, connaissant par avance «le cap», c'est-à-dire la fin de l'histoire. C'est le sens politique profond du conflit entre le pouvoir actuel et les syndicats.

> «En fin de vie, les plus défavorisés cumulent une fin de carrière au chômage et l'irruption précoce de la maladie et de la dépendance.»

Plus généralement, l'idée de retraite n'a pas le même sens pour tous…

Pour le néolibéralisme, c'est l'idée même que l'on puisse se retirer du jeu, c'est la notion même de retraite au sens le plus général du mot – d'un retrait pour se soigner, pour s'éduquer, pour chercher, pour travailler autrement, pour se reposer, ou pour faire tout cela à la fois et à sa guise – qui est un archaïsme. Pour tous ceux qui se mobilisent aujourd'hui, c'est ce grand récit sur la fin de nos vies et le sens de l'évolution qui est désormais archaïque. Car avec la souffrance au travail qui monte un peu partout, avec l'épuisement des ressources physiques et psychiques que produit le rythme de la compétition, sorte de redoublement intime de l'épuisement planétaire des ressources produit par la surchauffe de l'économie mondialisée, le sentiment grandit que cette vision du monde menace à la fois nos propres vies et toute forme de vie sur terre.

Plus qu'une question budgétaire, l'enjeu de cette réforme serait donc d'ordre évolutionniste et environnemental ? Plus que de sous, il serait au fond question de sens et d'espérance de vie ?

L'idée est en effet d'imposer un certain récit sur l'avenir de nos vies : celle d'une espérance de vie toujours plus longue, dans laquelle le travail et la compétition feront indéfiniment reculer la mort et toujours plus triompher la justice. Mais cette vision prophétique se fracasse aujourd'hui sur une tout autre réalité : celle de l'explosion des inégalités, qui se décuple à la fin de nos vies, quand les plus défavorisés cumulent une fin de carrière au chômage et l'irruption précoce de la maladie et de la dépendance. A l'aune de la crise écologique et de la dégradation de nos modes de vie, tous les rapports internationaux en santé publique nous annoncent une explosion des maladies chroniques qui contredit violemment le récit néolibéral sur la vie et la santé. C'est certainement ce contre-diagnostic qui explique la puissante contestation qu'il affronte aujourd'hui. Plutôt que d'adapter nos vies aux exigences d'un environnement dégradé par la mondialisation, c'est aux ressources de nos écosystèmes, de nos corps et de nos psychismes, bref c'est à nos conditions de vie que l'ancien monde doit désormais s'adapter.

Recueilli par **SIMON BLIN**

IDÉES/

«La solidarité», une valeur en déclin ?

Le partage au-dessus de la loi du marché

A l'encontre d'En marche, qui promeut la réussite individuelle et l'enrichissement personnel, le conflit social en cours démontre que les Français font toujours de la solidarité une des valeurs cardinales d'un modèle sociétal pensé à la Libération.

Emmanuel Macron voulait promouvoir l'initiative individuelle et la compétition, pensée comme vertueuse. Finalement, il aura surtout contribué à un retour en grâce inédit, et salutaire, de l'idée de solidarité en politique.

Le quinquennat a commencé avec la suppression de l'ISF : l'impôt de solidarité sur la fortune. A l'époque, les observateurs n'ont pas relevé qu'en le remplaçant par un impôt sur la seule fortune immobilière, bien moins rémunérateur, le gouvernement ne s'était pas seulement privé de plus de 5 milliards d'euros. Il avait aussi supprimé le mot «solidarité».

Il n'y a là rien d'anodin. Dès l'origine, la solidarité ne fait pas partie du cœur du projet macronien. La *«start-up nation»* que LREM appelle de ses vœux est un monde de la réussite individuelle, et donc de la concurrence, parce que tout le monde ne peut pas être gagnant en même temps. Les quelques députés macroniens issus des classes plus modestes, qui doivent tout au roi qui les a adoubés, sont les premiers à le clamer haut et fort : les *success stories* sont possibles en France, regardez-moi, j'en suis un bon exemple.

Le jeune Macron lui-même n'a-t-il pas reçu ce fameux conseil de Jacques Attali alors qu'il cherchait à étoffer son patrimoine : *«Tu as pensé à la banque d'affaires ?»* Un an plus tard, il était millionnaire, en toute simplicité. Dans le monde En marche, on aimerait que les palmarès des plus grandes fortunes dans *Challenges* viennent se substituer aux statistiques impitoyables de l'Insee, qui décrivent, elles, le poids de la naissance, de l'héritage, des discriminations structurelles.

Seulement voilà : la solidarité n'est pas seulement une valeur morale et politique, que l'on peut choisir ou non d'honorer. Depuis la Libération, la solidarité française est sédimentée de manière très concrète dans un certain nombre d'institutions : assurance maladie, retraite, prestations sociales… Ces institutions ont un effet redistributif majeur : si le revenu moyen des 10 % les plus riches est plus de 21 fois plus élevé que le revenu moyen des 10 % les plus pauvres, ce rapport baisse à 5 après transferts sociaux. Elles incarnent la loi de la solidarité plutôt que la loi du marché.

Le projet de réforme des retraites a été officiellement présenté comme le seul moyen de sauver le système par répartition, belle incarnation d'une solidarité en actes, puisque les actifs d'aujourd'hui cotisent pour les retraités d'aujourd'hui, en échange de la promesse qu'il en ira de même demain. Un sauvetage en trompe-l'œil, qui se fait au détriment des niveaux de pension : des centaines d'euros mensuels de baisse pour les fonctionnaires, moins d'années de retraite pour tout le monde, et aucune garantie sur le niveau du point. Comme l'a magnifiquement confessé François Fillon en 2016, le principal intérêt d'une retraite à points est de pouvoir faire baisser le niveau des pensions en toute discrétion.

L'idéologie économique sous-jacente à ce projet est partagée par le parti au pouvoir et les économistes officiels du secteur des banques et des assurances. En réduisant le montant des pensions, il s'agit de libérer l'épargne inutile des Français-es, entassée sur des livrets A qui ne rapportent rien. Qu'elle soit plutôt placée dans des fonds de pension, comme ceux gérés par le géant BlackRock, pour récompenser les entrepreneurs méritants et les actionnaires intrépides. Et peu importent les risques financiers, et peu importe que le pari individuel sur l'avenir, la débrouille en fonction de ses moyens aient remplacé la solidarité.

> Depuis 1945, la solidarité française est sédimentée de manière très concrète dans un certain nombre d'institutions.

Face à la fronde, le gouvernement a tablé sur le fait que la jalousie l'emporterait sur la solidarité. L'élément de langage en vigueur fin novembre était : «Cette grève est uniquement celle des régimes spéciaux qui veulent garder leurs privilèges.» Pourtant, cette fois-ci, l'argument n'a pas fait mouche.

Le fait que les ouvriers meurent six ans avant les cadres et qu'ils soient en mauvaise santé dès l'âge de 59 ans commence à se savoir. Tant que leurs conditions de travail ne s'améliorent pas, il reste la solidarité via le système de retraite. Quel privilège des conducteurs de métro exposés à une pollution cancérigène aux particules fines dix fois plus importante que le pire pic de pollution atmosphérique dans Paris ? Quel privilège des conducteurs de train, exposés aux vapeurs diesels, aux poussières d'amiante des freins, aux ondes électromagnétiques intenses du moteur géant placé derrière leur tête ?

Dans son discours du 11 décembre, le Premier ministre a donc joué une nouvelle carte, en essayant de monter cette fois-ci les générations les unes contre les autres. Il a délimité une ligne de front en 1975, une autre en 1985. Ceux qui, par le fait du prince, échappent à la réforme, seraient-ils assez solidaires pour continuer une mobilisation coûteuse au profit des collègues plus jeunes, voire des enfants ? Le gouvernement avait parié que non. Contre toute attente des plus désabusés d'entre nous, il semble pourtant bien que oui.

C'est que la solidarité est aussi au cœur d'une nouvelle manière de mener le conflit social. La grève perlée à la SNCF au printemps 2018 contre la réforme ferroviaire en avait été l'une des premières manifestations : reconnaissant qu'une grève qui dure est synonyme de pertes de salaire conséquentes, les syndicats ont organisé une grève tournante, pour que l'effort soit partagé. Des caisses de solidarité ont vu le jour, avec un succès inédit qui se poursuit aujourd'hui.

A partir de novembre 2018, le mouvement des gilets jaunes a donné une nouvelle incarnation à la notion de solidarité : de dénonciation d'une taxe, il s'est élargi jusqu'à devenir un mouvement de soutien aux familles monoparentales, aux retraités sans le sou, aux victimes des violences policières. L'essoufflement des gilets jaunes, en grande partie à cause d'une répression féroce, a donné lieu à un passage de relais le 5 décembre avec les syndicats, dans la bonne humeur plutôt que la concurrence des causes.

A l'université, un étudiant militant a fait une tentative de suicide pour essayer d'améliorer les conditions de vie de ses camarades : geste désespéré, mais geste solidaire.

A l'hôpital, les médecins se mettent en grève pour demander plus de moyens pour les infirmiers et les aides-soignants. Face au blocage total des transports, de nombreux Franciliens se montrent fatigués mais compréhensifs, et une majorité de l'opinion publique soutient la grève. N'en déplaise au parti au pouvoir, la solidarité ne s'est jamais aussi bien portée. ◆

Par
PASCAL MARICHALAR

JULIETTE FRADIN

Sociologue et historien au CNRS, spécialiste des conditions de travail

Elle est au cœur du système social français depuis des décennies. Très concrètement la solidarité s'opère par l'assurance maladie, les retraites ou les prestations sociales, autant d'institutions qui permettent une redistribution des richesses et qui *«incarnent la loi de la solidarité plutôt que la loi du marché»*, comme le souligne le sociologue Pascal Marichalar.

Mais quelle place tient-elle dans le projet politique d'Emmanuel Macron à l'œuvre ? Entre la suppression de l'ISF, la réforme des retraites, l'éloge de la *«start-up nation»*, miroir d'une société sans filet de sécurité, la solidarité ne semble pas être une valeur macronienne. Ultime indicateur : la réforme du mécénat qui, diminuant la défiscalisation accordée au mécénat d'entreprises, risque d'entraîner une baisse des dons pour les associations, notamment celles qui luttent contre la grande précarité, comme Emmaüs. Et pourtant, partout, dans les mobilisations qui touchent l'hôpital, l'éducation ou les transports, face à l'absence de train, d'école ou de crèche, la solidarité s'organise, preuve qu'elle demeure une valeur clé de notre société.

COLLECTION IVANE THIEULLENT. DR. VOZIMAGE

Pour lutter contre la précarité, il faut l'aide des entreprises

La réforme du mécénat risque de pénaliser la lutte contre la grande exclusion. Les dons des entreprises sont essentiels pour lutter contre ce fléau.

Avec plus de 9 millions de pauvres et 4 millions de personnes mal logées, leur rôle n'a jamais été aussi déterminant pour lutter contre la grande exclusion. Pourtant, avec ce projet pour l'année 2020, le gouvernement a décidé d'introduire une réforme du mécénat qui porte un coup terrible au secteur de la solidarité. La diminution du taux de défiscalisation accordé au mécénat d'entreprise va entraîner une baisse des dons pour le secteur associatif.

Ainsi, c'est le modèle de la Banque solidaire de l'équipement d'Emmaüs Défi, ainsi que ceux de nombreuses autres associations sans but lucratif œuvrant contre la grande précarité et reposant sur des dons d'invendus neufs, comme Dons solidaires, qui se trouvent menacés. Une dérogation pour ces structures de soutien aux plus démunis s'impose, au même titre que celle accordée à l'aide alimentaire et aux produits d'hygiène.

Depuis sa création, la Banque solidaire de l'équipement a pu équiper plus de 5 000 familles comme celles de Stan, qui après plusieurs années en centre d'hébergement a obtenu un logement pour son fils et lui, ou de Djamila, mère de trois enfants, dont un de moins de 1 an ; en se basant sur le modèle des banques alimentaires, et grâce à des dons d'invendus neufs d'entreprises partenaires, la Banque solidaire de l'équipement vend à prix symboliques des biens d'équipement de première nécessité à des personnes en situation de grande précarité et accédant à un premier logement. Concrètement, ces dons d'équipements de première nécessité (matelas et sommiers, tables, chaises, vaisselle, gros électroménager) permettent chaque année à plus de 1 000 familles de s'installer décemment dans leur nouveau logement, de pouvoir y dormir, y manger, y cuisiner, y vivre en famille et s'y maintenir. En effet, les personnes sans domicile, lorsqu'elles obtiennent un logement, n'ont pas les moyens de l'équiper, s'endettent et prolongent une phase de camping. C'est le cas d'Aïssatou et de ses trois enfants qui ont été contraints de manger par terre pendant un an. Grâce à la Banque solidaire de l'équipement, les enfants de Jean-Pierre peuvent *«enfin inviter leurs copains d'école»*, et Deborah a pu faire pour la première fois un gâteau avec sa fille après cinq ans passés à l'hôtel.

L'association Dons solidaires, quant à elle, redistribue chaque semaine, grâce aux dons de nombreuses entreprises, plus de 800 000 euros de produits de première nécessité non alimentaires à environ 600 associations partenaires en France, centres d'hébergement, épiceries sociales, foyers d'enfants, accueils de jour, etc. Les centaines de milliers de personnes démunies accompagnées par ces associations peuvent ainsi bénéficier de produits neufs de qualité, tels que des dentifrices, shampoings, déodorants, couches et serviettes hygiéniques. Les dons des entreprises sont essentiels pour lutter contre la précarité quand on sait que 3 millions de personnes en France se privent de produits d'hygiène de base faute de moyens. Certaines mères priorisent les achats pour leurs jeunes enfants, comme Claire, 40 ans: *«Pour mon fils, je fais l'effort. Moi, je peux rester sans avoir de gel douche, mais lui non.»* Quand d'autres, comme Isabelle, 44 ans, adoptent des stratégies de contournement : *«Le shampoing, c'est trop cher, je n'en achète pas. On se lave les cheveux avec du savon.»* Ou encore Maria, 28 ans : *«On lave à la main, on trempe dans les seaux, quelquefois on a de la lessive par l'association, sinon on utilise le liquide vaisselle ou le savon.»*

A l'heure où le projet de loi de finances passe en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, nous demandons d'exclure de la réforme du mécénat les dons d'équipements de première nécessité au même titre que l'exception obtenue pour les produits d'hygiène de base. Les dons de produits neufs non alimentaires collectés et redistribués par la Banque solidaire de l'équipement et Dons solidaires sont essentiels pour permettre aux structures d'aide aux plus démunis d'accomplir leurs missions. Le monde associatif ne relèvera pas seul le défi de la grande précarité, nous avons besoin de l'engagement des entreprises. ◆◆

Par
RÉMI TRICART

ADÉLIE CHATELIER

Directeur général d'Emmaüs Défi

et **DOMINIQUE BESANÇON**

O. CAILLET

Déléguée générale de Dons solidaires

LE GRAND RENDEZ-VOUS //
EUROPE 1 – CNEWS – « LES ECHOS »

Réforme des retraites : « tout est à jeter » pour Marine Le Pen

Frédéric Bukajlo/Capa pour Europe1

Pour Marine Le Pen, « l'objectif de la réforme des retraites et de la mise en œuvre d'un système par point, c'est de faire bouger la valeur du point ».

Invitée dimanche du « Grand Rendez-vous », l'émission politique d'Europe 1 en partenariat avec CNews et « Les Echos », la présidente du Rassemblement national dénonce notamment le calcul de la retraite sur la carrière entière. Elle soutient le mouvement mais souhaite une trêve pendant les fêtes de Noël.

Florence Renard
@FlorenceRG

Régimes spéciaux, âge pivot… « *Tout est à jeter* » dans le projet de réforme des retraites présenté mercredi par le gouvernement, a asséné Marine Le Pen. A l'avant-veille d'une nouvelle journée de manifestations à l'appel de l'ensemble des syndicats, « *le plus grave* » selon Marine Le Pen, qui soutient la grève, « *c'est le calcul de la retraite sur la carrière entière, c'est la valeur du point, c'est le hold-up qui est fait sur les réserves* ». « *L'objectif de la réforme des retraites et de la mise en œuvre d'un système par point, c'est de faire bouger la valeur du point, comme c'est le cas en Suède où il a baissé trois fois en dix ans* », a-t-elle argumenté.

Sur la mise en place d'un âge pivot ou âge d'équilibre à 64 ans à partir duquel les salariés partiraient à la retraite à taux plein, Marine Le Pen y voit avant tout une « *manœuvre* » du gouvernement consistant « *à faire rentrer la CFDT dans la grève puis à renoncer à l'âge pivot* […] *et donc à ce que la CFDT se retire pour pouvoir effondrer la contestation contre la réforme des retraites* ». Pour rappel, l'intersyndicale CGT-FO-Solidaires-FSU demande le retrait complet de la réforme, mais la CFDT, pour sa part, insiste surtout sur le retrait de l'âge pivot.

« Trêve de Noël »

Marine Le Pen a par ailleurs répété qu'elle était pour le maintien de quarante ans de cotisations pour une retraite pleine et l'organisation d'un référendum sur le projet de l'exécutif. « *J'en ai soupé d'entendre dire qu'il y a un trou impossible à combler, que le système est en train de mourir. C'est un mensonge* », a-t-elle martelé. D'autant qu'il y a selon elle « *des économies réalisables pour résoudre ce déficit* », d'une part en luttant contre la fraude massive « *que subit notre système de protection sociale* » et, d'autre part, en faisant en sorte que les « *516.000 travailleurs détachés de ce pays* » cotisent au système. L'unique point sur lequel Marine Le Pen est d'accord avec le gouvernement, c'est l'arrêt des blocages pendant les fêtes de fin d'année : « *Noël est une fête extrêmement importante pour les Français. Même pendant la guerre, si je puis me permettre cette référence, on faisait la trêve de Noël. Il faudrait que cette trêve soit respectée.* » ■

Le SMIC augmentera de 18 euros par mois au 1er janvier

Sauf geste – fort peu probable – du gouvernement, le SMIC augmentera de 1,2 % au 1er janvier pour atteindre, en brut, 10,15 euros de l'heure, soit 1.539,5 euros par mois à temps plein. La hausse est de 18,25 euros. C'est le résultat de l'application de la revalorisation légale dont tous les paramètres sont désormais connus pour faire le calcul, à l'arrondi près.

Retrouvez Nicolas Barré dans le journal de 7h pour « L'édito éco » dans le 6h-9h de Matthieu Belliard
Europe 1

Une majorité de Français veut de meilleurs services publics

BUDGET

Plus d'un Français sur deux (53 %) préfère une amélioration des services publics quitte à payer plus d'impôts, un niveau record.

La forte amélioration de l'opinion sur la collecte de l'impôt cette année montre que la réforme du prélèvement à la source a été bien reçue.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Le symbole est fort. 53 % des Français préfèrent une amélioration des services publics à une diminution des impôts, selon le baromètre publié par l'Institut Paul Delouvrier en fin de semaine dernière, contre un sur trois au point bas atteint en 2013. Jamais la barre des 50 % n'avait été dépassée depuis le lancement en 2004 de ce sondage récurrent par l'association qui veut favoriser la modernisation publique. Le ressaut est en outre important par rapport à 2018. L'an dernier, l'indicateur avait reculé de 48 % à 43 %, rompant avec quatre années de progression continue.

Une majorité inédite pour une amélioration des services publics En % des réponses

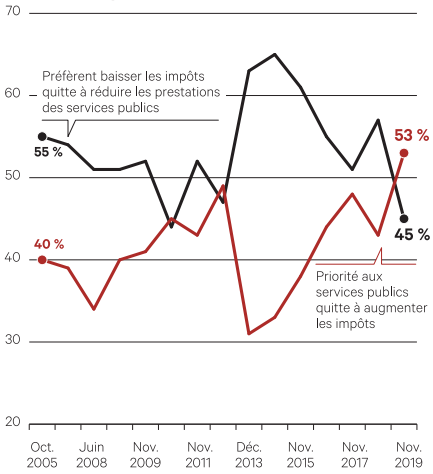

Priorités par lieu de résidence

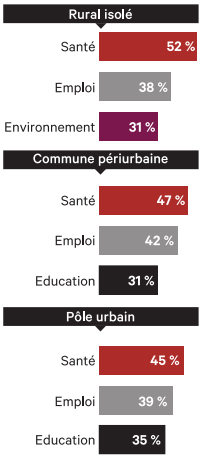

« LES ÉCHOS » / SOURCE : SONDAGE RÉALISÉ PAR L'INSTITUT PAUL DELOUVRIER DU 25 OCT. AU 7 NOV. 2019 AUPRÈS DE 2.500 PERSONNES

« Mouvements de balancier »

« *En fait, les Français estiment qu'ils n'en ont pas pour leur argent et voudraient à la fois plus de services et moins d'impôts, mais il y a des mouvements de balancier en fonction de la couleur de la majorité, et des reproches qu'on lui adresse (trop d'impôts pour la gauche, casse des services publics pour la droite)* », décrypte Emmanuel Rivière, directeur général de Kantar, qui a réalisé le sondage entre le 25 octobre et le 7 novembre auprès d'un échantillon de 2.500 personnes. Il souligne le fait que « *l'aversion pour la baisse des services publics est supérieure pour l'équipe actuelle à celle qui existait sous le gouvernement Fillon* ». « *Cela ouvre une hypothèse intéressante qui serait que le modèle Macron de la "start-up nation" apparaîtrait comme angoissant et insuffisamment protecteur à des gens qui ne sont pas sûrs d'y avoir leur place* », estime-t-il.

C'est en revanche une forme de satisfecit que délivre le baromètre concernant le prélèvement à la source pour sa première année d'existence. Le baromètre réalisé par Kantar montre par ailleurs une très nette amélioration de l'opinion des Français sur la fiscalité et la collecte des impôts. La moitié des Français la jugent positivement. C'est 15 points de plus en un an, le signe que le prélèvement à la source qui avait suscité des inquiétudes est une réforme qui a été bien acceptée.

L'année 2019 est par ailleurs marquée par la montée de la préoccupation des Français pour la santé publique, qui ravit cette année la première place dans l'échelle des priorités à l'emploi et à la lutte contre le chômage. C'est à la fois la conséquence de l'amélioration du marché du travail et l'expression de la préoccupation des citoyens sur l'avenir de l'hôpital public.

> L'environnement passe devant la police et la gendarmerie ainsi que la justice et arrive désormais juste derrière l'Education nationale, en quatrième position des préoccupations.

L'environnement fait une forte percée. Il passe devant la police et la gendarmerie ainsi que la justice, et arrive désormais juste derrière l'Education nationale, en quatrième position.

Des exigences concrètes

Côté progrès attendus dans les services publics, les exigences concrètes restent en tête, avec en premier lieu « la rapidité dans le traitement des dossiers » évoquée par 6 citoyens sur 10, devant la « simplicité et la transparence des démarches ». La revendication d'une « diminution du coût des services » n'est citée dans le millésime 2019 du baromètre de l'Institut Paul Delouvrier que par 30 % des personnes interrogées, en baisse continue depuis novembre 2015, première date où le sujet a été étudié et où 39 % le citaient. ■

Les entrées en apprentissage à un plus haut historique

ENSEIGNEMENT

Le nombre de contrats d'apprentissage a progressé de 8,1 % en septembre sur un an, portant le cumul depuis janvier à 172.540, un record.

A deux semaines de la grande bascule vers les branches professionnelles, nombre de centres de formation se plaignent des baisses de subventions des régions.

Alain Ruello
@AlainRuello

Le millésime 2019 de l'apprentissage s'annonce très bon, en tout cas dans le secteur privé. Le ministère du Travail a décompté 61.358 signatures de contrats en septembre, soit une hausse de 8,1 % sur un an. Il faut remonter à 2014 pour retrouver pareille hausse, s'agissant d'un des trois mois – avec octobre et novembre – les plus importants pour les entrées dans cette forme d'enseignement, qui mêle cours généraux et pratique en entreprise. En cumul, ce sont 172.540 contrats qui ont été conclus depuis le 1er janvier, un record sur neuf mois depuis 1993, année de départ de la statistique publique. Sauf retournement de conjoncture d'ici à la fin de l'année, les 302.346 entrées en apprentissage enregistrées sur l'année 2018 ont de grandes chances d'être dépassées.

Régions de France remontée contre Pénicaud

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, ne devrait pas manquer de mettre en avant les effets de sa réforme engagée depuis le vote de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le 5 septembre 2018. Comme elle le fait à chaque visite sur le terrain, ce qui a le don de faire sortir les régions de leurs gonds.

Grands perdants de la réforme, qui libéralise le fonctionnement des centres de formation d'apprentis (CFA) et dynamite le circuit tortueux de la taxe d'apprentissage, les conseils régionaux ne cessent de rappeler qu'ils conservent les clefs jusqu'au 31 décembre 2019. En clair, il faut rendre à César ce qui appartient à César. L'association Régions de France ne s'est pas privée de rappeler son point de vue dans un communiqué publié en début de semaine, reprochant à Muriel Pénicaud de s'approprier des résultats « *qui ne sont pas les siens* ». « *La politique du gouvernement, au contraire, place en danger de mort près d'un tiers des CFA qui forment des boulangers, des électriciens, des charpentiers… L'organisation pour la mise en œuvre opérationnelle de la réforme de façon efficace au 1er janvier ne semble en aucun cas sécurisée, suscitant l'inquiétude de multiples acteurs du secteur* », poursuit le texte.

A moins de deux semaines de la grande bascule de l'apprentissage du côté des branches professionnelles, nombre de CFA ne cachent pas leur inquiétude. Pas à cause de la réforme, plutôt parce qu'ils reprochent aux conseils régionaux d'avoir fermé le robinet des subventions cette année, la dernière durant laquelle ils doivent la verser.

Le sujet est très sensible en Ile-de-France, où le budget alloué à l'apprentissage a reculé de 50 millions d'euros cette année, selon l'Anasup et l'Ardir, deux associations de CFA. « *Alors que la loi du 5 septembre 2018 dispose que les CFA peuvent conserver jusqu'à l'équivalent de quatre mois de fonctionnement en reliquat de taxe, la règle en Ile-de-France a consisté à ramener systématiquement leur trésorerie entre 1 et 1,5 mois en jouant sur le coefficient de prise en charge régional* », ont-elles écrit mi-novembre à Valérie Pécresse, la présidente de la région.

> « La politique du gouvernement […] place en danger de mort près d'un tiers des CFA qui forment des boulangers, des électriciens, des charpentiers… »
> RÉGIONS DE FRANCE

Tout cela est suivi au plus près par le ministère du Travail qui a fait remonter le problème à Matignon, selon nos informations. Qui plus est, France compétences, la nouvelle structure contrôlée par l'Etat qui centralise les cotisations formation (et donc la taxe d'apprentissage) des entreprises, a été autorisée à lever de l'argent. De quoi combler quelques découverts bancaires le temps que les branches professionnelles prennent le relais des régions au 1er janvier pour payer les CFA. ■

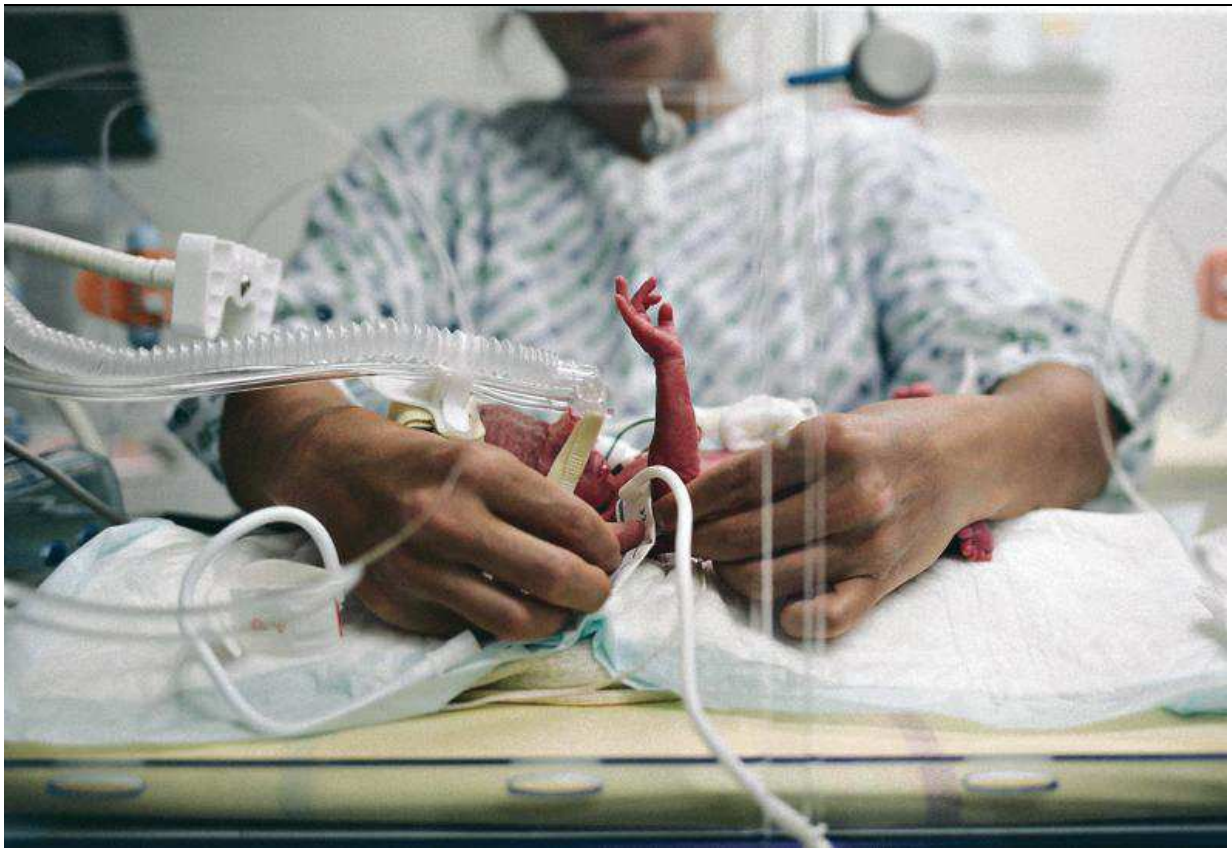

Au service de réanimation pédiatrique de l'hôpital Trousseau, le 9 décembre.

La réanimation pédiatrique s'épuise à l'AP-HP

A l'hôpital Trousseau, à Paris, les soignants sont contraints de fermer des lits face au déficit d'effectifs infirmiers. Un protocole strict qui débouche parfois sur le transfert d'enfants fragiles hors d'Ile-de-France.

REPORTAGE

Par
SEVIN REY-SAHIN
Photos **MARIN DRIGUEZ**

Le bébé est mort. Il avait 3 mois. Une bronchiolite à laquelle s'est greffée une bactérie tueuse l'a emporté. Même la médecine la plus pointue n'a pu le sauver. La lourde porte de sa chambre est fermée. Son prénom écrit au feutre rouge est toujours affiché sur la pancarte au mur. Ils sont nombreux en cette période, les cas de bronchiolite qui mènent en réanimation pédiatrique. Si la plupart ne restent que le temps d'une assistance respiratoire, d'autres cas, plus rares, se compliquent. La porte de la chambre s'ouvre. Un autre patient va arriver dans la nuit. Il faut nettoyer les murs du sol au plafond. Un autre prénom remplacera le précédent. Et alors, en cette nuit de novembre, il ne restera plus de place en réanimation à l'hôpital Trousseau, dans le XIIe arrondissement de Paris. Un lit est fermé en raison du manque d'infirmiers. Il faudra refuser des malades.

Défaillances cardiaques ou respiratoires, malformations à la naissance… dans les 18 chambres du service, beaucoup d'enfants dépendent de machines pour vivre. A leur chevet, des infirmiers formés à des techniques de pointe. En raison de la lourdeur des soins, un décret limite le quota de patients à trois par infirmier. Lorsqu'il manque un professionnel, un lit doit être fermé pour ne pas mettre les autres malades en danger. Et quand des soignants ne peuvent être présents dans les cinq autres réanimations pédiatriques d'Ile-de-France, il faut aller voir ailleurs.

«ON TIRE SUR LA CORDE»

A Trousseau, la nuit et le week-end, la sonnerie du téléphone du médecin de garde se mêle aux bips continus des machines. En plus de ses patients à surveiller, le réanimateur régule les appels des urgences ou du Service mobile d'urgence et de réanimation (Smur), en quête d'un lit disponible. Le chef du service a refusé quinze patients ces dernières vingt-quatre heures. Son cadre de service a reçu ces appels de détresse entre 2 et 5 heures du matin.

De début octobre au 17 décembre, 25 enfants ont dû être transportés hors d'Ile-de-France, faute de place en réanimation pédiatrique à Paris. *«L'année dernière, on en avait transféré trois en quatre mois»*, assure Noëlla Lodé, responsable du Smur à l'hôpital Robert-Debré (XIXe arrondissement).

Transporter d'une ville à l'autre un enfant qui a besoin de réanimation n'est pas anodin. *«Ce sont des transports médicalisés avec un médecin à bord et des patients fragiles qui ont une détresse respiratoire, avec une ventilation mécanique à l'aide d'une sonde d'intubation ou d'un masque nasal. Leur faire faire un trajet long peut être préjudiciable»*, reconnaît le Pr Pierre-Louis Léger, chef du service de réanimation néonatale. Pour Noëlla Lodé, le véritable danger est pour les patients en attente : *«Un déplacement à Rouen immobilise une équipe du Smur pendant six heures. Quand elle est loin, d'autres enfants qui ont besoin d'interventions attendent dans des endroits qui ne sont pas*

appropriés et dans des conditions dégradées.»

Les équipes se battent pour éviter ce scénario. Ce lundi de novembre, Chloé, infirmière de 23 ans, déplace son jour de congé : *«J'avais prévu d'aller chez ma grand-mère depuis des mois mais le cadre de service a envoyé un mail samedi à 2 heures du matin pour dire que la situation était critique et qu'il fallait absolument quelqu'un aujourd'hui. Le chef de service a renchéri le lendemain matin, alors j'ai changé mon billet.» «On tire toujours sur la corde. On les appelle pour dire qu'il manque quelqu'un, ils viennent pour ne pas fermer des lits»,* explique Julia Guilbert, médecin réanimatrice. A Trousseau, l'une des infirmières en est à plus de six semaines d'heures supplémentaires alors que le mois de décembre n'est pas terminé. La fin de l'année est particulièrement dure. *«Les équipes ont tellement donné pendant toute l'année que ça devient difficile de combler»,* résume Damien Duvey, cadre de santé à Robert-Debré.

SACRIFICES

Pour la première fois, la pénurie d'effectifs infirmiers touche un service jusque-là épargné grâce à son attractivité technique. Les départs ne sont plus remplacés. *«Depuis dix-sept ans que je travaille à l'AP-HP, c'est la première fois que cela arrive. Avant, on avait une liste d'attente de quinze infirmiers qui voulaient venir bosser ici»,* raconte Damien Duvey. Désormais, c'est lui qui attend les CV. *«Quand on recrute, on leur dit que c'est un contrat de nuit et quand, en face, une clinique privée propose 2 000 euros pour un contrat de jour, on ne peut pas s'aligner»,* regrette-t-il.

Au mois de janvier, en pleine épidémie de grippe, il manquera neuf infirmiers sur les quarante-neuf nécessaires pour faire tourner le service. *«Si on n'arrive pas à recruter, ce sont quatre lits que l'on devra fermer»,* alerte le Pr Léger. Malgré le récent plan d'urgence pour l'hôpital prévoyant une prime de 800 euros net par an aux infirmiers d'Ile-de-France gagnant moins de 1 900 euros par mois, le salaire reste trop bas pour attirer de nouvelles recrues. Avec ses 1 650 euros mensuels, Manon, infirmière parisienne, est éligible à la prime. *«Mais 66 euros par mois en plus, ce n'est rien par rapport aux heures que l'on fait, la responsabilité que l'on a. Je manipule des drogues, j'alterne jour et nuit»,* explique-t-elle devant des écrans noirs qui surveillent la fréquence cardiaque et l'oxygène de trois prématurés. Mais Manon reste. *«Le jour où je quitte la réa, je quitte l'hôpital»,* assure l'infirmière. Elle travaille quarante-huit heures en quatre jours. Parfois, elle n'a même pas le temps de se remettre d'une mort qu'il faut *«enchaîner direct»*.

Même si les sacrifices permettent d'ouvrir tous les lits, la réanimation pâtit des souffrances des autres services d'hospitalisation. Fin novembre, celui de pneumologie a dû à son tour fermer huit lits par manque d'infirmiers. Tandis que le Samu cherche des places pour les enfants entre la vie et la mort, les réanimateurs, eux, passent des coups de fil pour sortir ceux qu'ils ont guéris. *«Je dois passer cinq ou six appels pour trouver une place pour un enfant qui va bien»,* souligne Amélie (1), médecin réanimatrice.

«Jouer» aux chaises musicales devient alors indispensable pour sauver les cas préoccupants. Les enfants qui vont mieux sont remplacés par d'autres qui vont mal. La surveillance continue est mise de côté pour ne faire que de la réanimation. *«Je fais des sorties à l'arrache»,* lâche l'un des médecins. *«J'ai déjà dû réveiller des parents pour leur dire que leur enfant allait bien et qu'on avait besoin de place pour un cas plus critique»,* confie l'un de ses collègues.

Dans la salle de surveillance exiguë, trois écrans avec des courbes de différentes couleurs mesurent le pouls, l'oxygène, la tension des patients. L'interphone sonne. Personne ne répond. On tambourine à la porte d'entrée. *«Il va mourir, il va mourir, mon enfant va mourir»,* sanglote une mère. Elle est accompagnée d'une infirmière du service où son fils de 7 mois a été transféré après une dizaine de jours en réa. Un soignant a surdosé un médicament prescrit par les réanimateurs. La mère hurle dans le couloir. Le médecin, charlotte sur la tête, la rassure. *«Ne vous inquiétez pas, s'il faut le prendre on le prendra.»* Ce sera nécessaire. *«Cet enfant est sorti trop vite de réanimation. Si on avait eu de la place on l'aurait gardé»,* juge la médecin Isabelle Guellec.

«NOTRE VIE, C'EST ÇA»

Depuis quelques jours, la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) fait pression sur les équipes pour qu'elles rouvrent des lits de réa pédiatrique, ce qu'elles rechignent à faire, faute d'un personnel suffisamment nombreux. Il est 23 h 47, un samedi soir. *«On a un enfant à aller chercher à Lille, qui est dispo ?»* Le message du chef de service s'affiche sur la conversation WhatsApp de sept médecins réanimateurs, certains de repos, d'autres de garde ou d'astreinte. Des anges passent. Le bébé attend. En plus des lits qu'ils tentent d'ouvrir, les réanimateurs de Trousseau ont mis en place une Unité mobile d'assistance circulatoire (Umac) pour optimiser les chances de survie des enfants qui ont besoin d'une circulation extracorporelle (CEC). La machine de la dernière chance. Deux réanimations pédiatriques parisiennes le proposent en Ile-de-France, et seul Trousseau se déplace. *«Avant, les autres réanimations nous appelaient pour une CEC et le Samu transportait les patients, parfois sur 200 kilomètres. Certains arrivaient en arrêt cardiaque»,* se souvient le Pr Léger. Depuis 2014, infirmiers, chirurgiens et réanimateurs partent en hélicoptère relier les enfants à ce poumon de fils et de circuits électriques pour gagner du temps quand les secondes comptent.

Le système est rodé grâce à un partenariat avec la sécurité civile de Paris. En 2019, l'équipe a reçu soixante demandes et s'est déplacée vingt-six fois sur la seule base du volontariat. Huit médecins ne suffisent pas pour créer une liste d'astreinte dédiée à cette activité. Il en faudrait trois de plus. Une demande de trois postes de titulaires a été faite à l'Agence régionale de santé (ARS). Elle attend depuis deux ans. La direction de l'hôpital reconnaît l'engagement des équipes mais, selon elle, *«cette activité de ressort régional et national ne fait pas encore l'objet d'un complément de financement spécifique»*.

Aujourd'hui, en cas de besoin, tous les médecins sont sollicités un par un. Médecin réanimatrice, Julie Starck est de repos, mais part à Lille en hélicoptère. Isabelle Guellec, elle, découvre les messages le lendemain et se dit qu'elle a *«laissé tomber les collègues»*. Elle se sent coupable. Le doute ronge ces professionnels quand l'enfant ne survit pas. *«Ce sont des patients très graves qui risquent de mourir si l'Umac ne peut se déplacer. La charge émotionnelle est considérable dans la décision des médecins. Parfois, ils déposent leurs enfants dans la nuit pour les faire garder et faire une Umac»,* soutient le Pr Léger. Les messages s'enchaînent sur le WhatsApp des médecins, les mails pour demander aux infirmiers de faire des heures supplémentaires n'en finissent pas. *«Notre vie, c'est ça»,* résume Julia Guilbert. *«Le plus difficile est de culpabiliser tout le temps»,* confirme Isabelle Guellec, qui ajoute : *«Mais combien d'enfants seraient morts si on n'avait pas fait tout ça ?»* ◆◆

(1) Le prénom a été modifié.

En janvier, il manquera 9 infirmiers sur les 49 nécessaires pour faire tourner le service.

Le Monde
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Des dizaines de pesticides détectés dans l'air

Entre 40 et 90 substances actives sont quantifiées chaque année, selon une base de données inédite

L'air que respirent les Français n'est pas seulement chargé en particules fines et gaz toxiques issus des activités industrielles, du trafic automobile ou du chauffage. Il est également pollué par une multitude de pesticides utilisés principalement en agriculture.

Pour en mesurer l'ampleur, *Le Monde* a consulté la base de données Phytatmo rendue publique, mercredi 18 décembre, par Atmo France, la fédération des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (Aasqa). Elle compile pour la première fois quinze ans de mesures de pesticides dans l'air. Entre 40 et 90 substances actives (herbicides, fongicides, insecticides) sont détectées et quantifiées annuellement à l'échelle nationale. Pire, certaines sont interdites depuis plusieurs années.

Les concentrations détectées sont très variables, de l'ordre du nanogramme par mètre cube. A la différence des particules fines ou du dioxyde d'azote émis par les véhicules diesel, les pesticides ne font pas l'objet d'une surveillance réglementaire dans l'air. Il existe seulement des limites à ne pas dépasser dans l'eau et l'alimentation. Pourtant, lors des traitements, mais aussi sur des durées plus longues, les produits phytosanitaires peuvent être transférés dans l'atmosphère par le vent, par érosion éolienne ou des sols ou encore par volatilisation.

« Jusqu'aux années 2000, on pensait qu'il n'y avait pas de pesticides dans l'air, donc on ne s'y intéressait pas », commente Emmanuelle Drab-Sommesous, référente pesticides à Atmo France. A l'instar d'Atmo Grand-Est – dont elle est la directrice – ou Nouvelle-Aquitaine, certaines associations régionales ont commencé à les surveiller en 2002, quand d'autres, comme Qualitair Corse, ne s'y sont mis qu'en 2016.

Glyphosate pas recherché

La base Phytatmo recense les mesures réalisées par l'ensemble des Aasqa entre 2002 et 2017. Au total, 321 substances actives ont été recherchées et 6 837 prélèvements effectués sur 176 sites permanents ou mobiles répartis en zone rurale ou urbaine.

Atmo France a analysé les résultats des sites permanents sur la période 2015-2017. Ils permettent de dégager les dix pesticides les plus présents dans l'air au niveau national. On y trouve quatre herbicides (pendiméthaline, triallate, s-métolachlore, prosulfocarbe et diméthénamide) utilisés principalement sur les céréales, trois fongicides (chlorothalonil, folpel, cymoxanil) et deux insecticides (lindane et chlorpyriphos-éthyl).

Certains sont bien connus. Ainsi du folpel. Utilisé contre le mildiou, « le fongicide de la vigne » est classé cancérogène, mutagène et reprotoxique probable par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Selon la dernière étude d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, publiée en août, la concentration en folpel a même augmenté en 2018 pour atteindre une moyenne hebdomadaire de 11 nanogrammes par mètre cube (pour une limite de détection à 0,24 ng/m³) dans le Médoc, haut lieu de la viticulture française, mais aussi à Bordeaux (2 ng/m³). La preuve, selon l'observatoire, d'un *« transfert des molécules par l'air depuis les surfaces agricoles vers les zones urbaines »*.

Le chlorpyriphos fait, lui, partie des molécules longtemps passées sous les radars des autorités sanitaires malgré une accumulation d'études démontrant ses effets toxiques sur le développement du cerveau des enfants. Il est utilisé massivement en pulvérisation sur les cultures pour éliminer les pucerons ou les chenilles, et l'Union européenne (UE) vient de voter son interdiction à partir du 31 janvier 2020.

Plus surprenant, la présence dans ce « Top 10 » du lindane. Classé cancérogène pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), cet insecticide est en effet interdit en agriculture depuis 1998 (et dans les préparations antipoux ou antipuces depuis 2006). A la différence d'autres pesticides dont on retrouve des pics de concentration en fonction des types de cultures et des périodes d'épandage, le lindane est identifié dans la plupart des régions et à chaque fois dans une majorité de prélèvements. Et ce, y compris dans de grandes agglomérations.

C'est le cas de Lille. En 2017, le lindane était la huitième molécule la plus fortement retrouvée avec une concentration annuelle, certes faible, de 0,06 ng/m³, juste derrière le chlorpyriphos (0,07 ng/m³), avec un pic à 0,28 ng/m³ en juin. Le lindane n'était plus retrouvé dans l'agglomération en 2008 et en 2009, avant de réapparaître en 2010 et d'être détecté dans la quasi-totalité des prélèvements et de la période de mesure en 2017.

Le lindane n'est pas la seule substance prohibée à laquelle sont exposés les Lillois. Le tolylfluanide, un fongicide interdit depuis 2008, et la diphénylamine (utilisé notamment pour ses propriétés fongicides sur les denrées entreposées comme les pommes et les poires), proscrite depuis 2011, ont également été détectés. En Ile-de-France, quatre herbicides interdits, dont l'atrazine (un perturbateur endocrinien), ont aussi été identifiés lors de la dernière campagne de mesures, menée en 2013-2014.

Trois hypothèses sont avancées pour expliquer la présence de ces pesticides malgré leur interdiction : la permanence de pratiques agricoles illégales, un usage par des particuliers et la persistance de ces molécules dans l'environnement. Cette dernière explication a la faveur d'Emmanuelle Drab-Sommesous : *« Le fait qu'un produit comme le lindane soit encore retrouvé de manière récurrente, mais à des concentrations faibles, montre que sa durée de vie est très longue, qu'il imprègne les sols et peut être remis en suspension, notamment en période de sécheresse. »*

Dans la liste des pesticides les plus retrouvés dans l'air que respirent les Français, une substance brille par son absence : le glyphosate, malgré son usage massif. La raison est simple : il n'a quasiment pas été recherché en raison du coût de sa détection. A la différence des autres pesticides qui peuvent être identifiés avec le même protocole, il nécessite une technique analytique qui lui est propre. Pour combler cette lacune, une campagne nationale de mesure a été lancée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire. Les résultats devraient être connus mi-2020.

« Changer de paradigme »

De manière globale, les concentrations de pesticides dans l'air sont très liées aux conditions météorologiques (elles augmentent avec les fortes chaleurs). Elles varient aussi en fonction de la saison et des périodes de traitements.

Ainsi les concentrations en fongicides et insecticides sont plus élevées à la fin du printemps et durant l'été dans les régions viticoles, alors que les pics d'herbicides interviennent en automne dans les zones de grandes cultures céréalières. A cette saisonnalité répond une variabilité spatiale avec des zones rurales plus proches des surfaces agricoles, logiquement davantage exposées que les grandes agglomérations.

« Aujourd'hui, en matière de pollution de l'air, on s'intéresse surtout aux villes avec principalement la problématique du trafic automobile, observe Mme Drab-Sommesous. *Il faut changer de paradigme pour intégrer les territoires ruraux et y développer des sites de mesures permanents. »* Elle soutient la création d'une plate-forme nationale centralisant les achats et les usages des pesticides afin d'identifier les zones prioritaires où déployer ces sites. Atmo France préconise également d'incorporer les pesticides aux polluants qui font l'objet d'un suivi réglementaire et donc de limites d'exposition.

A plus court terme, le gouvernement doit publier dans les prochains jours l'arrêté fixant une distance minimale entre zones d'épandage et habitations. Trois, cinq ou dix mètres : les propositions soutenues par les ministères de l'agriculture et de la transition écologique ne suffiront pas à tenir les pesticides à distance de l'air que respirent les Français. ■

STÉPHANE MANDARD

Une concentration variable selon les saisons

Concentration moyenne hebdomadaire en pesticides totaux dans l'air ambiant pour les sites sous influence de grandes cultures, en nanogrammes/m³

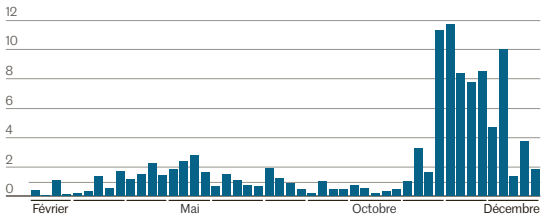

Concentration moyenne hebdomadaire en pesticides totaux dans l'air ambiant pour les sites sous influence viticole, en nanogrammes/m³

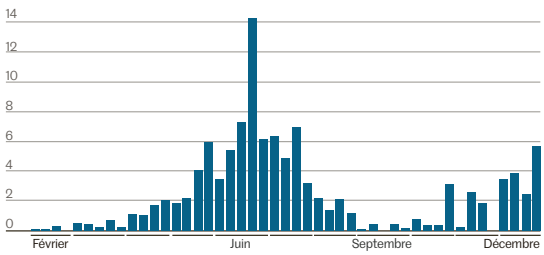

Les dix substances actives les plus récurrentes dans l'air au niveau national dans la période 2015-2017

Interdit en France

Herbicides
- Pendiméthaline
- Triallate
- S-métolachlore
- Prosulfocarbe
- Diméthénamide (-p)

Insecticides

Lindane
Interdit depuis 1998

Chlorpyriphos-éthyl
Interdit à partir du 31 janvier 2020

Fongicides
- Chlorothalonil
- Folpel
- Cymoxanil

Infographie : *Le Monde* • Source : Fédération Atmo France

Parmi les dix pesticides les plus présents dans l'air figure le lindane, interdit depuis 1998

Les Etats européens ne parviennent pas supprimer la surpêche

Des mesures protectrices ont été prises, mais elles ne suffiront pas à assurer le renouvellement de tous les stocks de poissons

BRUXELLES - *bureau européen*

Démarrage mitigé pour Virginijus Sinkevicius, le commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche. Alors qu'Ursula von der Leyen, la présidente de l'exécutif européen, veut faire du « green deal » sa priorité, le jeune Lituanien n'a pas imprimé la marque de cette ambition sur la politique commune de la pêche, à l'heure où il s'agissait de définir les quotas en Atlantique et en mer du Nord.

Mercredi 18 décembre, la réunion des ministres de la pêche des Vingt-Huit a en effet consacré, après une nuit de négociations, l'incapacité de l'Europe à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés pour 2020. A savoir, qu'il ne soit plus possible, à cette échéance, de pêcher des poissons au-delà d'une certaine quantité, afin de préserver les ressources maritimes.

En Atlantique et en mer du Nord, pour environ 35 % des espèces spécifiques dans une zone donnée, il y aura encore surpêche l'an prochain, et les stocks de poissons concernés baisseront. En 2019, ce pourcentage était d'environ 40 %. *« La surpêche en 2020 est illégale. Malheureusement, les ministres de la pêche ont choisi de ne pas respecter le droit de l'UE »*, a déclaré Pascale Moehrle, directrice exécutive de l'ONG Oceana en Europe.

La Commission, elle, préfère parler en volume, c'est-à-dire sans différencier les espèces et les zones. Dans ce cas, en 2020, plus de 95 % des stocks de poissons seront assurés d'être régénérés. Mais cette moyenne est tirée à la hausse par des stocks de harengs ou de maquereaux par exemple, qui ne sont pas menacés et représentent des dizaines de milliers de tonnes, quand d'autres espèces menacées ne représentent plus que quelques tonnes.

Pour la Baltique non plus, à laquelle avait été consacré un conseil des ministres en octobre, l'Europe n'est pas parvenue à prendre les décisions nécessaires pour garantir la biodiversité. Et même si le Conseil a pris certaines mesures fortes, notamment sur le cabillaud, seuls 70 % des stocks sont assurés de pouvoir se reconstituer.

« Tous sur le même poisson »

Pour comprendre d'où viennent ces décisions, il faut s'arrêter sur la manière dont elles sont prises. Chaque année, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), qui regroupe des scientifiques d'une vingtaine de pays, dont la France, évalue les quantités de poissons, espèce par espèce et zone par zone. Les experts font ensuite des recommandations : à chacun de ces lots – par exemple la langoustine dans le golfe de Gascogne – correspond un niveau de pêche au-delà duquel l'espèce ne peut pas se renouveler : le « rendement maximal durable ».

Sur cette base, la Commission fait ensuite ses propositions et les Etats membres négocient, en ayant également à cœur de protéger leur secteur de la pêche. Ils définissent donc, pour chacun des lots concernés, des « limites de capture annuelles », qui sont ensuite réparties entre eux. *« Ces négociations sont très compliquées,* explique un diplomate, *on est tous sur le même poisson. »*

En 2013, les Etats membres étaient convenus que tous les stocks seraient au « rendement maximal durable » en 2020. Ils ont pu améliorer la situation dans certains cas. Ainsi, comme le rappelle Virginijus Sinkevicius, *« pour le bar en mer du Nord, les mesures que nous avons prises depuis 2015 ont permis d'en ramener les stocks au niveau du rendement maximum durable »*.

« Les ministres de la pêche ont choisi de ne pas respecter le droit de l'UE »

PASCALE MOEHRLE
directrice exécutive de l'ONG Oceana en Europe

Mais, comme l'explique un haut fonctionnaire européen, *« deux grands principes régissent la politique commune de la pêche : la reconstitution des stocks et aussi le bon fonctionnement du secteur économique de la pêche »*. Or, lorsqu'une espèce est menacée, ces deux objectifs peuvent être inconciliables. D'autant que, dans certains cas, les pêcheurs d'une espèce en prennent d'autres dans leurs filets.

Par exemple, les pêcheurs d'églefins en mer Celtique, l'une des espèces qui ne sont pas menacées, remontent aussi des cabillauds ou des merlans, qui, dans cette zone, sont en danger. Conséquence, si on interdit la pêche de cabillaud ou de merlan, on interdit de fait celle d'églefin. C'est aussi inacceptable pour les Irlandais qui ramassent du merlan que pour les Français qui sont plus adeptes de l'églefin.

Mercredi, il a donc été décidé que les pêcheurs d'églefins en mer Celtique ou d'Irlande devraient changer leurs techniques de pêche (type de filets notamment) afin de limiter les dommages collatéraux. Mais qu'ils ne seraient pas pénalisés s'ils remontaient une certaine quantité de cabillauds ou de merlans, alors que le CIEM préconisait l'arrêt de leur pêche.

La mise en place de quotas ne peut donc apporter une réponse totalement satisfaisante. *« C'est un outil indispensable, mais pas suffisant. Même si tous les quotas de pêche respectaient le rendement maximal durable, les stocks baisseraient mécaniquement de 40 % »*, commente Frédéric Le Manach, de l'ONG Bloom, qui prône *« des méthodes de pêche sélectives »*. ■

VIRGINIE MALINGRE

L'INDONÉSIE PORTE PLAINTE CONTRE L'EUROPE
L'Indonésie a porté plainte devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contre l'Union européenne, dénonçant une politique qu'elle estime « *discriminatoire* » contre l'huile de palme, biocarburant jugé non durable par l'UE à cause de son effet sur la déforestation.

0,92
C'est, en degré Celsius, l'excès de température qu'affiche le mois de novembre 2019 par rapport à la moyenne enregistrée au long du XXe siècle.

Les habitants de la petite île de Manpura, au Bangladesh, observent impuissants la montée des eaux. R. LeMoyne/Unicef/Redux-REA

« LES ATOLLS LES PLUS VULNÉRABLES SONT DÉJÀ DANS LE COULOIR DE LA MORT. »
HILDA HEINE, PRÉSIDENTE DES ÎLES MARSHALL

COP25

Réchauffement : toujours personne pour payer les dommages

Sous la pression des États-Unis, la communauté internationale n'est pas parvenue à dégager des solutions financières pour compenser les pertes incompressibles subies par les pays les plus vulnérables aux bouleversements climatiques.

« *Selon moi, cela ne décollera jamais.* » En prononçant ces mots aux premières heures de la COP25, Carlos Fuller, négociateur en chef de l'Alliance des petits États insulaires (Aosis), a eu le nez creux de ceux qui connaissent leur sujet. Quinze jours de négociations ont passé, et la conférence internationale sur le climat qui s'est conclue dimanche lui a malheureusement donné raison : rien, ou si peu, n'a avancé à Madrid concernant la réparation des préjudices subis par les pays les plus vulnérables aux bouleversements climatiques. Sous la pression des États-Unis et l'attentisme de l'Union européenne, aucune solution financière n'a été apportée pour compenser les pertes irréparables que leur inflige la hausse des températures. La question, pourtant, est de celles qui sont fondatrices pour la justice climatique.

Élévation du niveau des océans, ouragans ou encore sécheresse s'intensifient ou se multiplient sous l'effet du réchauffement. Cela affecte les systèmes agricoles, forestiers ou urbains des régions qu'ils traversent. Les pays du Sud y sont particulièrement exposés, et le sous-développement dont la plupart pâtissent les y rend d'autant plus vulnérables. Certains de ces impacts dépassent, en outre, toute capacité d'adaptation – c'est le cas, singulièrement, de la montée des eaux, qui promet d'engloutir des territoires entiers.

Les pays en développement revendiquent depuis des années qu'un système de compensation de ces pertes incompressibles soit pris en charge par les pays riches, historiquement responsables de l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. « *Les petits États insulaires, particulièrement vulnérables à la montée des eaux, ont mis ce sujet sur la table dès 1991* », rappelle Fanny Petitbon, experte climat de l'ONG Care. Les négociations climatiques seront officiellement lancées quatre ans plus tard avec ce questionnement en mains. Et pourtant, résume Fanny Petitbon, « *il faudra attendre dix-huit ans pour qu'un système de compensation soit engagé* ».

En 2013, enfin, réunie en Pologne, la communauté internationale s'engage à travailler à un tel mécanisme, baptisé mécanisme de Varsovie. Trois fonctions lui sont alors attribuées. La première vise à définir clairement ce que sont des pertes et dommages. « *Certaines choses sont facilement quantifiables, d'autres moins*, poursuit Fanny Petitbon. *Par exemple, les pertes en termes d'héritage culturel quand des populations entières sont amenées à se déplacer.* » Ou, plus douloureusement encore, les pertes en vies humaines, par essence inestimables. La deuxième fonction vise à mieux identifier les acteurs – ONG, États, experts – bûchant sur le sujet. Le troisième pilier, enfin, devait dégager les moyens permettant d'accélérer et de soutenir les actions.

Les États-Unis ont, dès le début de la COP25, pollué les discussions

C'est ce dernier qui bloque depuis six ans et que la COP25, censée être une étape majeure de sa mise en œuvre, n'aura pas permis de dégripper. ONG et pays en développement demandaient à ce que soit créé un « pot » par lequel auraient transité des financements spécifiques à la compensation des pertes et dommages. La somme nécessaire évaluée donne à elle seule la mesure des besoins : autour de 300 milliards de dollars par an d'ici à 2030. « *Alors que les pays riches ne versent à ce jour que 70 milliards de dollars par an sur les 100 milliards promis depuis 2009, il est évident que cela implique de nouveaux fonds* », poursuit l'experte climat de Care.

Redoutant d'être directement appelés à compenser leurs émissions de gaz à effet de serre, les États-Unis, qui comptent historiquement parmi les principaux pollueurs, ont, dès le début de la COP25, pollué les discussions, talonnés par l'Australie. L'Europe, elle, a mis longtemps à réagir, maintenant un quasi-silence sur la question jusqu'aux derniers jours de la négociation. Résultat, si le texte final reconnaît bien la nécessité de compenser, il n'avance rien en termes de moyens. Les États se sont contentés d'acter la création, à compter de 2020, d'un groupe d'experts mandatés pour travailler avec le Fonds vert pour le climat (dispositif déjà existant) à dégager des solutions. Une fois encore, celles-ci sont remises à plus tard, et l'avenir de centaines de milliers de personnes laissé en suspens. •

MARIE-NOËLLE BERTRAND

IDÉES/

Félix Tréguer

«L'informatique accentue les rapports de pouvoir plus qu'elle n'égalise les rapports de force»

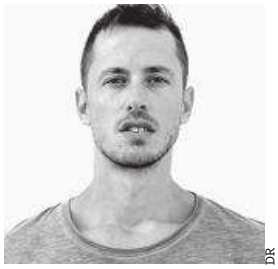

DR

D'abord considéré comme un vecteur d'émancipation et de démocratisation, Internet est devenu un outil de contrôle et de surveillance pour les Etats et les grandes plateformes numériques. Dans son essai «l'Utopie déchue», le chercheur appelle à résister à la fuite en avant technologique.

Recueilli par
AMAELLE GUITON

Les pionniers d'Internet y croyaient dur comme fer : en permettant à chacun de s'exprimer, de communiquer, de partager, l'ordinateur personnel et le réseau allaient radicalement bouleverser les rapports de pouvoir. Pour celles et ceux qui ont vu dans l'informatique une promesse d'émancipation, la désillusion, à l'heure de la surveillance étatique de masse et de la domination des grandes plateformes numériques, est sévère. Ce mouvement de balancier, Félix Tréguer, chercheur associé au Centre internet et société du CNRS et post-doctorant au Centre de recherches internationales (Ceri-Sciences-Po), l'a replacé dans l'histoire longue des rapports entre l'Etat et les moyens de communication, des luttes entre pouvoirs centraux et contestations, depuis la naissance de l'imprimerie jusqu'à nos jours. Mais l'ouvrage tiré de sa thèse, *l'Utopie déchue. Une contre-histoire d'Internet, XVe-XXIe siècle,* peut aussi se lire, à bien des égards, comme le contrepoint critique à dix ans de militantisme numérique – Tréguer est l'un des cofondateurs de l'association la Quadrature du Net. Face à la fuite en avant technologique, quand l'automatisation s'étend à tous les champs de la vie sociale et jusque dans nos intimités, il est temps, dit-il, d'opposer des refus collectifs et de réinvestir l'idée d'une désescalade.

L'informatisation n'a pas toujours été perçue, tant s'en faut, comme un horizon émancipateur. Après plus de deux décennies marquées par l'imaginaire des utopies numériques, assiste-t-on aujourd'hui à un retour «technocritique» ?

Dans les années 70, l'informatisation était pensée et critiquée par les mouvements sociaux selon des modalités qui rappellent beaucoup les débats d'aujourd'hui – autour de questions, émergentes à l'époque, telles que la surveillance des communications, le fichage, l'automatisation des bureaucraties. On le voit, avec une revue comme *Interférences,* proche du mouvement des radios libres, dont l'un des numéros analyse l'informatique comme un outil aux mains de l'armée, de la police… Mais ces mouvements très «technocritiques» ont été, par la suite, largement oubliés. A partir des années 80, dans un moment où le libéralisme économique jouait à plein le langage du libéralisme politique, s'est en effet opéré un retournement : alors que les ordinateurs personnels entraient dans les foyers et que se développaient les premiers réseaux, ceux qui avaient accès à ces outils ont découvert la possibilité de les utiliser pour communiquer, avec la perspective d'une démocratisation de ces nouvelles capacités à faire circuler la pensée et l'information. C'est dans ce double contexte, technologique et politique, qu'est née l'«utopie internet». Or, aujourd'hui, il y a, chez les militants et les chercheurs qui travaillent sur ces questions depuis des années, une désillusion très forte. A cet égard, les révélations d'Edward Snowden en 2013 sur la surveillance exercée par les agences de renseignement ont sans doute constitué un tournant, en sonnant le glas de l'espoir de préserver ce que nous analysions comme le potentiel émancipateur d'Internet.

Nombre de pionniers de la cyberculture voyaient dans la technologie elle-même le moyen de «refaire société». Au risque de déserter le terrain de la lutte politique ?

C'est un enjeu qui traverse les mouvements d'émancipation : faut-il pénétrer le système politique pour le changer de l'intérieur, exercer une pression depuis l'extérieur pour le transformer, ou bien créer des formes de vie alternatives, abritées des formes de domination qui ont cours dans la société «mainstream» ? Cette stratégie de la fuite était le pari de certaines figures importantes de l'utopie internet, comme John Perry Barlow *[poète et militant américain, auteur en 1996 de* la «Déclaration d'indépendance du cyberespace», *ndlr],* avec l'idée que le réseau, du fait de ses propriétés techniques, resterait abrité de la souveraineté des Etats. On retrouve un point de vue un peu similaire, même s'il s'inscrit dans une stratégie de lutte politique, chez un penseur anarchiste comme Hakim Bey, avec les *«zones d'autonomie temporaires»*. Or ces discours très influents dans les années 90 ont été depuis largement démentis : échapper aux appareils de surveillance reste extrêmement difficile, et cette stratégie de la fuite, si elle est encore possible, n'est accessible qu'à des élites techniciennes. Après dix ans d'engagement dans ces débats, je suis convaincu que l'informatique tend davantage à accentuer les rapports de pouvoir qu'à égaliser les rapports de force, ce qui pose d'importantes questions stratégiques.

Pourquoi être parti, pour écrire cette «contre-histoire d'Internet», du XVe siècle et de l'invention de l'imprimerie ?

Il s'agissait de comprendre comment les controverses contemporaines sur la régulation d'Internet et la protection des libertés fondamentales en ligne s'inscrivent dans une longue histoire, celle de l'Etat et de ses rapports avec les moyens de communication. L'apparition de l'imprimerie, qui démocratise la capacité d'écrire et de faire circuler ses écrits, est à l'origine de troubles politiques très importants, notamment les guerres de religion. Ce moment de crise historique profonde, qui voit émerger des revendications démocratiques

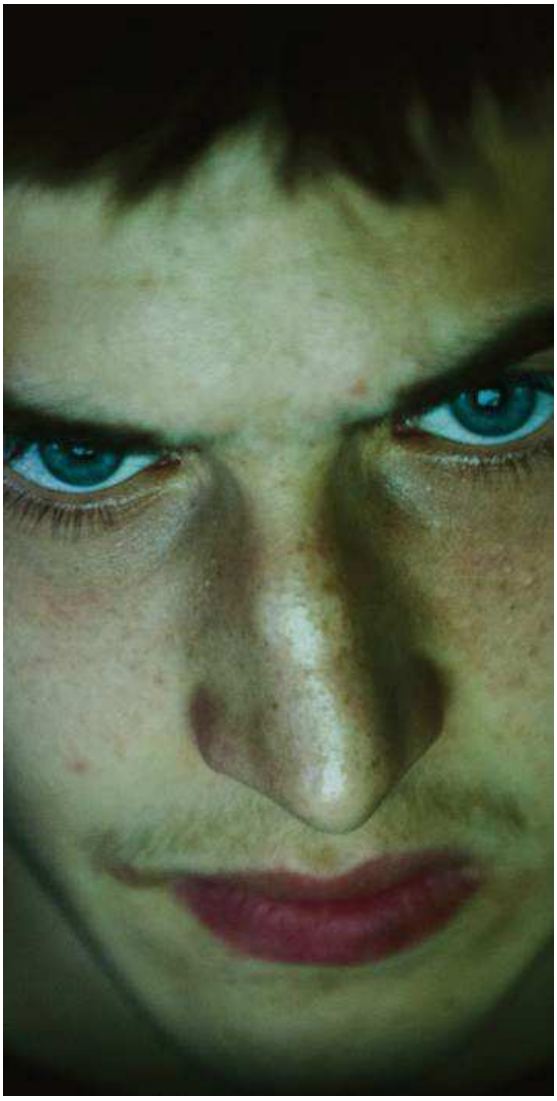

STEPHAN ZAUBITZER. HANS LUCAS

très fortes, est aussi un moment de fondation de l'Etat moderne, avec la consécration de la raison d'Etat et des pratiques de pouvoir associées – notamment la censure, le secret, la surveillance, la propagande. Nous sommes encore dans ce long cycle politique : Internet a ainsi vu s'affronter des revendications démocratiques radicales – par exemple la volonté de WikiLeaks de tenir en échec le secret d'Etat – et les logiques de contrôle étatiques. Retracer cette histoire permet d'observer la répétition de certains motifs et de comprendre qu'au-delà des technologies de l'information et de la communication, subsiste une contradiction fondamentale entre les principes démocratiques censés conduire nos régimes politiques et les pratiques déshumanisantes voire autoritaires des institutions qui nous gouvernent.

Par delà cette constante – la réappropriation par l'Etat de technologies qui laissaient envisager une redistribution du pouvoir –, comment les modalités de contrôle de l'espace public évoluent-elles ?

L'un des enjeux de mon travail était de réinscrire la question de l'espace public dans les rapports entre pouvoir et résistances, à partir notamment des analyses de Michel Foucault sur la mutation des dispositifs de pouvoir. Pour le résumer à grands traits en prenant l'exemple de la censure, le régime féodal était extrêmement coercitif, suppliant ceux qui, par leurs écrits ou leurs affiches, avaient défié l'autorité. Dans le régime disciplinaire qui prend corps au XIXe siècle et que symbolise la loi de 1881 sur la presse, on accorde quelques libertés, mais on compte sur la figure du directeur de publication pour discipliner ceux qui s'expriment dans les médias, sous le contrôle du juge. Aujourd'hui, la censure est extrajudiciarisée, reposant de plus en plus sur les multinationales du numérique. Elle s'automatise et se massifie grâce aux techniques d'intelligence artificielle, devenant quasiment indétectable. Pour reprendre la formule de Gilles Deleuze, nous sommes bien dans une époque où la machine informatique participe de l'avènement de «sociétés de contrôle», même si l'on voit apparaître des phénomènes nouveaux, comme le «capitalisme de surveillance» basé sur la prédation des données personnelles.

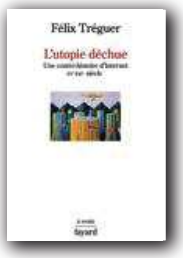

FÉLIX TRÉGUER
L'UTOPIE DÉCHUE
Fayard «A Venir»,
350 pp., 22 €.

L'activisme numérique, tel qu'il s'est construit sur la défense des libertés, est-il désormais voué à l'échec ?

Foucault résume ainsi la grande question qui se pose à toute approche critique et contestataire, théorique ou militante : comment déconnecter la croissance des capacités, que permet notamment le progrès technologique, de l'intensification des relations de pouvoir ? C'était justement l'une des grandes promesses d'Internet que de mettre fin à cette corrélation. Or, je crois que nous avons échoué. Les stratégies qui visent à juguler les effets néfastes de l'informatique et son imbrication aux dispositifs de pouvoir, en s'appuyant sur le droit – le droit des données personnelles notamment – ou sur des réponses techniques – comme le développement de la cryptographie pour protéger la vie privée –, touchent clairement à leurs limites. Il faut sans doute les articuler avec un refus plus radical. Il me semble que le phénomène d'automatisation croissante des bureaucraties, présenté comme inéluctable au nom de l'efficacité, de la rationalité, du moindre coût, génère un malaise de plus en plus grand. On l'a vu dans l'opposition à Parcoursup *[l'application qui gère l'affectation des bacheliers dans les universités]*, on le voit avec les parents d'élèves qui s'opposent à l'expérimentation de la reconnaissance faciale dans les établissements scolaires. Ce sont autant de signes de résistance à des formes de gouvernement par l'informatique, à partir desquelles il faudrait pouvoir construire une réponse collective.

C'est cela, «arrêter la machine», comme y invite la conclusion du livre ?

Ma conviction est que, dans un contexte de dérive sécuritaire et de recentralisation très forte des capacités de stockage et de calcul aux mains de grands acteurs privés, avec le développement du «big data» et de l'intelligence artificielle, il faut savoir affirmer un refus collectif des nouvelles technologies de contrôle social. Le ressenti négatif que génère l'informatisation est encore noyé dans une forme d'extase vis-à-vis de la praticité, et dans une sacralisation de la technologie qui permettrait de résoudre les problèmes politiques – une sacralisation dans laquelle s'inscrit aussi, à sa manière, l'utopie internet. Ce type de discours fonctionne encore à plein régime, mais les résistances qui se nouent dans notre confrontation quotidienne, intime, aux dispositifs de pouvoir informatisés sont autant de points d'appui. C'est à ce titre que les discours et les répertoires d'action des générations passées sont porteurs de leçons et de pistes pour l'avenir, parce qu'ils aident à réinvestir l'idée d'une désescalade technologique. Même si cela peut paraître irréaliste, construire un futur désirable pour l'humanité nécessitera de résister à la fuite en avant à laquelle nous assistons. ◆

Violences conjugales : les mesures de la première loi

Défendu en parallèle du Grenelle, le projet de loi de la droite doit être définitivement adopté au Sénat mercredi

Déploiement du bracelet électronique anti-rapprochement, renforcement des ordonnances de protection, suspension automatique de l'autorité parentale lors de crime sur conjoint… Les sénateurs devaient adopter définitivement, mercredi 18 décembre, la proposition de loi (PPL) Les Républicains (LR) visant à agir contre les violences au sein de la famille. Lors du vote en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, le 11 décembre, une quasi-unanimité avait prévalu, avec 92 voix pour sur 95 et trois abstentions, venant des rangs de La France insoumise (LFI).

C'est *« une belle victoire de la droite républicaine »*, s'était réjoui son auteur, le député du Lot Aurélien Pradié, qui a habilement manœuvré en défendant ce texte dès le mois d'octobre, en parallèle du Grenelle contre les violences conjugales, prenant ainsi de court la majorité, contrainte de se rallier.

Après un examen en procédure accélérée, la version finale de la « PPL Pradié » prévoit non seulement certaines mesures annoncées par le gouvernement, mais également des dispositions relatives à l'autorité parentale introduites au dernier moment en commission mixte paritaire, sans discussion dans l'hémicycle.

Le bracelet anti-rapprochement généralisé C'est « la » mesure phare de la proposition de loi : mettre en place le bracelet électronique anti-rapprochement pour les auteurs de violences conjugales. Ce dispositif permet de géolocaliser et ainsi de maintenir à distance les (ex-)conjoints violents, par le déclenchement d'un signal d'alerte activé lors du franchissement d'un périmètre établi par le juge. Son expérimentation dans les affaires de violences conjugales, votée à deux reprises, n'a jamais abouti.

Cette fois, la loi prévoit de sauter la case de l'expérimentation pour passer directement à sa généralisation. Le bracelet électronique pourra être attribué non seulement à titre de peine ou lors d'un contrôle judiciaire, mais aussi à titre préventif, dans le cadre d'une ordonnance de protection, sous réserve du consentement du mis en cause. Un changement d'ampleur soutenu par le ministère de la justice, avec lequel *« un travail conjoint »* a été mené, salue Aurélien Pradié. Les 6 millions d'euros nécessaires à sa mise en œuvre ont d'ailleurs été provisionnés par ses services, a affirmé la ministre à l'Assemblée nationale.

Les ordonnances de protection renforcées Comme l'ont souligné à plusieurs reprises les connaisseurs du sujet lors du Grenelle, la France dispose déjà d'un arsenal législatif conséquent pour lutter contre les violences conjugales. Mais les outils créés restent encore insuffisamment appliqués. C'est le cas, notamment, des ordonnances de protection, qui ont vu le jour en 2010, et sont depuis plébiscitées par les associations qui s'occupent de victimes. Moins par les magistrats : seules 1 672 ont été délivrées en 2018, sur 3 332 saisines (dont 627 étaient hors cadre), ce qu'a regretté la garde des sceaux dans une circulaire envoyée en mai pour inviter les parquets à les utiliser davantage.

La nouvelle loi incite donc les juges civils à se prononcer sur toute la palette de mesures à disposition, de l'interdiction d'entrer en contact à l'organisation liée aux enfants et au logement. Elle leur rappelle aussi que la délivrance d'une ordonnance de protection ne doit pas être subordonnée à l'existence d'une plainte pour violences conjugales. Une précision utile sachant que, selon les chiffres du ministère de la justice, une plainte pénale accompagne la demande d'ordonnance de protection dans 74 % des cas. Le texte étend en outre leur usage aux couples (ou ex-couples) qui ne cohabitent pas.

L'auteur du texte, le député LR du Lot Aurélien Pradié, le 10 octobre, à l'Assemblée. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Enfin, pour répondre à une exigence de célérité liée à l'urgence des situations, les législateurs prévoient un délai maximum de six jours pour sa délivrance, à compter de la date de fixation de l'audience. Aujourd'hui, il faut compter en moyenne 41,5 jours avant qu'une ordonnance de protection soit accordée. Balayant les doutes exprimés par certaines juridictions sur la faisabilité d'une telle rapidité de mise en œuvre, Aurélien Pradié considère qu'elle aura au contraire *« un rôle incitatif »* auprès des avocats et des magistrats.

Le recours aux « téléphones grave danger » encouragé Outre les ordonnances de protection, les législateurs veulent avec ce texte étendre le déploiement des « téléphones grave danger » (TGD), ces portables dotés d'un système d'alerte relié à un service de téléassistance, qui permet l'intervention des forces de l'ordre dans un délai rapide.

Le recours aux TGD, délivrés par les procureurs pour six mois renouvelables à des femmes en situation de grande vulnérabilité, est généralisé depuis avril 2013. Mais, dans les faits, ces outils dorment encore trop souvent dans les tiroirs. Selon les derniers chiffres du ministère de la justice, début novembre, 1 028 TGD étaient disponibles, mais seuls 682 ont été attribués. La nouvelle loi explicite leurs conditions d'attribution et rappelle que les victimes et leurs avocats peuvent en faire la demande. Le texte précise aussi *« qu'il puisse être attribué dans les cas de fuite de l'auteur présumé ou de jugement en instance »*, ce que les textes actuels ne disent pas.

Des mesures sur l'autorité parentale ajoutées in extremis C'est un ajout surprise issu *« d'âpres débats »* en commission mixte paritaire, selon M. Pradié.

Le bracelet électronique anti-rapprochement pourra être attribué non seulement à titre de peine, mais aussi à titre préventif

La PPL prévoit la suspension de plein droit de l'exercice de l'autorité parentale en cas de condamnation pour crime sur le conjoint et ce dès le premier jugement, y compris en cas de procédure en appel.

Le texte instaure aussi une suspension provisoire en cas de poursuites, dès la mise en examen, ainsi qu'une suspension automatique du droit d'hébergement et de visite dans le cadre des ordonnances de protection. S'il veut y déroger, le juge devra motiver sa décision.

La mesure, souhaitée par des familles de victimes de féminicides, révoltées que le conjoint meurtrier conserve ses prérogatives paternelles depuis son lieu de détention, devait figurer dans la proposition de loi sur les violences conjugales issue des députés de la majorité, qui sera présentée fin janvier à l'Assemblée nationale. ■

SOLÈNE CORDIER

Comment la droite a coupé l'herbe sous le pied de la majorité

« ON A FAIT L'ESSENTIEL, *il leur reste les miettes.* » C'est en ces termes peu amènes, accompagnés d'un grand sourire, que le député du Lot et de droite Aurélien Pradié a résumé, le 11 décembre lors d'une conférence de presse, le futur texte de loi des députés de La République en marche (LRM) sur les violences conjugales, qui sera examiné fin janvier. Visiblement ravi, le turbulent nouveau secrétaire général du parti Les Républicains (LR), auteur d'une proposition de loi contre les violences au sein de la famille qui devrait être définitivement adoptée mercredi 18 décembre, n'a pas boudé son plaisir. Y compris celui de tacler, au passage, la secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes Marlène Schiappa, avec laquelle il affirme n'avoir *« pas eu le moindre contact tout au long du processus législatif »*.

Le jeune élu de droite, après avoir obtenu le soutien du gouvernement qui a engagé la procédure accélérée sur son texte, s'est payé le luxe d'y introduire à la dernière minute un article relatif à l'exercice de l'autorité parentale dans les affaires de violences conjugales. *« C'est malin de sa part »*, reconnaît sobrement la députée LRM de Gironde Bérangère Couillard, rapporteuse de la future proposition de loi de la majorité réunissant diverses mesures issues du Grenelle contre les violences conjugales. Que dire d'autre quand le premier chapitre de son texte est justement consacré à l'exercice de l'autorité parentale en cas de violences conjugales, et qu'il prévoit peu ou prou les dispositions votées à la surprise générale dans le texte LR ?

« Nous sommes une trentaine de députés à avoir saisi le sujet des violences conjugales à bras-le-corps, en mettant en place des mini Grenelle thématiques dans 14 régions différentes », plaide la députée, préférant mettre l'accent sur les autres volets du texte issu de ces consultations. Par exemple, la possibilité (et non l'obligation comme ce fut un temps évoqué) offerte aux médecins de lever le secret médical en signalant des violences conjugales, en cas de danger immédiat et considérant la situation d'emprise dans laquelle se trouve la victime. *« Nous faisons entrer ainsi la notion d'emprise dans le code pénal, ce n'est pas rien »*, défend Mme Couillard, dont le texte prévoit en outre de sanctionner plus durement les responsables de harcèlement ayant conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

De cette prise en compte de l'emprise découle aussi l'interdiction des médiations familiales et pénales en cas de violences conjugales, encore ordonnées par certains juges, et qui sera désormais inscrite dans la loi. Parmi les autres dispositions figure également la fin de l'obligation alimentaire pour les enfants lors des homicides conjugaux ou tentatives. Des auditions commencent cette semaine afin d'affiner les modalités concrètes de chaque mesure. Le texte sera discuté à l'Assemblée nationale le 27 janvier. Le vote final devrait intervenir avant les élections municipales de mars. ■

S. CR

Un an de prison ferme pour le saccage de la stèle du maréchal Juin

L'auteur des faits commis le 16 novembre à Paris pourrait échapper à la détention, mais il devra payer de lourds frais de réparation

Pierre T., chômeur de 31 ans venu de Mantes-la-Ville (Yvelines), était jugé, lundi 16 décembre à Paris, pour « dégradation d'un bien destiné à l'utilité ou la décoration publique ». En l'occurrence, la stèle du maréchal Juin, laquelle avait fait les frais d'une journée de violences dans la capitale le 16 novembre, à l'occasion du premier anniversaire du mouvement des « gilets jaunes ». Les images de ce manifestant s'acharnant avec une barre métallique sur une plaque de marbre du monument avaient été largement diffusées.

« C'est arrivé à un moment de la journée où j'ai vu rouge, explique l'homme à la barre, mains dans le dos. *Je me suis défoulé sur la première chose que j'ai vue, sans penser que c'était la stèle du maréchal Juin.*

– Pourtant ça se voit, monsieur, répond la présidente du tribunal.

– Bah, madame, quand vous avez passé trois heures avec du gaz lacrymogène dans les yeux… J'ai déconné grave, mais je n'ai dégradé qu'une partie de la stèle, pas le reste. C'était juste un craquage de dix minutes.

– Ça vous arrive souvent ?

– Juste quand je me fais gazer pendant des heures. »

Le prévenu raconte alors cette journée où la place d'Italie est devenue blanche de fumée, mais où lui n'était pas venu pour casser, assure-t-il : *« Je suis pas un black bloc, je suis pas un "gilet jaune". Je suis juste un citoyen en colère qui en a marre de trimer dans la vie et de pas avancer. »* Manifestement, toute sa colère n'a pas été passée sur la stèle démolie : à l'audience, le ton monte très vite, et Pierre T. est fréquemment rappelé à l'ordre.

« Si vous me mettez dix ans, j'accepterai. Mais je suis à bout, j'en peux plus. Vous voyez pas que le soulèvement social actuel…

– On est là pour la dégradation de la stèle, pas pour juger du bien-fondé du mouvement social », l'interrompt la présidente, qui détaille alors le parcours chaotique du prévenu : père décédé, mère violente, nombre de frères et sœurs inconnu. *« Inceste et viol en famille d'accueil, avez-vous dit à l'enquêteur social ». « Madame,* explique l'intéressé, *je suis un enfant de la Ddass. J'ai subi des viols par cinq personnes différentes. Il y a des gens qui auraient subi 1 % de ce que j'ai vécu, ils se seraient ouvert les veines. Depuis cette année, je reprends ma vie en main. Je commence à sortir la tête du tunnel. »*

La procureure *« entend que son parcours de vie a été compliqué, mais on ne peut pas l'utiliser pour justifier de tels actes »*. Elle requiert deux ans de prison ferme, avec incarcération immédiate. *« Chacun a le droit de manifester et d'utiliser sa liberté d'expression, mais pas pour commettre des actes de vandalisme »*, qui plus est, insiste-t-elle, sur *« un symbole de cette République qui lui permet justement d'exercer sa liberté d'expression »*.

« Charge symbolique »

« Il a eu le malheur de ne pas voir qu'il s'agissait de la stèle. Ça aurait été n'importe quel autre bien, il ne serait pas devant vous, souligne Xavier Courteille, avocat du prévenu. *Si vous enlevez la charge symbolique et la médiatisation, il ne reste pas grand-chose. Ce que vous sanctionnez aujourd'hui, c'est une perte de contrôle qui a duré dix secondes. »* La détention, craint-il, signerait l'*« arrêt de mort social »* de son client.

Deux ans, dont un ferme, décide la présidente. Pas d'incarcération immédiate : la peine pourra être aménagée, et la prison ferme, transformée en régime de semi-liberté ou en port d'un bracelet électronique. En revanche, le prévenu, qui touche à peine plus que le RSA et doit élever son enfant en plus des trois qu'avait déjà sa compagne, elle aussi sans emploi, est condamné à payer les 72 519 euros que lui réclame la Ville de Paris pour remettre la stèle en état. ■

HENRI SECKEL

Le Monde
DIMANCHE 22 - LUNDI 23 DÉCEMBRE 2019

France Télécom : une stratégie d'entreprise condamnée

Les trois anciens dirigeants ont été condamnés à un an de prison dont huit mois avec sursis

ERWAN FAGES

Le procès de France Télécom s'était ouvert en mai sous les auspices du grand magistrat Pierre Drai, cité par la présidente Cécile Louis-Loyant : *« Juger, c'est aimer écouter, essayer de comprendre, vouloir décider. »* Le jugement rendu, vendredi 20 décembre, par le tribunal correctionnel de Paris, convoque Jean de La Fontaine, le philologue Victor Klemperer et l'historienne et philosophe Mona Ozouf à l'appui de la première condamnation prononcée pour *« harcèlement moral institutionnel »*. Preuve s'il en est que, au-delà de son enjeu pénal, l'affaire France Télécom a été perçue et jugée par le tribunal comme le symbole d'un sujet de société, ainsi que le souhaitaient les parties civiles et, au premier chef, les syndicats à l'origine de la plainte, et que le redoutaient les prévenus.

L'ancien PDG Didier Lombard, l'ex-directeur des opérations France, Louis-Pierre Wenès et l'ex-directeur groupe des ressources humaines, Olivier Barberot, ont été reconnus coupables et condamnés à un an d'emprisonnement, dont huit mois avec sursis – la peine encourue était d'un an – assorti de 15 000 euros d'amende, le montant maximal prévu pour ce délit. Le tribunal a également prononcé la peine d'amende maximale, la somme de 75 000 euros, contre France Télécom, devenu Orange en 2013. Les quatre autres prévenus, cadres ou anciens cadres de l'entreprise, ont été reconnus coupables de complicité de ce délit et condamnés à quatre mois de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende.

Dimension collective

Les mots du fabuliste, *« ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés »* – qui sont aussi le titre d'un livre et d'un film sur la souffrance au travail – ont introduit la première réponse attendue du tribunal sur l'interprétation du délit de harcèlement moral. Elle donne tort à la défense des prévenus qui reprochait aux juges d'instruction et à l'accusation de vouloir *« tordre le droit pénal »* pour faire tenir les poursuites de harcèlement moral érigé en stratégie d'entreprise. *« Quand on sanctionne un délit d'un an d'emprisonnement maximum, on ne vise pas un délit multivictimaire qui serait le fruit d'un plan concerté ! »*, avait plaidé l'un des avocats de Didier Lombard, Me François Esclatine. Faux, lui répond le tribunal, selon lequel le législateur *« n'a pas exclu l'incrimination d'un harcèlement moral institutionnel aux dépens de la collectivité de travail. Loin de se réduire à un conflit individuel, le harcèlement moral peut avoir ses racines profondes dans l'organisation du travail et dans les formes de management »*.

Pour caractériser la dimension collective du harcèlement moral, le tribunal s'est employé à démontrer trois éléments : d'abord, que les agissements reprochés aux prévenus procédaient de la volonté de définir et de mettre en œuvre une *« politique d'entreprise ayant pour but de structurer le travail de tout ou partie d'une collectivité d'agents »* ; ensuite que ces agissements, par leur répétition, avaient été *« porteurs d'une dégradation potentielle ou effective des conditions de travail de cette collectivité »* ; et enfin qu'ils avaient *« outrepassé les limites du pouvoir de direction »*.

Selon les juges, tout change chez France Télécom au mitan des années 2000. La direction, emmenée par Didier Lombard, élabore une nouvelle stratégie industrielle qui demande aux salariés de passer *« d'une logique de planification à long terme dans un environnement stable à une logique d'adaptation permanente dans un environnement instable »*. Surtout, relèvent les juges, cette nouvelle stratégie, définie par le plan Next, fixe à l'entreprise *« un objectif de déflation massive des effectifs »*. Conformément à ce que soutenaient les parties civiles, le tribunal estime que le départ de 22 000 personnes de l'entreprise était bien une cible à atteindre et non une simple projection, comme l'affirmaient les prévenus. *« En assignant à l'entreprise un objectif quantifié, s'avérant à l'analyse inaccessible sans porter atteinte au statut d'emploi du plus grand nombre, les dirigeants ont fait le choix d'une politique à marche forcée »*, relèvent les juges.

Cette volonté de la direction s'est incarnée, selon eux, lors de la fameuse réunion des cadres de l'entreprise à la Maison de la chimie à Paris, en octobre 2006. Citant les propos tenus à cette occasion par Didier Lombard – *« En 2007, je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, par la porte ou par la fenêtre »*, les juges observent : *« Le ton est donné : ce sera celui de l'urgence, de l'accélération, de la primauté des départs de l'entreprise, de gré ou de force. »* Pour le tribunal, cette convention constitue la matrice des agissements répétés de harcèlement moral à tous les niveaux de l'entreprise, en 2007 et en 2008, grâce à la forte pression exercée sur les cadres, dont la rémunération dépend, pour sa part variable, de l'évolution à la baisse des effectifs de leurs unités, et le conditionnement des esprits des manageurs au succès de l'objectif de déflation.

« Effet toxique » des mots

Et c'est là qu'intervient, dans le raisonnement des juges, l'analyse du philologue Victor Klemperer sur *La langue du IIIe Reich*. *« Les mots peuvent être comme de minuscules doses d'arsenic ; on les avale sans y prendre garde, ils semblent ne faire aucun effet, et voilà qu'après quelque temps l'effet toxique se fait sentir. »* Aux prévenus qui s'étaient abrités derrière l'idée de *« dérives individuelles »* de certains cadres, dont les comportements étaient dénoncés par les agents de France Télécom – surcharge de travail, contrôles excessifs, isolement des personnels, attribution de missions dévalorisantes, manœuvres d'intimidation, voire menaces –, les juges répondent que c'est bien la stratégie de déflation des effectifs voulue et en permanence réaffirmée par la direction qui a entraîné ces agissements harcelants de manageurs *« sous pression »* et *« placés entre le marteau et l'enclume »*. La direction ne saurait donc *« se défausser sur cette hiérarchie intermédiaire »* qui, selon le tribunal, n'a fait que mettre en œuvre les objectifs qu'on lui assignait, *« avec les moyens mis à sa disposition et contrôlés par l'entreprise »*. En écho, le jugement cite Mona Ozouf : *« L'ensauvagement des mots précède l'ensauvagement des actes. »*

La stratégie, définie par le plan Next, fixe à l'entreprise « un objectif de déflation massive des effectifs », relèvent les juges

Les trois juges du tribunal correctionnel ont enfin écarté un autre argument de la défense selon lequel ils outrepassaient leur rôle en s'immisçant dans le contrôle d'une politique d'entreprise. Comme l'avait résumé Me Sylvain Cornon dans sa plaidoirie : *« Vous pouvez penser que vouloir dégager du cash-flow, c'est pas bien. Mais vous n'êtes pas les juges du cash-flow, vous n'êtes pas les juges des décisions de gestion. »* A cela, le tribunal répond que, si le code pénal ne leur permet pas de critiquer les choix stratégiques d'un chef d'entreprise, dès lors qu'ils demeurent *« respectueux du cadre légal et fixent un objectif accessible sans recourir à des abus »*, il leur donne le devoir d'intervenir quand *« les moyens choisis pour atteindre leurs objectifs sont interdits »*.

Après avoir présenté l'architecture de leur jugement, il ne restait plus aux trois juges du tribunal correctionnel qu'à égrener le montant des indemnités accordées aux parties civiles reconnues victimes. Et c'est ainsi qu'à l'audience ont résonné, encore une fois, les noms de Rémy Louvradoux, qui s'est immolé par le feu devant un site de l'entreprise, d'André Amelot, Dominique Mennechez, Nicolas Grenoville, Annie Noret qui se sont pendus, de Jean-Marc Regnier qui s'est tué par balle et de bien d'autres qui tous ne sont pas morts, mais tous été touchés par cette stratégie voulue *« d'intranquillité »*. Les prévenus, à l'exception de l'entreprise Orange, ont annoncé leur intention de faire appel de leur condamnation. ■

PASCALE ROBERT-DIARD

118 personnes sont parties civiles

Le tribunal a accordé plus de 3 millions de dommages et intérêts aux parties civiles – agents ou anciens agents de l'entreprise, familles d'agents décédés reconnus victimes de harcèlement moral, ainsi que huit syndicats – au titre de leur préjudice matériel et moral et de leurs frais de justice. Le préjudice moral varie de 10 000 à 45 000 euros selon les cas, il a été fixé à 30 000 pour la majorité des syndicats et à 40 000 pour SUD-PTT, à l'origine de la plainte. En tout, 118 personnes ont été déclarées recevables en leur constitution de partie civile. Les sept prévenus et l'entreprise Orange, reconnus coupables de harcèlement moral ou de complicité de ce délit, devront s'acquitter solidairement de ces montants, avec exécution provisoire des paiements.

Le harcèlement moral « transfère la culpabilité sur la victime »

Dix ans après une vague de suicides de salariés, l'entreprise France Télécom a été condamnée, vendredi, à une amende de 75 000 euros

VERBATIM

Voici les principaux extraits du jugement qui condamne l'entreprise et ses trois ex-dirigeants pour « harcèlement moral institutionnel. »

Le délit de harcèlement moral

Il présente la *« particularité de transférer, insidieusement, le poids de la responsabilité des actes sur la victime, qui alors culpabilise, se remet en cause et peine à identifier la cause de sa souffrance, surtout si cette cause relève d'une organisation qui la dépasse. Ce transfert de culpabilité est d'autant plus dramatique que le travail nourrit et structure l'identité professionnelle mais aussi personnelle. L'emprise alors créée phagocyte la réflexion, elle isole la personne : elle provoque des failles telles que des conflits de valeurs, l'insatisfaction du travail bâclé, le doute sur la compétence ou amplifie d'éventuelles fragilités antérieures »*.

Dans le cas du *« harcèlement moral institutionnel au travail »*, les effets individuels sur les salariés se doublent *« d'une fragmentation du collectif par l'instauration d'un climat de compétition délétère, par la prolifération de comportements individualistes, par l'exacerbation de la performance. Si la dégradation peut être vécue à titre individuel, le harcèlement moral au travail peut être aussi un phénomène collectif. Cette réalité a été illustrée par les témoignages reçus au cours de l'instruction et à l'audience, qui ont mis en lumière le courage de ceux qui, à l'époque, ont rompu le silence en considérant que la détresse, la souffrance psychologique pouvaient découler du harcèlement moral et pas seulement de fragilités individuelles »*.

L'élaboration puis la mise en œuvre du plan Next et de son volet social Act

« Ils marquent un tournant dans la vie de l'entreprise : à l'appui de la nouvelle stratégie industrielle du plan Next, a surgi un objectif de déflation massive des effectifs. Il s'agit d'une politique de gestion des ressources humaines déterminée et menée au plus haut niveau de l'entreprise. »

L'accomplissement *« à marche forcée de l'objectif de déflation des effectifs »* : le tribunal note le lien établi entre *« la réalisation de la réduction des effectifs et la part variable des cadres, notamment ceux des services de ressources humaines ». « Cette corrélation, décidée à un niveau stratégique et dans le cadre d'un environnement par ailleurs instable et de réorganisations constantes peut être qualifiée d'agissement harcelant. »*

La hiérarchie intermédiaire et les méthodes managériales

La formation des managers a été *« instrumentalisée au soutien de l'objectif de déflation par la professionnalisation des méthodes de management (…) En imposant un nombre de départs excédant manifestement celui des sorties naturelles raisonnablement prévisibles et en transférant à l'échelon local le poids concret et final de la sélection des agents devant être mobiles ou quitter l'entreprise, la direction a inévitablement entraîné l'usage, par des managers sous pression, de diverses méthodes d'intensification des départs ou des mobilités. Cette mise en mouvement massive axée sur l'effectivité des départs organisée par les manageurs a créé un climat anxiogène, déstabilisant les agents qui tombaient dans la crainte de ne pas retrouver de poste en raison des 22 000 suppressions programmées, ou dans l'angoisse de devoir s'adapter à leurs nouvelles fonctions sous peine d'être contraints au départ »*.

*« Ces sources d'intranquillité ont aussi été accrues par l'intensification de certaines méthodes managériales, tels qu'un usage détourné du suivi individuel au profit de la provocation au mouvement, les réorganisations et leur cortège de mobilité, la pratique du "*time to move*". Dans ce contexte, placée entre le marteau et l'enclume, la hiérarchie intermédiaire s'est elle aussi trouvée en souffrance. »*

La responsabilité d'Orange

« Ce n'est pas une seule responsabilité morale ou une responsabilité civile qui incombe à l'entreprise, mais une responsabilité pénale caractérisée par une politique d'entreprise issue d'un plan concerté pour dégrader les conditions de travail des agents afin d'accélérer leurs départs. »

La médiatisation des suicides et la sortie de crise

*« Compte tenu de la médiatisation de la crise sociale, la direction n'a pas eu d'autre choix que de chercher, à partir de l'été 2009, tous les moyens de redonner confiance aux agents. En creux, le "*nouveau contrat social*" annoncé à l'été 2010 par Stéphane Richard* [nommé directeur général en février 2010 et PDG en février 2011], *révèle les valeurs sociales qui ont été atteintes et qu'il veut restaurer. »* ■

P. R.-D.

p. 53 A Lyon, David Kimelfeld demande à Vinci d'arrêter de vider les caisses
PAR ISABELLE JARJAILLE (MEDIACITÉS LYON)

p. 54 Une famille du grand banditisme corse suspectée de fraude aux aides agricoles
PAR HÉLÈNE CONSTANTY

À LA UNE

Le procès France Télécom s'achève sur un jugement historique et exemplaire

LE SAMEDI 21 DÉCEMBRE 2019 | PAR MARTINE ORANGE

Didier Lombard, condamné à un an de prison dont huit avec sursis. © Reuters

Reconnaissant l'existence d'un *« harcèlement moral institutionnalisé »* à France Télécom, le tribunal a condamné ses trois principaux anciens dirigeants à un an de prison dont huit mois avec sursis. Ce jugement qui entérine leur responsabilité pénale dans certaines pratiques managériales est d'une portée immense.

Ils étaient arrivés bien avant l'heure de l'audience, par peur d'être en retard, de rater ce moment qu'ils attendaient depuis si longtemps. Certains s'étaient regroupés devant le parvis du tribunal de grande instance de Paris sous la bannière de SUD, qui a été moteur dans ce procès de France Télécom. D'autres s'étaient installés tout de suite dans la salle d'audience, par peur de ne pas trouver de place à l'heure dite. Tous attendaient avec impatience et anxiété.

Tout au long de ce procès exemplaire et hors norme, ces salariés ou anciens salariés de France Télécom, ainsi que leur famille, avaient pu, pour la première fois, raconter ce qu'ils avaient vécu, leurs souffrances, la perte d'estime de soi, allant jusqu'au suicide parfois. Le tribunal les avait longuement écoutés mais avaient-ils été entendus ? La justice serait-elle au rendez-vous ?

Ce vendredi 20 décembre, elle le fut. Le tribunal a statué qu'il existe bien un harcèlement moral institutionnalisé qui ne se limite pas à des agissements personnels, mais à des politiques d'entreprise porteuses de mesures qui *« par leur répétition, de façon latente ou concrète »* aboutit à *« une dégradation (potentielle ou effective) des conditions de travail de cette collectivité »*, *« que ces agissements outrepassent les limites du pouvoir de direction »* et portent atteinte *« aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives »*.

Il a jugé que les anciens dirigeants de France Télécom (devenu Orange) se sont rendus coupables de telles pratiques et a condamné Didier

Didier Lombard, condamné à un an de prison dont huit avec sursis. © Reuters

Lombard, PDG entre 2005 et 2010, Louis-Pierre Wenès, ex-numéro 2, et Olivier Barberot, ex-directeur des ressources humaines à un an de prison dont huit avec sursis. Les autres anciens responsables du groupe ont été condamnés à quatre mois de prison avec sursis et France Télécom à 75 000 euros d'amende. **Le Parquet avait requis pour les principaux accusés la peine maximale** prévue par la loi: un an de prison et 15 000 euros d'amende.

La présidente Cécile Louis-Loyant avait prévenu en début d'audience qu'elle ne tolérerait aucune manifestation de la salle à la lecture de la décision. Et c'est dans un silence absolu que l'assistance, totalement concentrée, a écouté les juges lire les extraits d'un verdict de 345 pages. Pendant plus d'une heure, le tribunal a déroulé son argumentation juridique, les faits, ses conclusions, avec la même précision, la même attention sur les mots et les choses dont il avait fait preuve tout au long du procès.

Balayant les arguments des avocats des anciens dirigeants de France Télécom qui avaient voulu ramener la question du harcèlement à des fragilités individuelles, le tribunal a d'emblée déblayé le terrain juridique. Oui, il existe bien un harcèlement moral institutionnalisé. *« Loin de se réduire à un conflit individuel, le harcèlement moral peut avoir ses racines profondes dans l'organisation du travail et dans les formes de management »*, a-t-il rappelé.

Or, c'est bien ce qu'ont vécu les salariés de France Télécom, ce climat délétère, cette déstabilisation permanente. La volonté de transformer l'entreprise, de se débarrasser des fonctionnaires avait commencé dès 2002, alors que le groupe, croulant sous les dettes, menaçait de sombrer. Le plan NExT, adopté en 2005, visait à faire partir 22 000 salariés d'ici à la fin 2008. Il était la traduction de cette stratégie arrêtée dès l'époque où Thierry Breton était le PDG du groupe. Mais c'est en 2007-2008, pour le tribunal, que cette politique de *« déflation salariale »* s'est transformée en harcèlement moral institutionnalisé. C'est sur cette période où il existe des faits, des preuves, des écrits que le tribunal concentre

Ce document est à usage strictement individuel et sa distribution par Internet n'est pas autorisée. Merci de vous adresser à contact@mediapart.fr si vous souhaitez le diffuser.2/57

toute son analyse. La suite, marquée notamment par **le suicide de Michel Deparis, cadre à Marseille**, et la médiatisation qui s'en est suivie sur les souffrances au travail dans le groupe, n'est que la conséquence, selon le tribunal, de la politique instaurée à partir de 2007.

Il en veut pour preuve les suppressions d'emploi devenues des objectifs chiffrés transmis à la direction à tous les échelons, les réorganisations permanentes, les surcharges de travail pour les uns, les placards pour les autres, les bonus fixés pour les cadres intermédiaires en fonction du nombre de départs obtenus. À l'époque, les alertes se multiplient dans toutes les instances sociales signalant la souffrance au travail, les dépressions, voire les suicides. Trente-cinq selon les syndicats à l'époque *(lire **ici** ou **là**)*.

« C'est une particularité de ce délit de harcèlement moral que de transférer, insidieusement, le poids de la responsabilité des actes sur la victime, qui alors culpabilise, se remet en cause et peine à identifier la cause de sa souffrance, surtout si cette cause relève d'une organisation qui la dépasse », statue le tribunal dans son jugement. *« Ce transfert de culpabilité est d'autant plus dramatique que le travail nourrit et structure l'identité professionnelle mais aussi personnelle. L'emprise alors créée phagocyte la réflexion, elle isole la personne : elle provoque des failles telles que des conflits de valeurs, l'insatisfaction du travail bâclé, le doute sur la compétence, ou amplifie d'éventuelles fragilités antérieures. »*

Avant de poursuivre : *« Dans le cas du harcèlement moral institutionnel au travail, cela se double d'une fragmentation du collectif par l'instauration d'un climat de compétition délétère, par la prolifération de comportements individualistes, par l'exacerbation de la performance. Ils n'en mouraient pas tous mais tous étaient touchés. Si la dégradation peut être vécue à titre individuel, le harcèlement moral au travail peut être aussi un phénomène collectif. »* Rarement critique du néo-management tel qu'il se pratique dans les entreprises, de la violence individuelle et collective qu'il concentre, n'a été faite de manière aussi précise, en si peu de mots.

Responsabilité pénale des dirigeants

Appelés à la barre pour entendre leur condamnation, les sept anciens dirigeants de France Télécom ne se font alors plus guère d'illusions : ils ne seront pas relaxés, comme ils l'espéraient et comme leur cohorte d'avocats l'avait plaidé. Le tribunal a déjà eu des mots très durs pour eux. Leur rôle ne se limite pas à une *« seule responsabilité morale »* mais à *« une responsabilité pénale, caractérisée par une politique d'entreprise »* afin de dégrader les conditions de travail et de pousser les salariés dehors.

Irrité par les arguments des anciens dirigeants faisant valoir le redressement de l'entreprise et du cours de bourse comme gage de leur succès, le tribunal leur a déjà renvoyé que *« les moyens choisis pour atteindre l'objectif fixé des 22 000 départs en trois ans étaient interdits »*. Indignés aussi par la défausse dont ils ont tenté de jouer tout au long du procès, en incriminant des cadres subalternes qui auraient outrepassé leurs ordres, les juges leur ont déjà rappelé que l'encadrement était *« lui-même menacé de sanctions en cas de résistance contre les missions qui lui étaient assignées ou récompensé financièrement en cas d'objectif atteint »*.

Louis-Pierre Wenès, l'ex-numéro 2 de France Télécom. © Reuters/Charles Platiau

Il y a bien une responsabilité partagée des trois anciens principaux dirigeants dans cette mise en œuvre d'une politique sociale destructrice. *« En l'espèce, l'absence, ou le refus de la participation de l'un des trois, telle qu'ainsi définie, n'aurait pas permis la réalisation du délit de harcèlement moral institutionnel »*, a relevé le tribunal, pointant cette perte de repères si fréquente au sommet des directions.

À quoi s'attendent les anciens dirigeants au moment de rejoindre la barre ? À des amendes, à de très lourdes amendes, sans doute. Mais pas à de la prison, pas à quatre mois de prison ferme en tout cas. Lorsque la présidente lit ces condamnations, tous se figent. Pour la première fois, ils semblent réaliser le poids d'une responsabilité qu'ils avaient jusque-là esquivée.

Parce qu'on ne peut ressortir indemne de ces longues audiences où des salariés, des proches sont venus raconter à la barre leur détresse, leur souffrance, la mort de leur collègue, ou de leur parent *(lire **ici**, **là** ou encore **là**)*, les juges ont tenu une dernière fois à rendre hommage aux victimes. *« Des personnes fières d'appartenir à la société France Télécom, qui cherchent à rester debout et qui se battent pour leur dignité notamment professionnelle, ainsi que des personnes pliées par la douleur d'avoir perdu un être cher dont ils défendent la mémoire avec une énergie désespérée ou une simplicité remplie de pudeur »*, a souligné la présidente.

Alors, les trois juges se sont relayés pour lire la liste des 43 personnes retenues comme partie civile pour n'en oublier aucune. À chaque fois, ils indiquent les dédommagements qui leur sont accordés au titre des préjudices matériel et moral. Des sommes allant de 10 000 à 45 000 euros à chaque fois sans compter les frais de justice. Les syndicats aussi sont cités et dédommagés. Le total des dommages et intérêts représente plusieurs millions que les anciens dirigeants et France Télécom sont solidairement condamnés à payer.

À la fin de l'audience, le silence se fait encore plus troublant. Dans les couloirs, pas de cri de victoire, pas de propos vengeurs mais de longues embrassades muettes entre les différents témoins, les

Ce document est à usage strictement individuel et sa distribution par Internet n'est pas autorisée. Merci de vous adresser à contact@mediapart.fr si vous souhaitez le diffuser.3/57

syndicalistes, ceux qui les ont soutenus. Une émotion contenue, pudique. Dix ans de bataille, de déni, de souffrance s'étaient écoulés. Mais justice venait de leur être rendue. Le tribunal avait su mettre des mots sur leur souffrance, dire qu'ils n'étaient pas coupables mais victimes, que leur combat était juste et fondé.

« C'est un jugement exemplaire, tant par sa rigueur juridique que par sa portée en matière de droit pénal sur le travail », se félicitait Sylvie Topaloff, avocate de SUD, à la fin de l'audience. Jean Veil, avocat de Didier Lombard, **qui s'est illustré tout au long du procès par ses sorties de route**, fut égal à lui-même, dénonçant une *« faute de droit complète »* et une *« décision de politique totalement démagogique »*.

Didier Lombard a déjà annoncé son intention de faire appel. Alors que la direction d'Orange avait annoncé par avance son intention de ne pas faire appel du jugement, tous les autres anciens dirigeants condamnés ont annoncé dans la soirée leur intention de faire appel comme l'ancien pdg de France Télécom. Parce qu'*« en France, on ne met pas un patron en prison »*, **comme le rappelait l'avocate Rachel Saada, à l'issue du procès**. *« C'est un procès gagné »*, estime Patrick Ackermann, délégué syndical de SUD, très présent tout au long de l'action judiciaire. Pour lui, le jugement marque une avancée considérable en matière de droit du travail, de souffrance au travail, de responsabilité des dirigeants. *« Cela permet de construire quelque chose qui va interpeller les politiques sur les méthodes de management pour revoir la loi, mieux caractériser le harcèlement et durcir les sanctions »*, dit-il.

La portée de ce jugement est de fait considérable. Pour la première fois, la justice a condamné des pratiques de management délétères, justifiées au nom de la seule performance économique et boursière, en les qualifiant de harcèlement moral institutionnalisé. Pour la première fois, les victimes ont été reconnues comme telles et non comme des maillons faibles, inadaptées, souffrant des fragilités personnelles. Pour la première fois, la responsabilité pénale de dirigeants d'entreprise pour leurs méthodes de direction a été reconnue et abouti à des condamnations à de la prison ferme. Tout cela risque de troubler nombre de dirigeants d'entreprise et des directions de relations humaines, surtout si leur responsabilité personnelle pénale est désormais en cause.

Il y aura appel et le cas France Télécom ira certainement jusqu'en cassation. Car le monde des affaires, ne pouvant supporter d'encourir de tels risques, mettra tout en œuvre pour revenir sur ce jugement et obtenir sa nullité, afin qu'il ne fasse pas jurisprudence. Un coin néanmoins est enfoncé dans les pratiques managériales des entreprises : les dirigeants ne pourront plus dire qu'ils ne savaient pas, que la souffrance au travail n'existe pas. Il y a bien un avant et un après le procès de France Télécom.

Boite noire

Cet article a été réactualisé pour signaler que tous les autres anciens dirigeants condamnés de France Télécom ont annoncé dans la soirée leur intention de se joindre à Didier Lombard et de faire appel

Ce document est à usage strictement individuel et sa distribution par Internet n'est pas autorisée. Merci de vous adresser à contact@mediapart.fr si vous souhaitez le diffuser.4/57

L'événement

MACRON VEUT ÉTEINDRE LA MOBILISATION
Après cette troisième journée de protestations, le président français pense calmer le mouvement en améliorant le projet *« d'ici la fin de la semaine »*, a relevé l'Élysée, précisant qu'il veut *« obtenir une pause »* avant les fêtes.

57 %
C'est la part de Français se disant opposés à la réforme des retraites. Une défiance qui a progressé de 8 points en une semaine, selon Elabe pour BFMTV.

ALLEMAGNE

Des millions de seniors propulsés dans la pauvreté

Les réformes des retraites instaurées voilà plus de 15 ans ont grevé le système par répartition, faisant fondre le montant des pensions. Au point que l'indigence des retraités est devenue outre-Rhin l'un des sujets les plus sensibles du débat public.

« *Je me fais un sang d'encre. Je ne dors plus la nuit.* » La Berlinoise Inge Vogel, qui travaille encore pour quelques mois dans une société spécialisée dans le matériel paramédical, s'apprête à prendre sa retraite. « *J'ai plein de projets et je sais que je ne manquerai pas d'activités diverses dans le domaine politique ou culturel* », précise-t-elle pour bien indiquer que ce n'est pas du blues classique du nouveau retraité dont elle souffre. Non l'angoisse d'Inge Vogel tient au brutal décrochage annoncé de son niveau de vie dès lors qu'elle sera pensionnée. À l'aube de sa cessation d'activité, Inge (66 ans) touche un salaire correct, environ 2 500 euros net par mois. Ce revenu va être réduit de plus de la moitié, compte tenu de l'évolution outre-Rhin du taux de remplacement (la différence entre le dernier salaire net et le montant de la première pension). Ce qui va ramener ses revenus à environ 1 200 euros, soit tout juste au-dessus du niveau du salaire minimum. « *Et je ne suis pas la plus à plaindre* », lâche la bientôt ex-salariée. Quelqu'un payé aujourd'hui 1 500 euros net – « *ce n'est malheureusement pas une rémunération exceptionnellement basse ici* », précise Inge – ne va plus percevoir qu'un peu plus de 700 euros par mois pour ses vieux jours. « *Une misère.* » Et l'ex-assistante médicale ne mentionne même pas le cas de ses compatriotes innombrables qui ne toucheront pas le taux plein car ils n'auront pas accompli les exigibles 45 à 47 annuités.

«LE COMBAT CONTRE LA PAUVRETÉ DES RETRAITÉS EST DEVENU L'UNE DES QUESTIONS LES PLUS URGENTES.» DIETMAR BARTSCH, CHEF DU GROUPE DIE LINKE AU BUNDESTAG.

Des mesures ressemblant à celles déployées par Emmanuel Macron

L'extension de la pauvreté chez les seniors et la perspective généralisée de retraites peau de chagrin provoquent un tel traumatisme dans la société allemande que ces thèmes figurent parmi les sujets les plus sensibles, régulièrement en première ligne du débat public. Les réformes lancées en 2002 et 2005 par l'ex-chancelier Gerhard Schröder furent présentées comme « *le seul moyen de sauvegarder* » le système et singulièrement la retraite de base par répartition dont l'écrasante majorité des Allemands demeure tributaire aujourd'hui. Encouragement fiscal aux plus riches à souscrire des assurances privées, amélioration de la compétitivité d'entreprises qui crouleraient sous les « charges sociales », instauration d'un indice dit de « *durabilité* » (Nachhaltigkeit) permettant de faire évoluer la valeur du point sur lequel est calculé le montant des retraites versées par les caisses légales (Gesetzliche Kassen) par répartition, allongement de la durée du travail et report à 67 ans de l'âge de départ à taux plein : la panoplie des mesures adoptées par le gouvernement SPD-Verts de l'époque ressemble à s'y méprendre à celle déployée aujourd'hui par Emmanuel Macron pour justifier sa réforme. Jusqu'aux éléments de langage sur « *la nécessité absolue de moderniser le système* ».

Pour se faire une idée des effets pratiques à moyen terme de la réforme des retraites d'Emmanuel Macron, il suffit ainsi de jeter un œil de l'autre côté de la frontière. Le bilan social des transformations allemandes, plus de quinze ans après leur entrée en vigueur, est dévastateur. La part des retraités allemands, précipités sous le seuil de pauvreté, a explosé. 16,8 % des seniors sont touchés aujourd'hui. Un retraité allemand sur deux – soit quelque 8,6 millions de personnes – doit survivre avec une pension inférieure à 800 euros par mois. Une enquête prospective publiée en septembre dernier par l'institut de recherche économique de Berlin (DIW) montre que plus d'un retraité sur 5 (21,6 %) sera misérable à l'horizon 2039. Et cette estimation est sans doute très optimiste puisque les auteurs de l'étude ont choisi de se baser sur la poursuite bon an mal an de la conjoncture économique favorable de ces dernières années (avec taux de chômage réduit).

Souvent âgés de plus de 70 ans, les seniors sont contraints d'exercer des « mini-jobs ».

L'introduction de la retraite Riester par capitalisation, présentée comme le troisième pilier du « modèle » germanique, a profondément ébranlé le système de base par répartition. Les placements réalisés par les citoyens généralement les plus aisés, attirés par d'alléchantes incitations fiscales, ont mécaniquement asséché les ressources des caisses légales qui organisent le financement solidaire des retraites par les cotisations des salariés actifs. Le manque à gagner sera d'autant plus conséquent qu'une partie des fonds est déjà drainée vers les retraites « maison » des entreprises, particularité ancienne du « modèle » et deuxième pilier du système reposant sur la capitalisation. Sachant qu'à ce titre seule une minorité de salariés appartenant le plus souvent aux plus grands groupes bénéficie aujourd'hui d'une rente complémentaire digne de ce nom.

La peur que le passage au troisième âge rime avec un rapide déclassement social, hante toute une société. Si bien que la question s'impose outre-Rhin depuis plusieurs années tout en haut du débat public. La grande coalition a dû bricoler des pare-feu en catastrophe pour éviter un emballement de la mécanique enclenchée par les réformes. On a suspendu d'ici à 2025 l'effet de l'indexation de la valeur du point de la retraite par répartition sur le montant des pensions en bloquant jusqu'à cette date à 48 % un taux de remplacement. Celui-ci avait dégringolé de plus de 10 % sur les dix dernières années.

Les travailleur pauvres grossissent le flot des retraités miséreux

CDU et SPD se sont mis aussi laborieusement d'accord sur l'introduction d'une retraite plancher (Grundrente), une revalorisation des pensions soutenue par l'État pour qu'elles atteignent le niveau des… minima sociaux (de 600 à 900 euros par mois). La mesure est censée éviter à nombre de retraités pauvres de prendre le chemin humiliant du bureau d'aide sociale pour toucher un complément de revenu pour accéder au minimum vital. Beaucoup préfèrent en effet effectuer n'importe quel petit boulot plutôt que d'avoir à mendier une aide. Là encore les chiffres des études les plus récentes sont aussi éloquents qu'effarants : plus d'un million de seniors, souvent âgés de plus de 70 ans, sont contraints aujourd'hui d'exercer des « mini-jobs » pour survivre. Soit une hausse d'environ 40 % sur dix ans. On les voit de plus en plus fréquemment dans les rues allemandes, ombres furtives qui distribuent des prospectus publicitaires, portent des journaux à domicile ou ramassent à la sauvette des canettes de verre ou de plastiques à la terrasse des cafés dans l'espoir de récupérer des consignes pratiquées sur ces produits outre-Rhin un maximum de centimes.

Cette pauvreté qui se répand si massivement chez les seniors allemands n'est pas sans lien avec l'extrême précarité imposée à de nombreux salariés par les lois Hartz de dérégulation du marché du travail. Lancées au même moment que les réformes des retraites, elles ont été présentées de la

DOUBLEMENT DES PAUVRES DE PLUS DE 65 ANS EN L'ESPACE DE QUINZE ANS

Selon les résultats d'une enquête des « gesetzliche Kassen » (caisses légales allemandes, chargées de gérer les retraites par répartition), le nombre des retraités pauvres (au-dessus de 65 ans), répertoriés officiellement parce qu'ils sont redevables d'une aide sociale, est passé de 257 734 en 2003 à 544 090 à fin 2017. Ce qui signifie que la pauvreté chez les seniors a plus que doublé en moins de quinze ans. Les caisses précisent que leur nombre est avec certitude encore « très sous-évalué » puisque d'après une autre de leurs enquêtes, plus récente, 62 % des personnes qui devraient avoir droit à un soutien social n'en font pas usage, préférant s'appuyer sur une éventuelle solidarité familiale ou prendre un petit boulot pour survivre.

PROJET DE FINANCE 2020

« Nous renvoyons dos à dos les auteurs de ce budget libéral à deux voix. »
Éric Bocquet (CRCE)

Klaus David, 64 ans, retraité de la Deutsche Bahn doit de nouveau travailler quelques jours par mois aux chemins de fer de Nuremberg. Daniel Karmann/Zuma

même façon qu'elles comme une étape majeure pour propulser *« la compétitivité »* (financière) des firmes allemandes. Les travailleurs pauvres, ou ceux dont la carrière a été entrecoupée de longues périodes de travaux sous-rémunérés et le plus souvent exonérés de cotisations sociales, contribuent évidemment à faire grossir le flot des retraités miséreux. Là encore, le parallèle avec la logique macronienne est frappant. L'aménagement au forceps du Code du travail décidé au début du quinquennat accroît la précarité, ce qui va accentuer l'appauvrissement programmé de la majorité des salariés par la réforme française des retraites.

Les effets contre-productifs des réformes antisociales engagées outre-Rhin au début de la décennie 2000 deviennent de plus en plus manifestes. L'apparition d'une société cloisonnée, devenue très inégalitaire, où « l'ascenseur social ne fonctionne plus », est dénoncée de plus en plus régulièrement dans les travaux de plusieurs économistes. Un handicap profond qui n'est pas sans lien avec l'entrée en stagnation, depuis quelques mois, de la première économie de la zone euro. •

BRUNO ODENT

« Les allégements fiscaux, subventions d'État aux assurances privées, ont empoisonné le système »

Le responsable berlinois du Paritätischer Wohlfahrt dénonce les effets redoutables des réformes allemandes des retraites.

Avec quelle ampleur la pauvreté touche-t-elle les seniors en Allemagne ?

JOACHIM ROCK Elle ne cesse de s'étendre. Elle a doublé en l'espace de dix ans et concerne aujourd'hui près de 20 % de l'ensemble des retraités. Les personnes répertoriées sont tributaires du versement des aides sociales pour survivre.

Où se situent les responsabilités pour cette terrible évolution ?

JOACHIM ROCK Dans les réformes lancées dans la première moitié des années 2000. On a gelé les cotisations et condamné au même moment les pensions à diminuer en les indexant sur un nouveau paramètre censé répondre aux nécessités d'un défi démographique. Pour compenser cette chute programmée de leurs retraites, les gens ont été incités à souscrire des assurances privées par le biais d'allégements fiscaux. Mais seulement les plus riches ont pu y recourir, les autres, soit l'immense majorité, sont restés tributaires de l'évolution des pensions des caisses légales (du système de base par répartition – NDLR).

De nouvelles dégradations de la situation ne sont-elles pas inéluctables avec ce « modèle » ?

JOACHIM ROCK La situation devient en fait de plus en plus insupportable. Car l'Allemagne est rattrapée par une flambée de l'immobilier et les prix des loyers explosent. Ce qui entame encore davantage le pouvoir d'achat des retraités les plus démunis. Pour faire face à de nouvelles diminutions programmées des pensions, on invoque désormais ouvertement la question d'un report de l'âge de départ à 70 ans, voire plus.

Die Hoffotografen

Joachim Rock
Dirigeant de l'Association caritative fédérale paritaire d'Allemagne

Quelles sont les propositions de votre association pour sortir de cette situation infernale ?

JOACHIM ROCK Il faut d'urgence verser des prestations dignes à ceux qui ont travaillé toutes leur vie. C'est un droit de l'homme élémentaire. Pour cela, nous considérons qu'il faut conforter et étendre le système solidaire, par répartition, et non le torpiller à petit feu. Nous demandons l'arrêt des subventions d'État aux assurances privées via des ristournes fiscales. Un vrai poison pour les équilibres du système. •

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR B. O.

Le Monde
VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

RÉFORME DES RETRAITES

Le système suédois, un modèle contesté

Cité en exemple par le gouvernement, le système de retraites suédois crée néanmoins de la précarité

MALMÖ (SUÈDE) - *correspondante régionale*

Depuis près de vingt ans, les fonctionnaires des ministères à Stockholm se sont habitués au ballet des délégations françaises dans la capitale suédoise. Membres du gouvernement, députés, partenaires sociaux… Ils débarquent en quête d'idées, pour tenter d'accomplir en France ce que la Suède a réalisé dès la fin des années 1990, avec un système des retraites qui sert aujourd'hui d'inspiration au gouvernement d'Edouard Philippe, mais fait l'objet de critiques dans le royaume scandinave.

Votée en 1998, les bases de la réforme ont été posées en 1994. La Suède sort alors d'une grave crise, qui a laminé son économie et ses finances publiques. Dans la pure tradition scandinave du consensus, sociaux-démocrates, conservateurs, libéraux, centristes et chrétiens-démocrates, rejoints depuis par les Verts, forment le « pensionsgruppen » (groupe des pensions), chargé de proposer une alternative à un système dont la pérennité financière est menacée, alors que le vieillissement de la population s'accélère.

Depuis 1959, la Suède dispose d'un régime universel des retraites. Il est maintenu. Mais alors que le niveau des pensions était basé sur les quinze meilleures années de salaire, le législateur introduit la retraite par points, dans laquelle chaque année compte.

Indexé sur l'espérance de vie

Le système est traditionnellement présenté sous la forme d'une pyramide. Le régime général en constitue le socle. Il est financé par les cotisations retraite à hauteur de 18,5 % du revenu, partagées par les salariés et les employeurs. Quatre-vingt-six pour cent sont versés au système de répartition, le reste est capitalisé dans des fonds de pension. Une « retraite minimale garantie », ainsi qu'une allocation logement sont prévues pour ceux qui n'ont pas suffisamment travaillé.

Au deuxième niveau de la pyramide se trouve la pension professionnelle, financée par l'employeur. Neuf salariés sur dix en bénéficient. Elle représente environ 15 % de la retraite des Suédois. Le troisième niveau est constitué de l'épargne personnelle et des placements, auxquels les actifs sont incités à recourir. En 2018, les Suédois ont touché une retraite moyenne de 19 265 couronnes brut (1850 euros).

> « C'EST UN SYSTÈME QUI A TRANSFÉRÉ LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT VERS L'INDIVIDU »
>
> **INGEMAR HAMSKÄR**
> expert auprès de l'organisation de retraités Pro

Deux mécanismes assurent la stabilité financière du système. D'abord, la valeur des points varie en fonction de la conjoncture économique et du succès en Bourse des fonds de pension publics. Si les cotisations et les taux de rendements de ces fonds sont trop faibles, un système de « freinage » est enclenché, qui réduit le montant des pensions, comme ce fût le cas en 2010, 2011 et 2014.

Le niveau des retraites est également indexé sur l'espérance de vie : plus elle augmente, plus les Suédois doivent travailler longtemps. Chaque année, le Pensionsmyndigheten (office suédois des pensions) fixe un âge pivot, qui varie en fonction de l'année de naissance et de l'espérance de vie, ce que les Suédois appellent l'« âge réel » de départ à la retraite, à partir duquel ils pourront toucher leur pension à taux plein. Actuellement, il est à 67 ans. Pour les enfants nés en 2019, il devrait atteindre 70 ans, selon les prévisions.

Ce système présente plusieurs avantages, selon Joakim Palme, professeur de sciences politiques à l'université d'Uppsala : *« D'abord, il a résolu le problème du financement, puisqu'il est complètement déconnecté des finances de l'Etat. Ensuite, sa symétrie lui donne de la lisibilité : chaque couronne cotisée offre les mêmes droits. Il augmente aussi les incitations à travailler plus longtemps, en prenant en compte le fait que nous vivons en meilleure santé plus longtemps. »*

En théorie. Car dans la pratique, *« l'idée selon laquelle les Suédois partiraient plus tard pour augmenter leur retraite n'a pas vraiment fonctionné »*, reconnaît Ole Settergren, analyste auprès du Pensionsmyndigheten. Au lieu de 67 ans, les Suédois partent à 64 ans. Résultat : le niveau des pensions, dépendant du régime général, est désormais inférieur de moitié à leur salaire de fin de carrière, contre 60 % en 2000.

Les femmes grandes perdantes

Pour y remédier, les députés ont dû intervenir : à partir du 1er janvier 2020, l'âge minimum va passer de 61 à 62 ans, puis continuer à augmenter, pour atteindre 64 ans, d'ici à 2026. Une réforme qui n'a provoqué ni grève ni manifestation, mais a été accueillie avec une certaine résignation. *« A force d'entendre que nous devrions travailler plus longtemps, nous nous sommes habitués »*, commente Kerstin Nilsson, professeur de santé publique à l'université de Lund. Elle fait partie des 54 chercheurs, spécialistes de la santé au travail, qui ont mis en garde, en décembre 2017, contre l'élévation constante de l'âge du départ à la retraite, qui ne prend pas en compte la pénibilité. Le problème, explique-t-elle, est qu'*« on parle de l'âge chronologique, c'est-à-dire du nombre d'anniversaires célébrés, mais pas de l'âge biologique, qui varie d'une personne à l'autre »*.

Dans ce système, *« si toute la carrière compte, les dernières années sont essentielles »*, rappelle Anna Eriksson, porte-parole de SPF Seniorerna. En moyenne, les Suédois qui travaillent jusqu'à 69 ans au lieu de 65 ans peuvent augmenter leur retraite de 18 %, selon Pensionsmyndigheten. Ceux qui partent plus tôt se verront imposer une décote. *« C'est un système qui a transféré la responsabilité de l'Etat vers l'individu, qui doit désormais assumer les coûts et les risques, ce qui nécessite de faire tous les bons choix »*, note Ingemar Hamskär, expert auprès de l'organisation de retraités Pro. Le modèle fonctionne très bien, dit-il, *« pour ceux qui ont des salaires moyens ou élevés, une pension professionnelle, et une carrière linéaire »*.

C'est moins le cas pour les faibles revenus et les carrières morcelées. Parmi les grands perdants, les femmes, dont beaucoup ont opté pour le temps partiel et qui ont des salaires en moyenne 12 % plus faibles que ceux des hommes : les Suédoises perçoivent 600 euros de moins que les Suédois à la retraite. Autre critique : l'écart entre les retraites des personnes qui ont cotisé toute leur vie, mais sur la base de revenus faibles, et ceux qui bénéficient de la « retraite minimale garantie » est quasiment inexistant, *« ce qui réduit l'incitation à travailler »*, observe Anna Eriksson.

Pourtant, malgré la défiance croissante des Suédois, personne ne remet en cause le système. Le débat se focalise plutôt sur la hausse des pensions et le moyen d'y arriver : en baissant les taxes, ou en relevant le niveau des cotisations. Les sociaux-démocrates ont promis une revalorisation de 60 euros par mois, d'ici la fin de leur mandat en 2023. ■

ANNE-FRANÇOISE HIVERT

Au Royaume-Uni, vers la retraite à 68 ans

Le système britannique mêle une retraite d'Etat minimum et des fonds de pension privés

LONDRES - *correspondance*

La retraite à 62 ans ? Ou même 64 ans ? Voilà longtemps que ces seuils ont été dépassés au Royaume-Uni. La retraite d'Etat, actuellement fixée à 65 ans, va passer à 66 ans à partir d'octobre 2020. Cette augmentation n'est qu'un début : elle atteindra 67 ans en 2026 et 68 ans en 2044.

La comparaison avec la France est cependant inexacte, les retraites outre-Manche fonctionnant de façon très différente. Les Britanniques ont un système à deux niveaux. Le premier est la retraite d'Etat, une sorte de minimum vieillesse au même niveau pour tout le monde, à condition d'avoir cotisé pendant trente ans. Il s'élève actuellement à 8750 livres (10500 euros) par an. Ce système par répartition trouve ses racines dans l'introduction, en 1908, d'une retraite à 70 ans, quand Lloyd George, alors chancelier de l'Echiquier, a créé une pension pour tous de cinq shillings par semaine (environ 40 euros actuels).

A ce premier niveau de retraite s'ajoutent des fonds de pension privés, auxquels chacun peut contribuer pendant sa vie active. C'est là que débutent de vastes différences d'une entreprise à l'autre ou d'un parcours à l'autre. Selon la générosité des entreprises, qui peuvent contribuer plus ou moins, selon les modes de gestion des fonds de pension, le niveau des retraites peut être très différent. Les salariés du secteur public ont un système à part, par répartition.

Cela se traduit par un âge de départ effectif qui n'est finalement guère différent de celui de la France. En moyenne, les Britanniques prennent leur retraite à 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes (contre 63,4 ans en France, pour les deux sexes).

Importance de l'immobilier

Il s'agit d'un retournement de tendance. En 1950, les Britanniques partaient à la retraite à 67 ans (pour les hommes) et 64 ans (pour les femmes). L'âge a ensuite baissé, atteignant un point bas au début des années 1990, à 63 ans et 61 ans respectivement, avant de recommencer à augmenter.

La jungle des fonds de pension, avec des situations très disparates, explique que l'âge de la retraite ne soit guère un débat au Royaume-Uni. Dans un récent discours, Edwin Schooling Latter, chargé des retraites au Financial Conduct Authority, le gendarme des marchés, citait George Foreman, un ancien boxeur américain : *« La question n'est pas à quel âge je prends ma retraite mais à quel niveau de revenu. »* Pour chaque Britannique, il ne s'agit pas de compter le nombre de trimestres ou de points, mais de savoir où il en est dans son épargne personnelle. La réponse varie fortement d'une personne à l'autre. Selon la Financial Conduct Authority, 14 millions de Britanniques n'ont aucune épargne retraite, soit 40 % de la population active. Certains peuvent compter sur la pension de leur conjoint ou conjointe, d'autres commenceront à épargner plus tard, mais beaucoup devront se contenter de la retraite d'Etat.

> SELON LA FINANCIAL CONDUCT AUTHORITY, 14 MILLIONS DE BRITANNIQUES N'ONT AUCUNE ÉPARGNE RETRAITE, SOIT 40 % DE LA POPULATION ACTIVE

Depuis 2012, le gouvernement tente de redresser la barre. Désormais, toutes les entreprises sont obligées d'enrôler leurs employés dans un fonds de pension, auquel ils contribuent à hauteur de 8 % de leur salaire (dont 3 % à charge patronale). Un grand fonds de pension national a été créé pour cela. Neuf millions de Britanniques y sont désormais inscrits.

Cette situation explique en partie l'importance cruciale de l'immobilier au Royaume-Uni. Il est courant de revendre son logement au moment de la retraite, pour en acheter un plus petit. Près du quart des retraités procède de cette manière.

Ce système par capitalisation a l'avantage de ne pas dépendre de la pyramide des âges, chacun épargnant pour soi-même. Cela ne signifie pas que les jeunes sont mieux lotis, bien au contraire. *« Les millennials font face à une série de difficultés pour accumuler de la richesse, à cause de la hausse des prix de l'immobilier, de l'emploi précaire et de la hausse de l'endettement, y compris pour les étudiants »*, souligne M. Schooling Latter.

Les universités, qui étaient presque gratuites jusqu'en 2010, coûtent désormais 9000 livres (10000 euros) par an. Entamant leur vie active endettés, incapables d'acheter un logement, les jeunes Britanniques ont trop de difficultés immédiates pour imaginer contribuer à un fonds de pension. Le risque est donc grand qu'ils se retrouvent dans une situation compliquée dans quelques décennies, quand cette génération arrivera à l'âge de la retraite. Devront-ils la prendre à 70 ans, comme en 1908 ? ■

ÉRIC ALBERT

Tyrannique, la bienveillance ?

Être à l'écoute, empathique et jamais en colère contre ses enfants. Difficile, pour les parents, d'échapper aux diktats de l'éducation positive. Au risque d'être toujours plus sous pression.

Ne pas punir, ni crier, ni dire non… Si son enfant fait une crise, le prendre dans ses bras et le contenir plutôt que de l'enfermer dans sa chambre, ou de hurler qu'on est à bout. Respecter sa colère lorsqu'il n'arrive pas à lacer ses chaussures ou à finir sa tour en Lego. L'écouter, lui parler. Et en toutes circonstances, lui manifester beaucoup d'affection. Voilà résumée à gros traits la parentalité positive. Cette notion à »»

» la mode, qui ne répond à aucune définition scientifique, n'en finit pas de recouvrir les tables des librairies. Sur leurs blogs, des parents conquis listent les conseils ainsi glanés dans des livres ou des vidéos. Une manne pour les conférenciers qui prêchent cette nouvelle bonne parole, attirant des foules tout ouïe, ou pour les coachs qui promettent aux familles de les accompagner sur le chemin du bonheur.

Le marché est en pleine expansion. À tel point que le modèle a fini par devenir la formule magique censée résoudre tous les problèmes dans les foyers. Bref, l'effervescence est à son comble. Ce qui commence à faire grincer des dents. *«Je n'en peux plus de cette parentalité dite positive ou bienveillante ou respectueuse ou non violente, ou quoi encore ?»*, s'agace notamment le pédopsychiatre Patrick Ben Soussan. Il se dit aussi exaspéré par le *«culte de la pensée positive, des huit conseils pour voir la vie en rose, des trois idées pour lâcher prise, des dix bonnes raisons pour cultiver l'optimisme»*, comme il s'en explique dans *Comment survivre à ses enfants ? Ce que la parentalité positive ne vous a pas dit*. Il n'est pas seul. Le psychologue Vincent Joly et la traductrice Aude Sécheret, auteurs de *Non coupables. Sortir des injonctions de la parentalité positive*, paru cet automne, dénoncent pour leur part des livres *«truffés de fausses promesses»*.

Ces derniers mois, plusieurs voix discordantes sont donc venues fissurer le consensus : des cliniciens, des journalistes spécialisés et des chercheurs questionnent les effets possiblement pervers d'une bienveillance qui serait érigée en dogme. Leur position est clairement dissidente, face à un modèle d'autant plus en vogue dans l'Hexagone que le pays prend conscience de l'ampleur des maltraitances infantiles. 85 % des parents français interrogés disent pratiquer la violence éducative ordinaire (un ensemble de pratiques communément tolérées, comme donner la fessée, tirer les oreilles, laisser pleurer, hausser le ton, mettre au coin…), plus de la moitié frapperaient leur enfant avant l'âge de 2 ans et les trois quarts avant l'âge de 5 ans, selon l'Observatoire de la violence éducative ordinaire. *«Il est très difficile de se positionner contre l'éducation bienveillante»*, regrette Romina Rinaldi, docteure en psychologie et autrice d'un *Éloge des mères imparfaites* (éd. Sciences humaines). *«On a tendance à faire passer ceux qui la remettent en cause pour des personnes malveillantes ou maltraitantes.»* La journaliste Béatrice Kammerer s'en inquiète tout autant : *«L'éducation positive, en dépit de toutes ses bonnes intentions, est en train de devenir une caricature d'elle-même, qu'on n'ose plus critiquer sans passer pour un parent indigne.»* Cette diplômée en sciences de l'éducation a même hésité longtemps avant d'assumer son malaise dans un ouvrage, une sorte d'antimanuel, *L'Éducation vraiment positive*, paru en septembre. *«J'avais peur de tirer dans les pattes d'un idéal avec lequel je ne peux qu'être d'accord. Car nous avons tous envie d'être positifs ! Qui peut être contre, objectivement, à part éventuellement les nostalgiques du martinet ? En réalité, les valeurs de non-violence et de respect de l'enfant étaient déjà défendues il y a un siècle par le pédagogue Célestin Freinet. Mais la formule "éducation positive", parce qu'elle claque comme un slogan, joue un rôle fédérateur.»*

À LIRE

Comment survivre à ses enfants ? Ce que la parentalité positive ne vous a pas dit, de Patrick Ben Soussan, éd. Érès, 236 p., 10 €, 2019.

L'Éducation vraiment positive. Ce qu'il faut savoir pour que les enfants soient heureux… et les parents aussi !, de Béatrice Kammerer, éd. Larousse, 256 p., 14,95 €, 2019.

C'est l'aboutissement d'une longue success story, qui plonge ses racines dans l'après-guerre, aux États-Unis. En 1952, un pasteur américain nommé Norman Vincent Peale contribue en effet à l'essor de la pensée positive grâce à un livre, *The Power of Positive Thinking*, vendu à des millions d'exemplaires. *«Il diffusait un message évangélique et toute une série de méthodes destinées à redonner la confiance en soi nécessaire à la réussite»*, relate le sociologue Claude Martin. Quelque trente ans plus tard, l'expression « éducation positive » voit le jour, sous l'impulsion d'un chercheur, australien cette fois : Matthew R. Sanders, professeur de psychologie clinique, qui fonde le Positive Parenting Program, afin de soigner et de prévenir les troubles de conduite de l'enfant. Ce programme vise à mettre fin aux relations coercitives, à la domination des parents sur leur progéniture, et comprend plusieurs volets : prospectus envoyés aux familles, courriers d'information diffusés dans les écoles, séminaires, séances en face à face, consultations de groupe… De nombreux autres pays l'ont depuis mis en place, comme les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique, le Canada, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni ou la Suisse. En 2006, à son tour, le Conseil de l'Europe a adopté une recommandation de « parentalité positive ». Autrement dit, *«un comportement parental fondé sur l'intérêt supérieur de l'enfant, qui vise à l'élever et à le responsabiliser, qui est non violent et lui fournit reconnaissance et assistance, en établissant un ensemble de repères favorisant son plein développement»*. Dans des termes qui empruntent au lexique managérial, les parents y sont invités à *«forger de nouvelles formes de leadership dans leur relation à l'enfant»*.

En France, les institutions ont longtemps résisté, et les Caisses d'allocation familiales restent réticentes à développer une offre publique en la matière, mais l'État n'est plus insensible à ce modèle émergent porté par des figures en vue, comme la pédiatre Catherine Gueguen ou la consultante Catherine Dumonteil-Kremer. D'ailleurs, la vice-présidente de la commission d'experts lancée par Emmanuel Macron mi-septembre pour accompagner les « 1 000 premiers jours » de l'enfant n'est autre que la psychothérapeute Isabelle Filliozat… chantre de

« En dépit de toutes ses bonnes intentions, l'éducation positive devient une caricature d'elle-même. » ***Béatrice Kammerer*** *journaliste*

l'éducation positive. *« La France est en train de se mettre au diapason de l'Europe »,* assure la chercheuse Romina Rinaldi. Après tout, pourquoi pas… On sait bien que dire « non » à tout-va n'empêchera pas les enfants de désobéir, et que s'époumoner ne sert à rien, sinon sur le moment. Aucune raison donc, a priori, de se priver de cette alternative à une éducation « à l'ancienne » qui a du plomb dans l'aile, notamment depuis que la France a légiféré contre la fessée et autres violences éducatives ordinaires. D'autant que la méthode, assurent ses adeptes, serait validée par les neurosciences. Vraiment ? *« Les études en question ont été réalisées dans les orphelinats en Roumanie,* tempère Romina Rinaldi. *Évidemment qu'un enfant privé de contact, de façon dramatique, avec des figures d'attachement présentera un stress chronique et des effets neurotoxiques. Mais on ne peut pas tirer de généralités de ces privations sensorielles extrêmes. À vrai dire, aucune étude ne permet de prédire avec certitude le développement de l'enfant, ni d'affirmer que telle attitude ou posture aura tel effet. »*

Surtout, l'idéal certes souhaitable d'une bienveillance généralisée ne tiendrait pas assez compte de la psychologie humaine. *« Pour les cliniciens, l'éducation positive repose sur une illusion car elle nie les sentiments négatifs qui peuvent traverser toute relation à l'autre, y compris à son enfant »,* commente le sociologue Gérard Neyrand. *« Freud a eu le mérite de pointer l'ambivalence des sentiments qui est inhérente à la psyché humaine. Or l'amour et la haine peuvent tout à fait coexister. Enfouir son agressivité n'est pas forcément une bonne idée, car le déni expose à un retour du refoulé. Ce qui est certain, c'est que le parent parfaitement positif n'existe pas. Il peut être sécurisant par moments, défaillant à d'autres. Cela n'interdit pas d'essayer de s'améliorer, mais faire comme s'il était possible de surmonter le moindre agacement quotidien ne tient pas compte de la psychologie humaine, pétrie de contradictions. »* Le sociologue Claude Martin renchérit : *« Il va de soi qu'il faut éviter les formes de violences domestiques, mais l'éducation positive fabrique de la culpabilité, car elle donne le sentiment aux parents qu'ils ne font jamais assez bien. »* Même son de cloche du côté de Romina Rinaldi. *« Si certains experts accompagnent les parents,* [les aident]

à être bienveillants envers leurs enfants et envers eux-mêmes, d'autres versent dans la caricature, accusant tous les adultes d'être maltraitants depuis un siècle. Ils défendent un type de parentalité intouchable, à travers laquelle ils exercent une pression très puissante sur les familles. » En particulier sur les femmes. *« L'histoire a toujours rendu les mères responsables des maux qui accablent leur petit. Et aujourd'hui encore on focalise sur les besoins de l'enfant souvent au détriment du bien-être des mères. »* Concrètement, pour bien des partisans de l'éducation positive, manifester son attachement à l'enfant commence par le « parentage proximal » : allaitement maternel, partage du lit, portage, refus de laisser pleurer son bébé au moment de l'endormissement… *« L'éducation positive, derrière un idéal universaliste de respect de la dignité et des droits de l'enfant, semble reposer sur un ensemble de pratiques qui assignent implicitement aux mères une bien plus lourde responsabilité qu'aux pères »,* en conclut la journaliste Béatrice Kammerer.

De façon générale, les méthodes servies clés en main n'intègrent pas assez les contraintes quotidiennes de chacun : horaires de travail, temps de déplacement, taille du logement… Au risque de susciter un effet boomerang : *« Les injonctions à la bienveillance peuvent redoubler la colère des parents vulnérables,* grince Claude Martin. *Accusés de manquer de disponibilité, les plus avertis pourraient rétorquer aux conseillers qui prétendent qu'il suffit de recourir à telle ou telle technique : "Prenez les clés de ma vie et essayez de faire mieux !" »* Dans *Happycratie,* la sociologue israélienne Eva Illouz expliquait que les experts en bonheur *« entérinent l'idée selon laquelle la richesse et la pauvreté, le succès et l'échec, la santé et la maladie seraient de notre responsabilité ».* Dans le même esprit, le sociologue Gérard Neyrand indique que *« la notion d'éducation positive est consubstantielle à la société néolibérale dans laquelle nous vivons, qui rend les individus responsables de leur situation ».* Une société qui relance à intervalles réguliers l'idée de sanctionner les parents irresponsables pour enrayer la délinquance juvénile. Quitte à oublier au passage de se montrer… bienveillante. – ***Marion Rousset***

Illustration ***Ariane Hugues*** *pour Télérama*

À LIRE

Éloge des mères imparfaites, de Romina Rinaldi, éd. Sciences humaines, 268 p., 15 €, 2019.

« Être un bon parent. » Une injonction contemporaine, de Claude Martin (codir.), éd. Presses de l'EHESP, 256 p., 25 €, 2015.

Malaise dans le soutien à la parentalité, de Gérard Neyrand (codir.), éd. Érès, 160 p., 12 €, 2018.